N°76

à bâbord !

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

OUVRIR L'ÉCOLE

+ ÉDUCATION : QUE VEUT LA CAQ ?
+ LE PATRONAT ET L'IMMIGRATION
+ REPOLITISER LE COMMUNAUTAIRE !

Messageries Dynamiques
10,95 $
11128
7 78313 04989 3
7 6

à bâbord !
REVUE SOCIALE ET POLITIQUE
N°76
OCTOBRE-NOVEMBRE 2018

ACTUALITÉ
Ces censures qu'on ne saurait voir 6
Philippe de Grosbois

Après la légalisation du cannabis, on fait quoi ? 8
Julie-Soleil Meeson et Jessica Turmel

MINI DOSSIER
Action communautaire autonome 9

ENVIRONNEMENT
Trans Mountain : la lutte se poursuit 15
Xavier P.-Laberge

SOCIÉTÉ
L'immigration au Québec : au service des entreprises 16
Nicolas Guay

SOUS LA LOUPE
« Y'a qu'à » : la CAQ et l'éducation 18
Michel Lacroix

REGARDS FÉMINISTES
Penser après l'été 24
Martine Delvaux

MÉMOIRE DES LUTTES
Cliniques populaires et CLSC 26
Anne-Marie Buisson

CHRONIQUE TRAVAIL
SAQ : guerre d'usure 28
Léa Fontaine

ANALYSE DU DISCOURS
La grande phobie de la violence 30
Claude Vaillancourt

FIGURES MARQUANTES
Paul Gérin-Lajoie 33
Léa Fontaine

COUP D'OEIL
Abrogation d'une loi colonniale 35
Photo : Kandukuru Nagarjun

Mettre fin à l'esclavage carcéral 57
Illustration : Melanie Cervantes

INTERNATIONAL
Les migrant·e·s du Venezuela 58
Ricardo Peñafiel

Exils africains au Col de Montgenèvre 60
Jean-Paul et Cécile Leroux

CULTURE
Variations cinématographiques sur l'effondrement de la société 62
Anne-Marie Le Saux

Chronique de la gauche des sept dernières décennies 64
Philippe Boudreau

Quelques recensions 65

Jeux vidéo. Chuchel 70
Jean-François Mongrain

Problème mathématique - Solution 70
Yannick Delbecque

À tout prendre ! 71
Ramon Vitesse

DOSSIER

OUVRIR L'ÉCOLE 36

Dossier coordonné par Isabelle Bouchard, Wilfried Cordeau et Yannick Delbecque

Conformer ou émanciper ? 38
Wilfried Cordeau

Points de vue syndicaux sur l'état de l'école primaire 41
Propos recueillis par Yannick Delbecque

Les commissaires scolaires, qu'ossa donne ? 43
Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin

Apprendre sa langue dans sa langue 45
Gérald McKenzie

Le progrès fragile de la scolarisation primaire dans le monde 46
Elisabeth Doyon

Dessine-moi une école 50
Rémi Leroux

La parole aux enfants ! 52
Valérie Beauchamp

Regards sur l'école alternative 54
Annie-Geneviève Morel et Julien Rosa-Francoeur

Endoctrinement technologique à l'école 56
Yannick Delbecque

ÉDITORIAL

AU-DELÀ DE LA PARITÉ, METTRE FIN À TOUTES LES EXCLUSIONS !

En 2018, l'importance d'une représentation adéquate des femmes en politique semble faire consensus. Les démarches des partis politiques pour présenter plus de candidates en témoignent : pour la campagne provinciale qui vient de s'achever, environ 47 % des candidats étaient des candidates – un sommet. Pour autant, la question de la parité hommes-femmes dans les lieux de pouvoir est loin d'être réglée. En effet, au-delà des chiffres, quelle place accorde-t-on réellement aux femmes en politique et dans l'espace public en général ? Et qu'en est-il de la place encore bien moindre des autres groupes marginalisés ?

Qu'un plus grand nombre de femmes s'implique en politique est un progrès. Encore faut-il qu'elles soient élues, qu'elles accèdent au conseil des ministres et qu'elles puissent y assumer les mêmes responsabilités que les hommes. À la suite de quelques pionnières, on doit continuer de nommer des femmes à la tête du ministère des Finances ou à la présidence du Conseil du Trésor et pas seulement au poste de ministre de la Culture ou de la Condition féminine. Une réelle parité implique de dépasser la division genrée des rôles et responsabilités. Alors que les émissions culturelles ou de variétés sont encore souvent confiées à des femmes, le rôle d'analyste politique ou de chroniqueur économique demeure majoritairement occupé par des hommes. À l'évidence, malgré leur présence en politique et dans les médias, les voix des femmes restent moins entendues lorsqu'il s'agit de se prononcer sur les grands enjeux de société.

On aurait donc tort de considérer la question de la place des femmes – mais aussi des Autochtones, des personnes racisées, LGBTQIA+, en situation de handicap, etc. – de manière étroitement statistique. Focaliser sur l'aspect quantitatif du problème en élude le fond, soit la valeur inégale qu'on accorde à la voix des différentes personnes qui composent notre société. L'inclusion implique d'écouter réellement, de prendre en compte leur situation matérielle (discrimination, pauvreté, non-accès au logement, à la justice, etc.) et d'abolir la reproduction symbolique et sociale de l'exclusion.

À cet effet, les récents événements entourant les pièces *SLĀV* et *Kanata* ont reproduit le même aveuglement. Comme au temps de la première vague féministe, la politisation de la question de la représentativité a été niée et balayée sous le tapis. Si de nombreuses personnes ont pris position dans ce débat, plusieurs d'entre elles se sont contentées de limiter l'enjeu à la seule liberté artistique de Robert Lepage et de critiquer la prise de parole des personnes noires et autochtones, clamant même parfois que le racisme systémique (comme auparavant le sexisme) n'existe pas.

Si l'espace public demeure largement occupé par des hommes, l'influence du féminisme fait en sorte qu'il est désormais de bon ton de chercher à y inclure des femmes. Cette conquête partiellement achevée, force est d'admettre que le cercle du pouvoir (politique, économique et culturel) est trop homogène et majoritairement composé, hommes et femmes confondus, de personnes blanches issues de milieux aisés. Ce sont eux·elles qui façonnent le débat public et multiplient les angles morts. À ce titre, Julia Posca, dans *Le manifeste des parvenus* (Lux, 2018) montre bien comment ces dirigeant·e·s nous imposent notamment leur imaginaire de l'entrepreneuriat alors que la condition réelle de la grande majorité de la population québécoise, c'est le salariat.

Si on aspire à une société véritablement démocratique, on doit se méfier de l'idée d'inclusion qui ne remet pas radicalement en question les rapports de pouvoir qui ont cours dans la société. Comme le rappelle Françoise Collin dans un texte intitulé « La démocratie est-elle démocratique ? », l'inclusion seule ne suffit pas : « *Il ne s'agit pas en effet que la société dominante, à dominante masculine, "accorde" généreusement aux femmes quelques accommodements ou quelques bribes de pouvoir, les "intègre" ou les associe à un projet social inchangé, mais qu'elles deviennent les cosujets de la chose commune.* » Ce qui est vrai pour la cause des femmes doit aussi l'être pour les voix minoritaires.

LE COLLECTIF DE RÉDACTION

Un espace ouvert pour le débat politique et l'intervention sociale

info@ababord.org
www.ababord.org

à bâbord !

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

La revue *À bâbord!* est une publication indépendante, sans but lucratif, paraissant cinq fois par année depuis sa fondation en 2003. Elle est éditée par des militantes et des militants de toutes origines, proposant une révolution dans l'organisation de notre société, dans les rapports entre hommes et femmes et dans nos liens avec la nature. La revue a pour but d'informer, de formuler des analyses et des critiques sociales et d'offrir un espace ouvert pour débattre et favoriser le renforcement des mouvements sociaux d'origine populaire. *À bâbord!* veut appuyer les efforts de celles et ceux qui dénoncent les injustices et organisent la rébellion. Les articles de la revue peuvent être reproduits à condition d'en citer la source.

Suivez-nous aussi sur Facebook : revueababord
et sur Twitter : @revueababord

COLLECTIF DE RÉDACTION

Suzanne Audette, Marie-Jo Bard, Valérie Beauchamp, Aïda Belmkaddem, Myriam Boivin-Comtois, Isabelle Bouchard, Philippe Boudreau, Jean-Pierre Couture, Yannick Delbecque, Marianne Di Croce, Léa Fontaine (coordonnatrice), Philippe de Grosbois, Mostafa Henaway, Anne-Marie Le Saux, Michaël Lessard, Michel Nareau, Amélie Nguyen, Jacques Pelletier, Xavier P.-Laberge, Ricardo Peñafiel, Jean-Marc Piotte, Jean-Patrick Reysset, Camille Robert, Karine Rosso, Claude Vaillancourt, Marc-Olivier Vallée

COMITÉ D'ÉDITION

Valérie Beauchamp, Aïda Belmkaddem, Jean-Pierre Couture (secrétaire de rédaction), Anne-Marie Le Saux, Michaël Lessard, Michel Nareau, Jacques Pelletier, Xavier P.-Laberge, Marc-Olivier Vallée

PRODUCTION ET INFOGRAPHIE

Anne-Laure Jean

VISUELS

Melanie Cervantes, Luis Carlos Diaz, Gerry Dincher, Mario Jean, Nicolas Lefebvre Legault, Rémi Leroux (couverture et dossier), Gérald McKenzie, Kandukuru Nagarjun, Timothy Neesam, Andre Nguyen, André Querry, Simon Villeneuve

COLLABORATIONS SPÉCIALES

Johanne Arseneault, Brigitte Bilodeau, Anne-Marie Buisson, Christine Chevalier-Caron, Wilfried Cordeau, Violaine Cousineau, Martine Delvaux, Elisabeth Doyon, Jean-Denis Dufort, Jean-François Gosselin, Nicolas Guay, Michel Lacroix, Amélie Lafortune-Lauzon, Cécile Leroux, Jean-Paul Leroux, Rémi Leroux, Baron Marc-André Lévesque, Simon Lindsay, Sylvain Mallette, Gérald McKenzie, Julie-Soleil Meeson, Mélissa Mollen Dupuis, Jean-François Mongrain, Annie-Geneviève Morel, Yvan Perrier, Will Prosper, Julien Rosa-Francoeur, Jacques Tondreau, Caroline Toupin, Jessica Turmel, Ramon Vitesse

La revue *À bâbord !* est imprimée par **Héon & Nadeau Ld**

Le site de la revue est hébergé par **Koumbit.org**

Dépôt légal bibliothèque nationale du Québec. **ISSN 1710-2091**
Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada.

Canada

LES BRÈVES

LANCEMENT DU N° 76

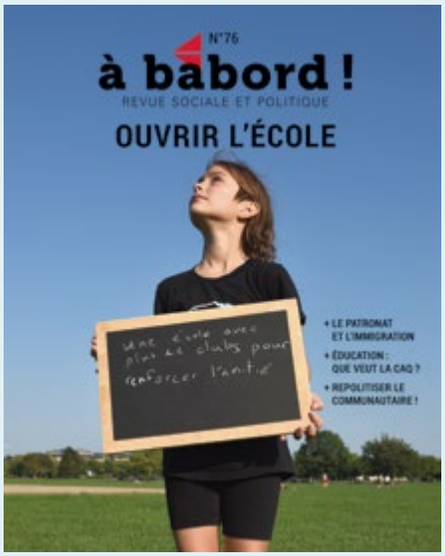

Ne ratez pas le lancement du numéro 76 !

25 octobre à 18 h à l'UQAM, Pavillon Sherbrooke, local SH-3260, situé au 200, rue Sherbrooke Ouest, angle Jeanne-Mance, Montréal.

Trois auteur·e·s du dossier répondront à la question : comment repenser l'école de demain ? Marianne Di Croce assurera l'animation.

Les informations détaillées se trouvent sur notre site web et notre page Facebook.

PASSEZ NOUS VOIR !

RETOUR SUR LE LANCEMENT DU N°75

En juin dernier, *À bâbord !* consacrait pour une troisième année consécutive son numéro d'été à une région du Québec. Pour ce numéro sur les Laurentides, le collectif de rédaction s'est déplacé pour le lancement sur place, comme nous l'avions fait en Gaspésie (2016) et au Saguenay–Lac-Saint-Jean (2017). C'est une tradition qui nous est chère puisqu'elle suscite toujours des rencontres très stimulantes qui permettent d'approfondir les sujets des dossiers. Nous nous sommes donc rendu·e·s à Nominingue et à Val-David pour deux lancements festifs. Merci encore pour l'accueil chaleureux que nous avons reçu !

Il faut savoir que ces numéros sont toujours des projets de longue haleine qui mobilisent beaucoup de temps et d'énergie pour un collectif de personnes bénévoles. Dans un univers médiatique montréalo-centrique, nous tenons fermement à explorer et donner à voir les différentes réalités vécues un peu partout à travers le Québec.

Prochaine destination : l'Abitibi en juin 2019 !

BIENVENUE !

Le collectif de rédaction s'enrichit de l'arrivée de nouvelles et de nouveaux membres ! Bienvenue à Suzanne Audette, Marie-Jo Bard, Aïda Belmkaddem, Marianne Di Croce, Anne-Marie Le Saux, Michaël Lessard, Michel Nareau, Jean-Patrick Reysset et Sébastien Rivard.

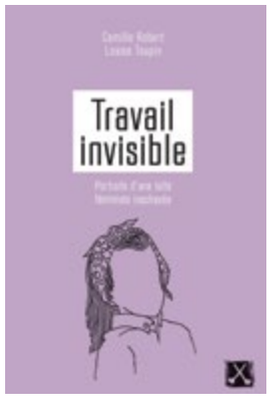

UN NOUVEL OUVRAGE

Félicitations à Camille Robert, membre du collectif d'*À Bâbord !*, qui a fait paraître un nouvel ouvrage collectif !

Travail invisible. Portraits d'une lutte féministe inachevée, Éditions du remue-ménage, 2018, sous la direction de Camille Robert et Louise Toupin.

Comment se décline l'enjeu du travail invisible dans différents milieux, et où en sont les revendications pour faire reconnaître ce travail et le sortir de l'ombre ? Rassemblant des militantes féministes et des intellectuelles engagées sur ces questions, cet ouvrage collectif entend remettre le sujet du travail invisible à l'ordre du jour politique tout en proposant des pistes de réflexion et de mobilisation concrètes.

ERRATUM

Dans la chronique de Martine Delvaux, « Marre des zones grises », du numéro 74 d'*ÀB !* (p. 24-25), on pouvait lire le nom de Gilbert Sicotte aux côtés de ceux de prédateurs sexuels notoires ou présumés. Nous tenons à nous excuser. Cette phrase pouvait laissait entendre que M. Sicotte aurait été accusé d'harcèlement sexuel. Il n'aurait pas dû se retrouver dans cette liste.

Le collectif de rédaction

Zone de libre expression, un film de Mario Jean / MADOC. Photo : Mario Jean / MADOC.

CES CENSURES QU'ON NE SAURAIT VOIR

Philippe de Grosbois

La censure sévit au Québec. La rectitude politique et les pressions de groupes d'intérêt particuliers viennent miner la liberté d'expression de courageuses personnes qui cherchent à briser l'immobilisme ambiant.

En août dernier, la première campagne publicitaire de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux a été refusée par la Société de transport de Montréal, cette dernière prétextant que la publicité était «*mensongère, alarmante et dénigrante*». L'affiche montrait un porc derrière une cage et qualifiait la souffrance infligée aux animaux d'élevage industriel de «*cruelle, inhumaine et intolérable*».

Le même mois, un comité indépendant formé par le gouvernement Couillard a statué que le déploiement sécuritaire lors du sommet du G7 au printemps dernier était excessif, qualifiant certaines méthodes de «*troublantes*» et «*d'entrave déraisonnable*» à la liberté d'expression (on souligne que dans plusieurs rassemblements, il y avait un policier par manifestant).

Toujours en août, la commissaire scolaire de Montréal Violaine Cousineau (élue par la population, doit-on le rappeler) a été blâmée pour manquement à son «*devoir de loyauté*» en raison de sa dénonciation des conditions de travail des enseignant·e·s du primaire et du secondaire et de son appui aux profs dans la négociation de leur contrat de travail.

Le devoir de loyauté fait également partie intégrante du Code du travail et est régulièrement invoqué pour museler des employé·e·s et même des représentant·e·s syndicaux qui critiquent publiquement leur employeur. En mai 2017, Yvan Larochelle, vice-président de son syndicat local affilié au SFPQ, a été suspendu pendant dix jours par le ministère des Transports du Québec pour avoir dénoncé à la radio le recours à la sous-traitance. Larochelle a récemment obtenu gain de cause, mais de telles sanctions ont indéniablement un effet dissuasif.

Revenons à l'été dernier (grosse saison pour la censure, n'est-ce pas ?). En juillet, la Ville de Québec a retiré 200 pancartes préélectorales d'une coalition réunissant six organisations syndicales, arguant que son règlement d'urbanisme interdit l'affichage de nature politique en dehors des périodes électorales. La Ville a menacé les syndicats d'une amende de 2000$ par jour par affiche (soit 400000$ par jour au total) si ces derniers les replaçaient.

La poursuite de Richard Martineau contre le média indépendant *Ricochet*, pour la somme de 350000$, a toujours cours. Selon la rédactrice en chef Gabrielle Brassard-Lecours, cette poursuite met en danger la survie du média. Martineau

appuie indéfectiblement le journal français *Charlie Hebdo*, même lorsque celui-ci publie en couverture la caricature d'un musulman se faisant cribler de balles, mais ne semble pas apprécier une chronique satirique qui annonce sa mort.

Quand on remonte un peu plus loin dans l'histoire, on trouve d'autres exemples inquiétants. Pensons à Sylvie Therrien, mise à pied d'Emploi et développement social Canada en 2013 pour avoir révélé à des journalistes l'existence de quotas imposés aux enquêteurs de l'assurance emploi, ou à la saga entourant le livre *Noir Canada* publié chez Écosociété, qui s'est terminée en 2011 par le retrait du livre de la vente en raison de la poursuite d'une compagnie minière.

La situation est tout aussi préoccupante aux États-Unis. On évoque souvent le cas d' étudiant·e·s gauchistes, antifascistes et antiracistes doctrinaires qui feraient régner la terreur sur les campus, mais une étude a dénombré 60 incidents variés liés à la liberté d'expression en deux ans, sur un total de 4 583 collèges et universités. Une autre étude montre qu'entre 2015 et 2017, ce sont surtout des professeur·e·s de gauche qui ont été licencié·e·s pour leur discours[1]. Il va sans dire qu'un licenciement est une sanction difficilement comparable à l'annulation d'une conférence.

Toujours aux États-Unis, Reality Winner, lanceuse d'alerte de la National Security Agency, a récemment été condamnée à 63 mois de prison, la plus longue sentence à ce jour accordée par une cour fédérale américaine pour avoir fait parvenir de l'information à un média. Winner avait transmis au média *The Intercept* des documents montrant qu'il y avait eu une cyberattaque russe, quelques jours avant l'élection présidentielle, sur un logiciel de vote.

INDIGNATION SÉLECTIVE

Tous ces exemples suscitent en moi la même question : pourquoi le « commentariat » québécois ne s'est-il pas indigné de toutes ces atteintes à la liberté d'expression ? Comment expliquer que ce soit la controverse autour de deux pièces de théâtre de Robert Lepage (*SLAV* et *Kanata*) qui aient plutôt suscité un tel tollé ? Francis Dupuis-Déri relève que « *la pièce SLAV a été l'objet de plus de 150 textes dans les trois principaux journaux francophones* [Le Journal de Montréal, La Presse et Le Devoir] *en un peu plus de 30 jours*[2] ».

La question mérite d'être soulevée parce que les exemples mentionnés ci-haut sont des cas non ambigus de censure, contrairement aux pièces de Lepage. En effet, les victimes ont reçu des sanctions tangibles : retrait complet d'un espace public, risque d'amendes, suspension, licenciement, arrestation, violence policière, peine de prison. Pour sa part, Robert Lepage a certes perdu des soutiens financiers ou organisationnels, mais ses pièces ne sont absolument pas interdites : aux dernières nouvelles, la pièce *SLAV* sera reprise dans plusieurs villes du Québec et la pièce *Kanata* sera bel et bien présentée au Théâtre du Soleil de Paris, au cœur de la métropole française.

> Vous parlez à un peuple qui connaît la censure ; nous avons été censurés pendant 400 ans *
>
> KIM O'BOMSAWIN, DOCUMENTARISTE AUTOCHTONE

Cette indignation sélective ne pose pas seulement problème lorsqu'on compare les sanctions, mais aussi lorsqu'on observe le statut social des personnes visées. Les victimes de censure présentées ci-haut sont des personnes bénéficiant de peu de tribunes dans notre société, telles que des lanceurs d'alerte, des militant·e·s pour les droits des animaux, syndicaux ou critiques du capitalisme. En comparaison, Robert Lepage, Un De Nos Grands™, bénéficie d'un prestige considérable. La défense de la liberté d'expression contre la censure ne devrait-elle pas être dirigée prioritairement en soutien aux personnes disposant de peu de reconnaissance publique ?

Il est nécessaire d'expliquer ce déséquilibre dans le traitement de ces cas particuliers. Je propose l'hypothèse suivante : pour une large part de notre intelligentsia nationaliste conservatrice, les droits et libertés sont seulement dignes d'être défendus lorsqu'ils portent atteinte à l'identité québécoise, à la reproduction d'un certain récit national ou à des valeurs posées d'emblée comme étant les « nôtres ». En cela, les clivages qui se sont manifestés cet été autour de *SLAV* et *Kanata* me semblent tout à fait similaires à ceux observés lors de la crise des accommodements raisonnables en 2006-2007 et lors des débats autour de la « charte des valeurs » du Parti Québécois en 2013-2014. L'égalité hommes-femmes, la laïcité et maintenant la liberté d'expression ont tour à tour été instrumentalisées par une droite qui n'en a que faire, sauf lorsqu'elle permet de renforcer la culture dominante et de stigmatiser, intimider et marginaliser des communautés minoritaires ou racisées. L'été 2018 nous a montré que non seulement les Musulman·e·s, mais aussi les Afro-Descendant·e·s et même les Autochtones peuvent se retrouver ciblé·e·s par cette croisade.

Comme pour la laïcité et l'égalité hommes-femmes, cette récupération conservatrice de la défense de la liberté d'expression a créé des divisions profondes au sein de la gauche québécoise, qui a sincèrement à cœur ces principes fondamentaux. Or, c'est justement parce que nous les avons à cœur qu'il faut refuser de les voir ainsi détournés au bénéfice des privilégié·e·s et retournés contre les plus marginalisé·e·s de notre société. Gardons à l'esprit cette lumineuse formule de James Baldwin : « *I can't believe what you say, because I see what you do* ».

*Citée dans T'cha Dunlevy, « Robert Lepage's Kanata : Indigenous leaders 'hurt', frustrated after talks », *Montreal Gazette,* 20 juillet 2018. Ma traduction.

1. Zack Beauchamp, « Campus free speech problem : left-wingers being fired for their opinions », *Vox*, 3 août 2018.

2. Francis Dupuis-Déri, « Liberté d'expression : choisir ses causes », *Ricochet*, 10 août 2018.

CANNABIS

APRÈS LA LÉGALISATION, ON FAIT QUOI ?

Julie-Soleil Meeson* et Jessica Turmel**

Le 17 octobre dernier, après plus de 100 ans de prohibition de l'usage du cannabis, le gouvernement libéral du Canada a légalisé sa consommation et sa possession pour les Canadiens et Canadiennes de 18 ans et plus.

Le nouveau cadre légal a pour ambition de restreindre l'accès aux jeunes, de protéger la santé et la sécurité des personnes, d'éliminer le trafic de cannabis et d'alléger le fardeau du système de justice pénale en imposant notamment des amendes au lieu d'un dossier criminel.

La criminalisation ne s'avérant pas une solution satisfaisante, il fallait plutôt favoriser une approche pragmatique et humaniste. Dans cette optique, la légalisation du cannabis favorisera une transmission transparente d'informations sur cette substance pour prévenir plus efficacement les types de consommation problématiques.

Nous mettrons ici l'accent sur deux éléments essentiels dans la façon de transmettre l'information afin que notre message remplisse ces conditions, c'est-à-dire pour qu'il soit sans jugement, cohérent et crédible pour toutes les personnes auprès desquelles nous intervenons.

POUR UNE INFORMATION OBJECTIVE

Le premier élément dont il importe de tenir compte est de bien cibler la population qui consomme. Si nous visons à la protéger et à nous assurer qu'elle prend des décisions éclairées, nous devons connaître de manière précise la population à risque à laquelle s'adresse une intervention donnée. Par exemple, les jeunes canadien·ne·s de 15 à 19 ans ont une prévalence d'usage de cannabis de 21% et les jeunes de 20 à 24 ans en ont une de 30%. Faire abstraction de cette réalité de la consommation pourrait s'avérer contre-productif. Au Québec, les modèles gouvernementaux de communication apparaissent souvent incohérents face à la réalité et ne rejoignent pas ces jeunes. Des slogans tels que « *tu peux avoir du fun sans en prendre, comme moi !* » ne répondent pas à leur besoin de savoir et de comprendre ni à leur capacité de prendre des décisions et ils stigmatisent ceux et celles qui consomment. La légalisation du cannabis ne viendra pas changer cette situation pour les jeunes de moins de 18 ans.

Le deuxième aspect à considérer concerne les sources de notre information. Le modèle prohibitionniste nous a fourni une surabondance d'informations exagérées ou carrément erronées. Si bien que la peur teinte une grande part des interventions des politicien·ne·s dans l'adoption des lois sur les substances psychoactives. Pour donner un exemple concret, citons les paroles de la sous-ministre Charlebois qui a dit lors d'une intervention : « *Vous savez, où je demeure, en campagne, si mon voisin en fait pousser et que mes petits-enfants dont la plus vieille de six ans, va de l'autre côté et, par inadvertance, s'enfarge là-dedans, puis en consomme un petit peu en mangeant…* ». Or, dans les faits, manger la feuille séchée ne provoque pas d'effet psychoactif. En sachant ceci, notre gouvernement n'aurait pas fait une loi basée sur de fausses croyances en interdisant, dans la version adoptée, la culture de cannabis à domicile.

POUR ALLER + LOIN

Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD)*, 2015.

En ligne : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-tabac-alcool-et-drogues/sommaire-2015.html
(mise à jour en mars 2017)

En considérant ces éléments, nous accueillons favorablement l'octroi, dans le cadre de la nouvelle législation sur le cannabis au Québec, d'un fond de prévention et de recherche de 25 millions de dollars réparti sur les cinq prochaines années. Depuis plus de 20 ans, les organismes communautaires ont développé des expertises reconnues pour rejoindre les personnes qui décident de consommer des substances, dont le cannabis. En tant que professionnelles, nos préoccupations majeures concernent la reconnaissance de ces organismes et de leurs efforts investis dans la prévention.

* Chargée de cours à l'Université de Montréal et directrice chez Élixir.

** Chargée de cours à l'Université de Montréal et coordonnatrice, formatrice et responsable des communications du Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP) de Montréal.

Manifestation populaire contre la réforme de la loi sur l'aide-sociale, 1988. Photo: André Querry.

MINI-DOSSIER

ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

VERS UNE RÉAPPROPRIATION DE NOTRE ACTION POLITIQUE

Dans un contexte d'épuisement et de sous-financement, il est plus que jamais important de rappeler que l'action communautaire autonome est un mouvement social et politique qui doit être proactif dans la construction d'un contre-discours fort.

On connaît d'abord les organismes communautaires pour leurs services de proximité basés sur les besoins des gens (logement, pauvreté, toxicomanie, réinsertion sociale, etc.). Mais au-delà des services directs qu'ils offrent à la population, les organismes apportent quelque chose d'encore plus important à la société: la participation citoyenne et la transformation sociale. À partir d'un problème individuel de surendettement, par exemple, une personne prendra conscience qu'elle n'est pas seule à vivre pareille situation. Cela pourra la conduire à se mettre en action pour modifier ces conditions de vie. À partir d'une expérience personnelle, on peut contribuer à trouver des solutions globales et entreprendre des actions collectives visant à améliorer les lois et les protections sociales. C'est de cette manière que les gens des communautés de toutes les régions ont façonné le Québec et inspiré les politiques sociales dont nous bénéficions tous et toutes aujourd'hui.

DES GENS QUI ONT FAÇONNÉ LE QUÉBEC

L'exemple des cliniques populaires, comme la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles qui fête ses 50 ans cette année, a marqué tout le Québec en inspirant le réseau des centres locaux de services communautaires (CLSC). Les organismes communautaires ont été parmi les premiers à offrir des services juridiques aux gens qui n'en avaient pas les moyens, ce qui a inspiré ▶

le service d'aide juridique que nous connaissons aujourd'hui. Ce sont les garderies populaires qui ont inspiré le modèle des centres de la petite enfance (CPE) dans les quartiers défavorisés. Est-ce que les conjoint·e·s de même sexe auraient pu se marier et constituer des familles sans les luttes LGBTQ2? Est-ce qu'il y aurait eu des logements sociaux sans l'action des locataires? Est-ce qu'on aurait obtenu l'équité salariale sans la lutte des femmes? Est-ce qu'on parlerait de racisme systémique actuellement sans les luttes menées par les personnes racisées et les Autochtones? Cela fait plus de 50 ans que les communautés s'impliquent, de manière innovante et créative, dans la résolution des problèmes sociaux afin d'améliorer leurs droits et leurs conditions de vie. Existe-t-il une seule politique sociale qui n'a pas été inspirée ou influencée par des revendications populaires?

LA DÉPOLITISATION DU COMMUNAUTAIRE

Si, depuis plus de 50 ans, les mouvements populaires et communautaires ont largement contribué à influencer les politiques sociales au Québec, force est de constater que cette influence s'est largement effritée. Les politiques néolibérales des vingt dernières années, se traduisant principalement par un désengagement de l'État, ont provoqué des transformations profondes non seulement au sein de la société, mais également au sein du mouvement communautaire lui-même. L'une des conséquences de cette longue ascension de la gouvernance néolibérale se fait sentir dans l'essence même de l'action communautaire autonome amenant progressivement l'État à imposer sa vision utilitariste des organismes communautaires. Nous constatons aujourd'hui que cette influence a été intériorisée au sein même des organismes, qui se perçoivent de plus en plus comme des prestataires de services plutôt que comme des agents de transformation sociale. Ce n'est pas étonnant, car les besoins exprimés par la population sont grandissants dans un contexte de coupe dans les services publics et les programmes sociaux. Pour combler ces besoins et pallier ainsi les carences étatiques, les organismes ont été amenés à développer davantage leurs services à la population, ce qui a entraîné un déficit de temps, d'énergie et d'argent à consacrer à leur travail d'action politique et de mobilisation sociale. Nous observons ainsi que le mouvement communautaire n'est plus la locomotive du progrès social qu'il a déjà été. Le travail des quinze dernières années a plutôt consisté à tenter de sauvegarder les acquis et à empêcher la machine néolibérale de percer le filet social. Face à la croissance des inégalités sociales, économiques et politiques, il est évident que la voix communautaire, c'est-à-dire celle des personnes touchées par les différents problèmes sociaux, n'est plus autant entendue.

L'INFLUENCE DES FONDATIONS CARITATIVES

Alors que la société civile et les gens impliqués dans les organismes communautaires perdent de l'influence en matière de politiques sociales, celle des gens fortunés est en pleine ascension. En effet, les acteurs et actrices de la nouvelle philanthropie, qui se perçoivent davantage comme des «investisseurs sociaux», se sont positionné·e·s sur l'échiquier politique comme les sauveurs et sauveuses des politiques sociales permettant ainsi à l'État de se désengager davantage. Appliquant la logique du marché et un mode de gestion s'inspirant du milieu des affaires, les philanthropes se considèrent comme plus aptes que l'État ou la société civile à

Une des premières garderies populaires organisée par des parents au début des années 1970. Photo: André Querry.

Mobilisation pour la sauvegarde du Comité social Centre-Sud, 2015. Photo: André Querry.

résoudre les problèmes sociaux. De plus, comme ces personnes partagent la même vision du désengagement de l'État en matière de politiques publiques, elles n'ont aucun mal à obtenir du financement public pour leurs initiatives sociales. Toutefois, ne possédant souvent pas l'expertise du terrain et la proximité nécessaires avec les gens de la communauté pour réaliser leurs projets, elles font appel aux organismes communautaires pour livrer leurs services selon des orientations bien précises qu'elles ont préalablement déterminées, et ce, sans l'apport de la communauté. Ainsi, plutôt que de financer directement les organismes pour des services qui existent déjà, l'État préfère financer les fondations philanthropiques pour créer des services similaires. Par exemple, les millions investis dans les cliniques de pédiatrie sociale du Dr Julien, en plus de coûter beaucoup plus cher que nos CLSC, viennent dédoubler tout le travail social que font les organismes communautaires depuis des décennies alors que ceux-ci croulent sous le poids du manque de financement.

DES ORGANISMES POUR LES COMMUNAUTÉS

Nous constatons également que les grandes fondations, les ministères et les municipalités, qui constituent les principaux bailleurs de fonds des organismes, tentent de plus en plus d'imposer leurs propres orientations, services et mode de gestion dans les organismes communautaires. Il s'agit ni plus ni moins de tentatives d'appropriation de la réputation et de l'expertise des organismes afin d'en faire des entreprises sociales répondant aux besoins et aux priorités de ces bailleurs de fonds. Rappelons que les organismes communautaires ne sont ni des entreprises ni des sous-traitants. Ils n'appartiennent ni aux fondations, ni au gouvernement, ni aux municipalités. Ils appartiennent aux communautés qui les administrent avec diligence et transparence depuis plus de 50 ans. Cette volonté d'orienter et de contrôler les organismes provoque malheureusement une perte de l'exercice démocratique et une détérioration du pouvoir des citoyen·ne·s sur leur avenir et sur leur communauté. À long terme, c'est la société qui sera la grande perdante en se privant de la vitalité et de la créativité des gens de ses propres communautés.

N'oublions pas que l'approche d'intervention communautaire, basée sur l'action collective, a fait ses preuves au cours des dernières décennies. D'autant plus lorsque nous faisons face à des gouvernements qui tentent de s'approprier notre action, qui cherche à rentabiliser la pauvreté et qui affaiblissent notre filet social par la mise en place de politiques rétrogrades. Cette action politique ne peut pas se faire sur une base individuelle. Une personne seule arrivera difficilement à défendre ses droits, mais avec la collectivité, elle sera plus forte et son action permettra d'apporter une réelle transformation sociale. Opérer des changements durables chez les individus et dans la société prend du temps et ne se mesure pas à l'aide d'indicateurs de performance. Si notre approche fonctionne, c'est parce qu'elle est ancrée dans les vrais besoins des gens et qu'elle s'opère grâce à une réelle prise en charge collective des problèmes sociaux. Il est aujourd'hui crucial de redonner un sens à cette action et de renouer avec les bases et les racines du mouvement, c'est-à-dire l'éducation populaire et la défense collective des droits. ab

Caroline Toupin, Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Manifestation en réaction à la fin du financement du Festival Expression de rue, 2017. Photo: André Querry.

COMMENT SE VIT L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME ?

Pour illustrer concrètement une démarche d'éducation populaire portée par la base, *À bâbord !* a sollicité l'organisme communautaire Atout-Lire. Ce groupe populaire œuvre en alphabétisation depuis 1982 et il est né des besoins exprimés par des membres du Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur à Québec.

Dans ce quartier, la population est touchée par des conditions socioéconomiques précaires. La qualité de vie d'un grand nombre de gens est amoindrie par la pauvreté, l'exclusion du marché du travail et la non-représentation politique. Pour s'attaquer à ces enjeux, le milieu communautaire possède plusieurs outils dans son travail avec les populations afin d'améliorer leurs conditions de vie. L'éducation populaire autonome (ÉPA) est le moyen privilégié, car celle-ci consiste en une démarche de conscientisation et d'action visant à changer la société. Chez Atout-Lire, l'ÉPA est à la base des choix d'orientation et d'actions. Pour cet organisme, l'objectif de l'action communautaire autonome est essentiellement la transformation de la société et non l'adaptation des personnes à des conditions de vie injustes. En ce sens, l'ÉPA est un processus collectif qui permet le passage du « Je » au « Nous », passage nécessaire afin de créer une société réellement démocratique, plus juste et plus solidaire. Cette approche nécessite de s'appuyer sur les capacités réflexives des personnes qui vivent concrètement les inégalités et les injustices, car ce sont d'elles qu'émergent les propositions de changement et les actions nécessaires à cette transformation sociale.

Ainsi, la première étape d'une démarche d'ÉPA est de partir des préoccupations des gens qui fréquentent les groupes communautaires. L'ÉPA repose aussi sur un lien de confiance entre les personnes impliquées. Il faut prendre le temps de se connaître et s'engager à travailler sur la base du respect et de la reconnaissance égalitaire des gens qui participent. Au fil des échanges, une prise de conscience émerge autour d'un enjeu vu comme individuel (par exemple : la santé) et qui est ensuite situé dans son contexte social. Dans un comité de travail, les déterminants sociaux de la santé sont soulevés et discutés. C'est le passage du « Je » au « Nous ». Finalement, ces réflexions poussent à agir. À Atout-Lire, un comité

a créé des outils qui serviront à animer des ateliers sur la santé qui permettent les échanges et les pistes d'actions sur les enjeux sociaux ainsi que sur les nécessaires solidarités. C'est l'aboutissement d'un processus d'éducation populaire: le passage du «Nous» à l'action collective.

Pour en savoir plus, consultez notre blogue pour la version longue de l'article.

Johanne Arseneault, Animatrice chez Atout-Lire

LUTTES ANTIRACISTES ET AUTOCHTONES

Des espaces communautaires en lutte !

Dans les communautés les plus démunies et les plus colonisées du Québec se constituent des organisations communautaires qui sont aujourd'hui des piliers essentiels dans la lutte pour la justice sociale.

De fait, plusieurs de ces groupes luttent pour les droits des communautés autochtones et des communautés racisées. Ces mouvements travaillent sur des enjeux de pauvreté, de féminisme et de changements climatiques. Ils sont quotidiennement au front, souvent sans moyens financiers, et uniquement grâce au temps et à l'énergie des militant·e·s qui s'y activent.

Ces organismes jouent un rôle politique important en pointant le racisme systémique dont font l'objet ces communautés et en faisant avancer tout le Québec sur des enjeux de justice sociale. Ces groupes qui osent décrier l'exclusion et le néo-colonialisme parlent véritablement d'inégalités sociales et économiques, car exiger une justice sociale pour les plus marginalisés bénéficiera non seulement à ceux-ci, mais à l'ensemble de la population québécoise. Ils font entre autres évoluer le discours féministe vers une perspective intersectionnelle qui vise non pas à diviser, mais à se solidariser pour ne laisser personne derrière.

Par exemple, le collectif Hoodstock est devenu au fil du temps une véritable pépinière de militant·e·s qui portent ces luttes. Né il y a 10 ans dans un des quartiers les plus pauvres du Canada, ce groupe s'est constitué à la suite de la mort de Fredy Villanueva abattu par un policier de Montréal. Ils et elles innovent avec des projets créatifs proposés par et pour la communauté et proposent aussi un modèle de société où l'on refuse d'échapper qui que ce soit à travers les mailles du système. Dans un autre ordre d'idée, l'initiative de consultation publique nationale sur le racisme systémique conduite de manière indépendante et autonome par des citoyen·ne·s est la preuve que ces mouvements antiracistes sont des fers de lance pour une plus grande justice sociale au Québec.

L'organisation communautaire portée par les centres d'amitié autochtone est un autre exemple des luttes pour la justice sociale. Elle porte dans ce cas sur les conséquences des politiques d'isolement et d'assimilation des populations autochtones qu'a mis de l'avant le gouvernement du Canada, notamment avec la Loi sur les Indiens. Ces politiques ont placé ces communautés dans un vaste trou noir culturel. Grâce à ces organismes communautaires, plusieurs personnes ont pu réussir la transition entre les communautés et les grandes villes. L'isolement, l'inaccessibilité des services ou d'un logement, l'absence complète de référents culturels ou même la barrière linguistique rendaient impossible l'accueil des citoyen·ne·s autochtones au sein des villes. Les centres d'amitié ont permis aux personnes qui cherchaient à s'établir en milieu urbain non seulement d'y trouver un point de départ, mais une communauté semblable à celle qu'elles laissaient derrière. Ce mouvement agit aussi pour défendre leurs droits, leur sécurité, leur langue et leur culture. Il s'agit d'un repère nécessaire pour une des populations les plus déplacées au Canada. Ces centres sont des filets de sécurité pour les personnes qui affrontent un nouveau milieu qui peut leur être hostile.

Au-delà de ces deux exemples, le travail de nombreux collectifs et organismes permet à des communautés isolées de s'organiser par et pour elles-mêmes. Ces groupes sont nés de la volonté des communautés racisées de répondre au besoin d'une égalité et d'une équité effective des droits. Ils sont certes marginalisés par l'absence de financement et l'invisibilisation de leur travail, mais ils sont tout aussi importants et légitimes que le reste du tissu communautaire traditionnel. Né des besoins de la communauté et porté par elle pour défendre les droits sociaux des personnes qui la composent, n'est-ce pas là l'essence du milieu communautaire? Celui-ci gagnerait aujourd'hui à être solidaire de ces mouvements.

Will Prosper et Melissa Mollen Dupuis

COMMUNAUTAIRE ET FÉMINISME : ESPACE D'ÉGALITÉ POUR UN MONDE JUSTE

Les garderies populaires devenues des CPE, des maisons de la famille devenues des organismes communautaires, des groupes d'entraide devenus des centres d'éducation populaire. Des idées ayant émergé de groupes de femmes soucieuses de répondre aux besoins des familles, du quartier, du village, de la région, du Québec tout entier. C'est aussi ça, le mouvement communautaire québécois qui s'est bâti depuis les années 1960.

Le mouvement des femmes s'étant déployé en même temps que le mouvement communautaire, difficile de ne pas les imbriquer l'un dans l'autre. Tous deux revendiquent égalité, équité, justice.

Ensemble, ils réclament de meilleures conditions de vie pour les personnes, individuellement et collectivement. Aujourd'hui encore, le mouvement communautaire autonome est composé de salariées à 85 %. Des travailleuses, des chômeuses saisonnières, des mères, des citoyennes, des locataires, des proches aidantes, des consommatrices, des contribuables.

Il s'agit aussi pour elles d'un espace social à investir pour faire avancer leurs revendications féministes. Les luttes pour le progrès social passent par les luttes pour l'amélioration de leurs conditions ainsi que celles des personnes qui leur sont chères. À travers le temps et les pressions politiques, la reconnaissance du mouvement communautaire a ainsi contribué à donner des leviers aux travailleuses pour améliorer leur sort : assurances collectives, régime de retraite, articulation travail-famille. La travailleuse communautaire que je suis, avec son chapeau de triple maman et de soutien familial, est bien contente de pouvoir compter sur des journées pour responsabilité familiale, des congés de « santé mentale » quand la soupape de la charge mentale et des doubles *shifts* explose. Je suis aussi bien contente de mon horaire flexible qui me permet de rencontrer la prof de mon plus vieux au milieu de l'après-midi.

Comme travailleuses du communautaire, nous luttons pour l'amélioration du sort du monde, et comme femmes, nous sommes la moitié du monde ! Le féminisme, c'est la quête de l'égalité entre les êtres humains, à travers une plus grande justice sociale. Il va donc de soi que le milieu communautaire soit traversé et porté par les valeurs féministes. Et comme le communautaire est l'un des espaces dont nous nous sommes dotés pour créer un monde juste, une évidence s'impose à mes yeux : le communautaire est féministe et le féminisme est communautaire.

Amélie Lafortune-Lauzon, travailleuse communautaire

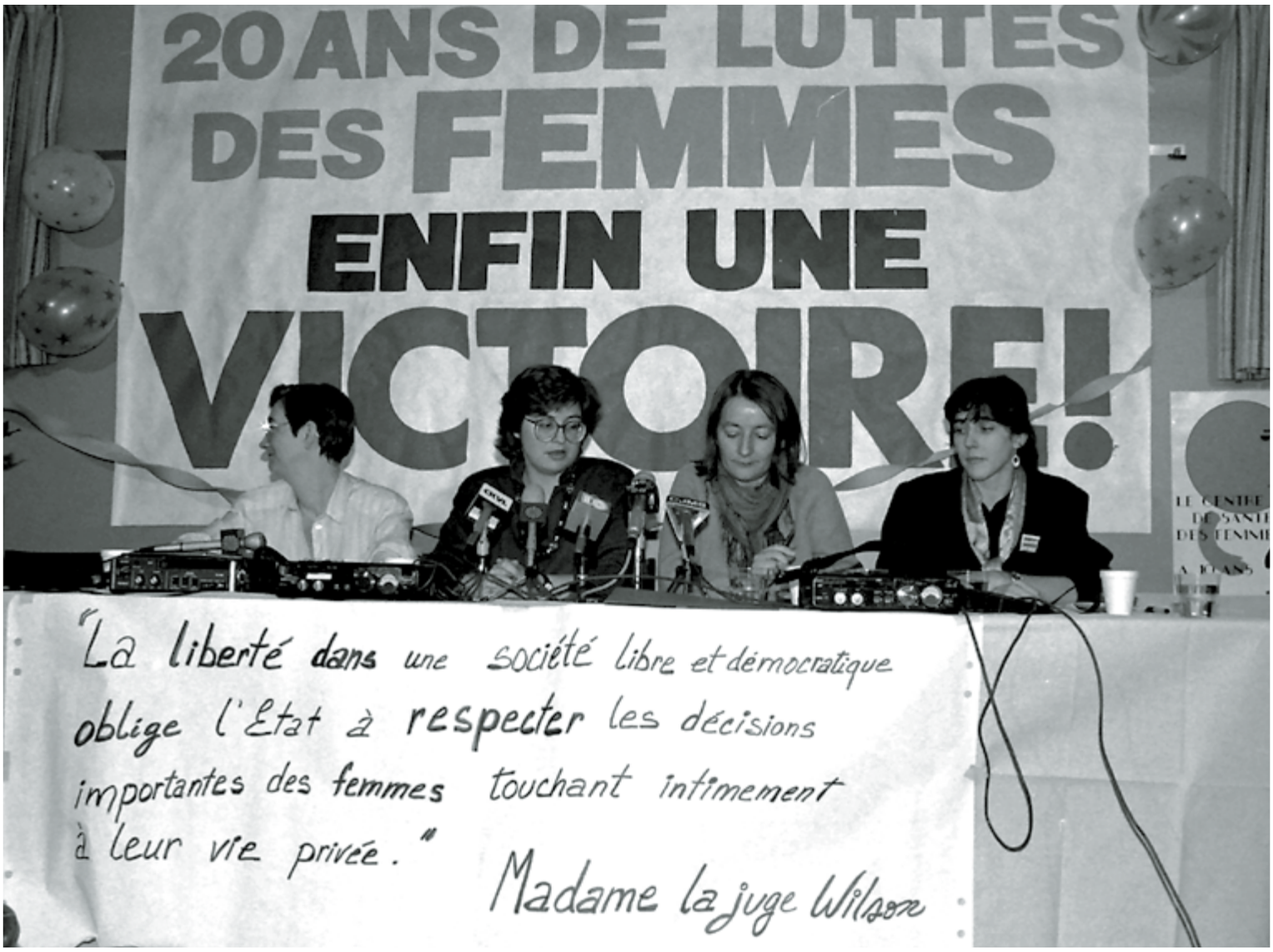

Victoire pour le droit à l'avortement, 1988. Photo : André Querry.

OLÉODUC TRANS MOUNTAIN

LA LUTTE SE POURSUIT

Xavier P.-Laberge

Depuis l'annonce de l'achat par le gouvernement Trudeau du projet Trans Mountain le 29 mai dernier, la colère gronde. Le gouvernement de coalition constitué du Parti vert et du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique s'oppose au projet d'agrandissement du pipeline tandis que le travail acharné de militant·e·s de partout au Canada met tout en œuvre pour empêcher le projet.

Dans ce combat, plusieurs manifestant·e·s ont été arrêté·e·s, dont la chef du Parti vert du Canada, Elizabeth May, et le député fédéral néo-démocrate Kennedy Stewart. Les opposant·e·s à l'expansion du pipeline s'inquiètent du risque d'accidents maritimes des navires pétroliers, dont le nombre passera de 60 à environ 400 par année, et qui devront manœuvrer dans des passages étroits entre le terminal et l'océan.

Les chefs des communautés autochtones interviewés par Radio-Canada sont très divisés quant au projet[1]. Si certaines communautés désirent investir dans Trans Mountain, d'autres sont prêtes à le bloquer, ce qui a fait dire à Stewart Phillip, président de l'Union des chefs autochtones de la Colombie-Britannique, que «*le projet n'a pas le consentement requis, et nous ne baisserons pas les bras, peu importe qui achète ce pipeline*». Will George, membre de la nation Tsleil-Waututh, a ajouté que «*c'est tout à fait inacceptable de dépenser 4,5 milliards de l'argent des contribuables quand il n'y a même pas assez d'eau potable pour les Autochtones au Canada. Juste la souffrance et les sables bitumineux en Alberta… [Justin Trudeau] devrait avoir honte*».

Al Gore, lui-même, a critiqué l'annonce du gouvernement fédéral d'acheter le pipeline en dénonçant les subventions aux énergies fossiles qui sont en moyenne 38 fois plus subventionnées que les énergies renouvelables à travers le monde. Les groupes environnementaux ont unanimement dénoncé cet achat. Plusieurs chercheur·e·s universitaires ont, de plus, soulevé l'absurdité de soutenir financièrement un projet voué à l'échec et à une probable non-rentabilité puisqu'il a été abandonné par Kinder Morgan et le privé en général. Pour les dirigeant·e·s et les actionnaires de Kinder Morgan, le projet semble dorénavant trop toxique et risqué.

DES REBONDISSEMENTS

D'autres nouvelles sont encore plus décourageantes. Les récents documents dévoilés par Kinder Morgan ont montré que le coût de l'expansion du pipeline pourrait être de 1,9 milliard supérieur à ce qui était prévu. Par conséquent, en plus des 4,5 milliards pour l'achat du pipeline original, la facture finale coûterait 9,3 milliards au trésor public. Aussi, les travaux pourraient s'étendre jusqu'en décembre 2021, soit un an de plus que la date précédemment présentée.

L'Office national de l'énergie (ONE) a, de son côté, approuvé 72 % du projet. Les travaux préliminaires ont donc commencé en Alberta et les premiers tuyaux seront installés dès 2019. À Burnaby en Colombie-Britannique, les travaux ont cours depuis septembre 2017 afin d'y aménager un terminal. La Cour suprême du Canada a d'ailleurs rejeté l'appel de la ville de Burnaby quant à l'approbation de l'ONE. Il semble n'y avoir aucune considération pour l'avis des municipalités au Canada, de même que pour celui des provinces lorsqu'il s'agit d'autoriser un projet «*dans l'intérêt national*». Où est la défense de l'environnement et la lutte aux changements climatiques dans cet «intérêt national»?

Heureusement, le 30 août dernier, une décision de la Cour d'appel fédérale a annulé le décret gouvernemental permettant au projet d'expansion du pipeline d'aller de l'avant. Le tribunal a statué que le gouvernement libéral n'avait pas adéquatement consulté les Premières Nations. Cependant, il ne faut pas croire que tout est gagné pour autant. Le dogmatisme pétrolier de ce gouvernement semble sans borne et celui-ci désire, malgré tout, poursuivre le développement du projet qui est désormais le sien. Il revient maintenant aux citoyen·ne·s de défendre l'avenir de la planète. Nous devons montrer à Trudeau qu'il a plus à craindre des militant·e·s écologistes que des lobbys pétroliers. Les élections fédérales de 2019 seront aussi un bon moment pour faire regretter aux libéraux l'incohérence de leur discours environnemental. **àbl**

1. «Trans Mountain : opinions partagées chez les Autochtones», Radio-Canada, 29 mai 2018. En ligne : ici.radio-canada.ca/nouvelle/1103848/opinion-pipeline-trans-mountain-autochtones-colombie-britannique.

L'IMMIGRATION AU QUÉBEC AU SERVICE DES ENTREPRISES

Nicolas Guay

Sans crier gare, le gouvernement libéral a privatisé une partie du système d'immigration au cours des derniers mois, pour répondre à ce que les milieux d'affaires décrivent comme une pénurie de main-d'œuvre. C'est une nouvelle brèche dans le modèle québécois qui se fait cette fois au détriment des personnes immigrantes et de la cohésion sociale.

Dès les années 1960, les questions d'immigration sont devenues cruciales dans un Québec en pleine mutation. La majorité francophone, subissant de la discrimination structurelle (révélée par la commission Laurendeau-Dunton), cherchait à préserver son poids démographique et linguistique et à assurer son ascension sociale, notamment à travers la modernisation de l'État. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Immigration fut créé en 1968.

Ce champ de compétence constitutionnelle était alors entièrement pris en charge par Ottawa. Comme il s'agissait d'une compétence partagée et que le Québec vivait une dynamique d'affirmation nationale, il put accroître peu à peu ses pouvoirs en immigration.

Grâce à l'Entente Cullen-Couture signée en 1978, le Québec pouvait désormais sélectionner les personnes immigrantes de la catégorie économique (composant 70 % de l'immigration). Le système de points mis en place privilégiait les personnes dotées des critères censés correspondre aux besoins de la société (maîtrise du français, éducation, expérience de travail, etc.). Il fallait inverser la tendance d'une immigration moins francophone s'intégrant surtout jusque là au groupe anglo-québécois. L'accord Gagnon–Tremblay–McDougall quant à lui confiait au Québec la pleine responsabilité des services d'intégration et de francisation à partir de 1991.

LE « CAPITAL HUMAIN »

La politique d'immigration et d'intégration *Au Québec pour bâtir ensemble* (1990) promouvait l'*égalité des chances et* la pleine participation, dans tous les secteurs de la société, des personnes issues des minorités ethnoculturelles. L'intégration – impliquant une participation égalitaire – devait être «*l'affaire de tous, autant de ceux qui s'enracinent que de ceux qui accueillent*». On encourageait les pratiques interculturelles pour faire tomber les préjugés et la discrimination et pour créer une société inclusive.

Le modèle d'immigration du Québec (du Canada, de la Nouvelle-Zélande, etc.) privilégiait ce que l'on appelait le «capital humain». On sélectionnait, dans cette optique, les personnes dotées du plus haut niveau sur le plan des diplômes, de la maîtrise du français, etc., selon le principe du «premier arrivé, premier servi». Celles-ci étaient censées s'intégrer plus aisément au marché du travail et s'adapter à ses fluctuations. Le gouvernement avait ici des visées culturelles, démographiques, économiques, linguistiques et culturelles à long terme; il ne cherchait pas à répondre immédiatement à la demande de main-d'œuvre des entreprises.

Les années 1990 sont aussi une période de diversification de l'immigration qui, de moins en moins européenne, était davantage africaine, asiatique et sud-américaine. Une immigration plus scolarisée, mais aussi plus «visible». Même si elle était à haut «capital humain», cette nouvelle immigration racisée rencontrait davantage de barrières à l'emploi et de

Photo : Gerry Dincher (CC BY-SA 2.0).

difficultés économiques (chômage, pauvreté, déclassement social)[1]. D'ailleurs, «*le changement dans la composition de l'immigration* [...] *aurait contribué à exacerber les attitudes et pratiques discriminatoires de certains employeurs*[2]». Si les chambres de commerce réclament une immigration importante pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, cela n'empêche pas les entreprises de pratiquer tout de même de la discrimination à l'embauche.

Parallèlement à l'immigration économique sélectionnée et permanente, l'immigration temporaire (étudiante ou professionnelle) a crû de manière importante dans les années 1990. Les étudiantes et étudiants internationaux sont alors vus comme une véritable manne – en payant le prix fort pour leurs études – par des universités québécoises en quête de revenus, à l'ère du déficit zéro et de la marchandisation de l'éducation.

Les travailleurs et travailleuses temporaires doivent répondre rapidement, et à moindres coûts, à des besoins ponctuels du marché du travail. Ces personnes sont toutefois traitées comme des citoyen·ne·s de deuxième catégorie, alors qu'elles travaillent à rabais, subissent toutes sortes d'abus et ne jouissent pas des mêmes droits légaux et sociaux que le reste de la société[3]. Elles contribuent pourtant à la société québécoise par leur labeur, leur consommation, leurs taxes et reviennent souvent d'année en année.

LA « DÉCLARATION D'INTÉRÊT »

Les milieux d'affaires et le gouvernement néo-zélandais furent les premiers à évoquer la faillite du modèle étatique fondé sur l'approche du «capital humain», qui serait lent à traiter les demandes d'immigration, ne répondrait pas aux besoins actuels du marché et laisserait sur la touche de nombreuses personnes qualifiées.

La Nouvelle-Zélande (suivie de l'Australie et du Canada) a adopté le modèle dit de la «déclaration d'intérêt» (DI) en 2003, qui intègre l'approche du «capital humain», mais repose surtout sur les besoins actuels de main-d'œuvre. Les entreprises ont alors une influence majeure dans la sélection des personnes immigrantes qualifiées, qui ne sont plus reçues selon le principe du «premier arrivé, premier servi». Le modèle de la DI contribue donc incontestablement à une privatisation importante du système d'immigration.

À l'été 2018, le gouvernement québécois a emprunté la même voie en lançant la plateforme numérique *Arrima*, qui vise à «connecter» les personnes immigrantes qualifiées aux entreprises en quête de main-d'œuvre.

Selon le patronat, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée serait criante en région. C'est pourquoi, avec la DI, le gouvernement met aussi l'accent sur la régionalisation de l'immigration. Or, cette approche de l'offre et de la demande est problématique.

On doit constater qu'il y a d'abord une «*pénurie d'emplois de qualité, pas de main-d'œuvre*», car le problème pour de nombreuses entreprises est «*leur modèle d'affaires qui repose sur le* cheap labor[4]», notamment dans le secteur des services. Ensuite, «*[c]ette vision amène les immigrants et leurs familles à être à la merci des employeurs et des aléas du marché économique. Les champions, ceux qui seront les employeurs gagnants, ont toujours des intérêts particuliers liés au marché. Il faut éviter de leur livrer une main-d'œuvre captive, trop facilement exploitable*[5].»

VISION INSTRUMENTALE

La nouvelle politique d'immigration et d'intégration *Ensemble, nous sommes le Québec* (2015) vise aussi la pleine participation des personnes immigrantes dans toutes les sphères de la société. Elle conçoit l'intégration comme un rapport de réciprocité entre l'individu et la société, appelée à devenir plus inclusive, par la sensibilisation ainsi que par la lutte contre le racisme et la discrimination. Elle affirme aussi l'importance de l'égalité réelle pour établir des relations intercommunautaires harmonieuses assurant la cohésion sociale. L'interculturalisme – esquissée dans la politique – exige que la pleine intégration débouche sur une citoyenneté complexe, avec le concours de la collectivité.

Or, la pratique gouvernementale, dans les faits, renvoie plutôt à une intégration limitée à la seule contribution économique des personnes immigrantes, évacuant le discours de la pleine participation, de l'égalité des chances et de la lutte contre le racisme et la discrimination. L'intégration perd alors sa dimension sociale et politique et consiste essentiellement en une insertion économique qui dépend des efforts de la personne immigrante.

Cette approche instrumentale génère un déficit de participation des personnes immigrantes, limitant leur contribution socioéconomique et politique, affaiblissant la cohésion sociale, nourrissant les préjugés, durcissant les inégalités.

Il reste à souhaiter, en conclusion, que le gouvernement actuel mette véritablement en œuvre les principes qui guidaient la dernière politique d'immigration et d'intégration, plutôt que d'être à la seule écoute des intérêts affairistes. L'interculturalisme, en visant la pleine participation des personnes et une meilleure cohésion sociale, est un projet de société exigeant. Or, l'approche économico-centrée de l'ancien gouvernement Couillard le mettait en contradiction avec sa propre politique, tout en marquant une rupture majeure avec le modèle québécois qui se construit depuis les années 1960. Les personnes immigrantes de même que l'ensemble de la population du Québec y perdent au change au seul profit d'une poignée d'entreprises proches des libéraux. abi

1. Aline Lechaume et Frédéric Savard, *Esquisse du faible revenu chez la population immigrante au Québec*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2014.

2. Julia Posca, *Portrait du revenu et de l'emploi des personnes immigrantes*, Montréal, IRIS, 2016, p. 10.

3. Petra Molnar, «Programmes des travailleurs étrangers temporaires du Canada», *Encyclopédie canadienne*, 2018. En ligne : www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/canadas-temporary-foreign-worker-programs.

4. Ianick Marcil, «Pénurie d'emplois de qualité, pas de main-d'œuvre», *Le Mouton noir,* 18 mars 2018.

5. Chedly Belkhodja et Michèle Vatz Laaroussi, «Attention au virage économique de la régionalisation», *Le Devoir,* 14 décembre 2017.

« Y'A QU'À » LA CAQ ET L'ÉDUCATION

Michel Lacroix, professeur au département d'études littéraires de l'UQAM

Peut-être y a-t-il, médiatiquement et politiquement, de salutaires insignifiances, une stratégie visant à ne rien dire de trop marqué, pleine de sous-entendus, qui permettrait d'éviter les vagues et les critiques, tout en fédérant peurs, espoirs et ressentiments de tous poils, par-delà les contradictions. Ainsi en irait-il de la Coalition avenir Québec (CAQ). L'inexistence de ce parti dans la vie des idées au Québec et l'insipidité de son discours ont pour effet que l'intellectuel·le lambda, quel que soit son penchant idéologique, n'a sans doute pas consacré plus de quinze minutes de sa vie à réfléchir à la CAQ, à cette possibilité jadis improbable : un gouvernement Legault.

On pourrait peut-être trouver dans cette indifférence, cette répulsion, un réflexe de classe ou d'universitaire valorisant les échafaudages argumentatifs et s'opposant rituellement à toute invocation du « gros bon sens ». Pourquoi, en effet, s'abaisserait-on à affronter les idées de « mononc' » associées à ce parti ? Sans compter que l'on ferait les gorges chaudes envers les « vendeurs de chars » qu'incarneraient ses député·e·s et sympathisant·e·s ! Se défaire de ce réflexe permettrait pourtant dans bien des cas de découvrir des formes de rationalité pratique, concrète, informant les revendications se réclamant du « bon sens ». On ne trouve pas dans cette logique que des généralisations hâtives, échafaudées sur un seul événement grossièrement interprété ; elle ne marque pas nécessairement la fin de toute analyse, le refus d'argumenter davantage ; elle exprime aussi, parfois, la condensation d'expériences répétées.

Par ailleurs, comment ne pas reconnaître que face à l'État, à ses instances multiples, à sa puissance, à l'enchevêtrement de règles et de formulaires qu'il édicte, nous éprouvons sans doute tous des pulsions de « gros bon sens » à la Legault ? Je sais, pour ma part, qu'en matière d'éducation, j'ai éprouvé certaines des indignations que porte la CAQ et qui lui tiennent lieu d'analyse politique. Douloureuse confession : j'ai été un quasi caquiste.

LE MINISTÈRE, LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET MOI

Il est sans doute dans l'ordre des choses que, pour expliquer ces éruptions de fièvre, je m'exprime à la première personne, car c'est comme cela, le plus souvent, que s'expose le gros bon sens. La toute première concrétisation du ministère de l'Éducation dans ma vie, la première fois où j'ai pu prendre conscience de son existence en tant qu'appareil, incarnation froide de l'État pouvant intervenir dans mon existence quotidienne, ce fut comme incitatif au mariage. À la fin des années 1990, en effet, nombre d'étudiant·e·s contractaient un mariage de connivence, entre ami·e·s, afin de déjouer les règles d'attribution des prêts et bourses. Le Ministère, c'était alors pour moi son bras bancaire, un organisme de mesquine générosité aux règles abstruses. Je connaissais une poussée d'anxiété chaque fois que je devais ouvrir une enveloppe venue de la rue de la Chevrotière, craignant que le Ministère, cette année-là, me donne un peu moins de bourses, pas du tout peut-être, seulement des prêts, alourdissant ainsi ma dette étudiante. Combien d'appels placés « en attente » au Ministère, de vaines tentatives pour parler à un responsable ? Inapte alors à m'emparer de la littérature pour mieux comprendre le réel, pensant encore qu'on n'y trouvait qu'affects purs, qu'imagination sans frein, je n'ai pas su voir dans le Ministère une des formes contemporaines du « château » de Kafka.

> Une pensée « y'a qu'à » faisant fi de l'analyse pour lancer en deux trois coups de cuillère à pot une solution facile pour chaque problème difficile ?

Bien des années plus tard, ce fut au tour des commissions scolaires d'envahir mes préoccupations. Jusque-là, je ne les avais perçues que par la figure sagace et bienveillante d'un ami de mes parents, M. Reid, le commissaire responsable de l'école de mon village d'enfance, lequel avait longtemps cherché à faire construire un gymnase, avait obtenu une décision favorable puis était mort avant que la construction ne s'achève. Aussi bien que le mariage pour les bourses et les impossibles appels au Ministère, cela aurait pu être une leçon quant à l'inertie des structures d'un côté, quant à la mesquinerie des « pense-petit » de l'autre.

La commission scolaire des récentes années, ce fut la CSDM, que j'ai appris à connaître de l'intérieur, hélas, pendant cinq longues années faites d'innombrables réunions, de blocages, de revirements et autres affres bureaucratiques causées par la démolition puis la reconstruction d'une école primaire. J'ai alors découvert, dans un mélange d'amertume et de tristesse politique, comment les individus responsables de cette étrange institution, la commission scolaire, pouvaient être secrets, maniganceux, méfiants envers tous leurs interlocuteurs·trices et dans certains cas d'une décourageante étroitesse d'esprit. Il était tentant, quand il fallait s'escrimer une fois de plus contre les faux-fuyants de tel responsable des immeubles, de telle chargée de projet, de céder à une simplissime colère et d'endosser la « solution miracle » que défendait alors la CAQ : abolissez-moi ça, les commissions scolaires ! Faites un grand ménage là-dedans ! Cependant, tout au long de cette aventure, j'avais aussi constaté que les lambeaux de démocratie scolaire donnaient malgré tout un certain pouvoir aux parents, que les questions au conseil des commissaires poussaient la CSDM à s'expliquer davantage, à impliquer les parents, à agir même, alors que le Ministère, lui, apparaissait hors de notre portée, demeurait totalement, résolument insensible aux revendications des parents. Abolissez-moi ça, le Ministère ? Brassez-moi ça comme Barrette l'a fait avec le système de santé (c'est un caquiste vire-capot, après tout) ? Serait-ce cela, ultimement, les idées de la CAQ, en matière d'éducation, ▸

un radical simplisme niant la complexité des problèmes? Une pensée «y'a qu'à» faisant fi de l'analyse pour lancer en deux, trois coups de cuillère à pot une solution facile pour chaque problème difficile?

Y A-T-IL UN·E INTELLECTUEL·LE À LA CAQ ?

L'inappétence de l'intellectuel·le· lambda envers la CAQ tient aussi, possiblement, à l'absence d'intellectuel·le·s caquistes, catégorie qui paraît presque un oxymore. Ce n'est guère mieux, il faut le dire, dans les partis libéraux provincial et fédéral, lesquels furent des lieux de disgrâce, pour ne pas dire de déchéance, pour les intellectuel·le·s, dans les dernières années comme l'illustrent les Blais, Dion, Ignatieff, Reid, etc. Le Parti québécois (PQ), de son côté, a toujours été un lieu d'engagement pour les intellectuel·le·s, organe de leurs espoirs et désillusions, mais il est à son étiage historique, loin du foisonnement des années 1970. Inversement, on reproche plutôt à Québec solidaire (QS) d'attirer trop d'intellectuel·le·s, comme si cela constituait une grave menace pour notre système politique. Des avocat·e·s, des piliers de chambre de commerce, des «décideurs locaux», c'est tellement plus rassurant! Toujours est-il que la CAQ semble ne pas même avoir de compagnons de route, dans les médias, les revues intellectuelles, les réseaux collégial et universitaire. Elle compte bien quelques alliés objectifs du côté des chroniqueurs·euses déçu·e·s du PQ, crispé·e·s dans leur obsessive hantise de QS et opposé·e·s, par nationalisme fervent ou velléitaire, selon les cas, au Parti libéral du Québec.

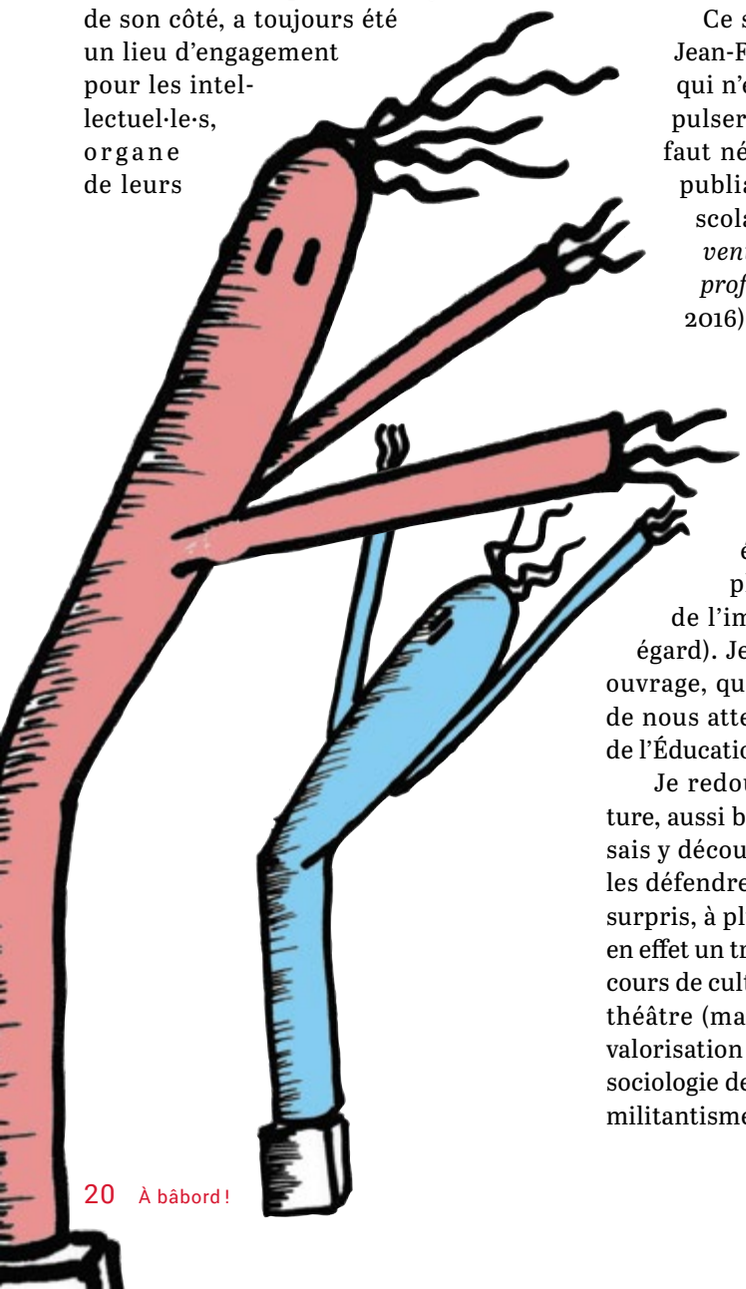

Ce serait sans doute dépeindre Jean-François Roberge dans un rôle qui n'est pas le sien que de le propulser «intellectuel de la CAQ». Il faut néanmoins reconnaître qu'en publiant ses idées sur le système scolaire québécois (*Et si on réinventait l'école? Chroniques d'un prof idéaliste*, Québec Amérique, 2016), il a cherché à aller plus loin que les deux ou trois pages du programme du parti ou que ses interventions en chambre (on peut d'ailleurs observer que les propositions de la CAQ, en éducation, viennent pour la plupart de cet ouvrage, signe de l'importance de Roberge, à cet égard). Je me suis donc attaqué à son ouvrage, question de voir ce qui risque de nous attendre, s'il devenait ministre de l'Éducation.

Je redoutais l'épreuve de cette lecture, aussi bien pour les idées que je pensais y découvrir, que pour la manière de les défendre ou pour sa forme. Or, je fus surpris, à plusieurs reprises. On y trouve en effet un très net plaidoyer en faveur des cours de culture générale, de la poésie, du théâtre (mais pas de la philosophie), la valorisation claire des cégeps, un brin de sociologie de l'éducation, la promotion du militantisme étudiant, une défense claire de la langue française, des citations de Steiner, Senghor, Hugo, Bourgault, Rand, Franklin et Bachelard (ceci dans un très grand éclectisme, qui révèle à la fois le goût des «grandes phrases» et le caractère parfois ornemental des citations). À travers tout cela, on ne peut que reconnaître une nette passion pour l'enseignement, une admiration profonde pour les figures d'enseignants ayant marqué ses études puis sa propre carrière dans une école primaire (il a été prof pendant 17 ans, l'auteur le souligne à plusieurs reprises, pour bien marquer sa légitimité). Osons le mot: on trouve dans ce livre quelques véritables inflexions humanistes. Au point où on se demande si c'est bien un caquiste qui a écrit cet ouvrage.

Je redoutais l'épreuve de cette lecture, aussi bien pour les idées que je pensais y découvrir, que pour la manière de les défendre ou pour sa forme.

Humaniste, peut-être, mais idéaliste, non, du moins pas dans le sens d'une explication du monde centrée sur les choses de l'esprit, sur la force des idées, par opposition au matérialisme, ni même dans celui d'une proposition à tendance utopique. Car il n'y a guère d'utopie ni même de projet global cohérent dans son livre, mais une série de mesures aussi éclectiques que les citations, parmi lesquelles émergent quelques idées phares, quelques obsessions comme l'abolition des commissions scolaires et la création d'un ordre professionnel des enseignant·e·s. De même, on découvre assez vite que c'est bel et bien un caquiste qui a rédigé cet essai quand on voit que, systématiquement, c'est l'économie, le marché du travail, le montant des salaires, et ainsi de suite, qui constituent dans la plupart des chapitres la dimension majeure de l'analyse, le véritable terrain où l'on quitte les bons sentiments et l'humanisme affiché dans les

premiers paragraphes, pour en venir aux visées ultimes du système d'éducation. Ainsi, pour bien faire comprendre ce qu'est un directeur d'école, Roberge le compare à un président d'entreprise, de même que pour faire entrevoir l'importance de la culture générale, il indique que celle-ci «*peut faire la différence au moment du recrutement d'un candidat pour le nouvel emploi*». Pour défendre la mobilité étudiante (c'est-à-dire financer le déplacement des étudiant·e·s des grandes villes vers les cégeps en difficulté), il en souligne les retombées économiques. Pour expliquer l'opposition des syndicats à la création d'un ordre des enseignant·e·s, il mise sur leur crainte de devoir diminuer le montant des cotisations. Pour montrer qu'on peut aisément transformer le système public, il fait des écoles privées le modèle par excellence d'efficience. Le grand argument, qui sous-tend ses analyses et ses positions, c'est l'entrée nécessaire du Québec dans l'économie du savoir (forte originalité ici, comme on le voit). Tant et si bien que l'ensemble du système d'éducation devient dans son esprit une grande «chaîne de montage».

Il y a ainsi dans cet ouvrage des tiraillements majeurs entre des propos associés à une vision progressiste de l'éducation – «*L'éducation constitue la meilleure façon de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*» –, des arguments associés à une vision humaniste (susceptible d'être élitiste aussi bien qu'émancipatrice), et une logique économique de rentabilité, d'espèces sonnantes et trébuchantes, plutôt que de bien public. Comme on se doute bien que seule la troisième de ces perspectives traverse l'ensemble des dirigeant·e·s de la CAQ, on peut aisément imaginer que l'humaniste à éclipses en Jean-François Roberge se sentira très seul, au gouvernement, et que le Ministère de l'Éducation sous sa direction risque fort d'être mené par l'esprit des chambres de commerce davantage que par une pédagogie libératrice. Pour défendre la culture générale, la capacité des élèves à connaître le monde ainsi qu'eux-mêmes et elles-mêmes, grâce à la maîtrise de la langue, de l'histoire et des sciences, Roberge aurait besoin de groupes alliés chérissant eux aussi ces objectifs, alliés qui sont pour la plupart extérieurs à son parti, quand ils ne sont pas, carrément, des adversaires. Au premier plan desquels: les syndicats, bête noire des caquistes et populistes de droite.

ROBERGE, LE MINISTÈRE ET LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Dans ce qu'il estime avec emphase être une «*réinvention*» de l'école, Roberge passe allégrement des remarques sur le système d'éducation à la dénonciation du «système», de façon aussi négative et globale qu'un collégien découvrant la lourdeur des structures sociales. Étrangement, dans ses propos, le ministère de l'Éducation n'existe pratiquement pas. Quand il peste contre un «*système hautement hiérarchisé et ridiculement bureaucratisé*», il pense uniquement aux commissions scolaires, comme si ces dernières n'étaient pas, pour une bonne part, des sous-traitants de la bureaucratie venue d'en haut, contraintes par d'innombrables règles, exigences et redditions de compte de la part du Ministère. Cela révèle l'étroitesse du champ d'observation de son livre, qui laisse dans l'ombre de très nombreux facteurs, en plus d'épouser, idéologiquement et narrativement, le point de vue de l'individu se heurtant aux structures étatiques et canalisant sa rage devant certaines absurdités sur le premier fonctionnaire ou le premier palier administratif venu. Ce n'est pas tant l'État qui obsède les caquistes (sauf pour les monomaniaques venus de l'Institut économique de Montréal) que ses instances locales et intermédiaires.

Pour Roberge, la solution est simple: il suffit de remplacer les commissions scolaires par des «centres régionaux» au service des écoles et d'envoyer l'argent directement à ces dernières. Tout cela, bien sûr, permettrait «*d'importantes économies*». Que les commissions scolaires soient aussi un (très imparfait) niveau de démocratie locale permettant aux parents d'avoir leur mot à dire (et ce, de façon plus globale que strictement locale, dépassant l'unique préoccupation centrée sur «mon enfant», «mon école»), cela n'entre pas dans son analyse. Quand on constate, par ailleurs, les effets néfastes de la réforme Barrette sur le système de santé, la perte du (faible) pouvoir d'intervention des usagers·ères et des travailleurs·euses, au profit d'une forte centralisation, on peut craindre le pire à cet égard. Chercher à stabiliser les équipes-écoles, leur conférer plus d'autonomie, ce sont là des objectifs intéressants, mais l'abolition des commissions scolaires a toute l'apparence d'une fausse bonne idée[1]. De plus, la lutte contre la bureaucratie, autre justification de cette mesure, n'aurait sans doute pas les effets escomptés. Des décennies de néolibéralisme ont en effet engendré toujours plus de bureaucratie (et de coûts), du fait des contraignantes redditions de compte, sources de montagnes de rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels, trimestriels, annuels, alouette, que personne ne lit jamais vraiment.

> Ce n'est pas tant l'État qui obsède les caquistes (sauf pour les monomaniaques venus de l'Institut économique de Montréal) que ses instances locales et intermédiaires.

De même, la proposition de Roberge et de la CAQ sur l'instauration «*nécessaire*» d'un ordre des enseignant·e·s paraît sans commune mesure, compte tenu des chambardements probables que cela provoquera, avec le problème identifié: il y a de mauvais·es enseignant·e·s dans le réseau et il est trop difficile de les congédier, même quand ils ou elles sont alcooliques (tel est le cas concret mentionné par Roberge pour illustrer son propos). De son aveu même, il n'y aurait pas plus de 1% de profs ▶

vraiment incompétent·e·s. Vite, créons un ordre professionnel, bousculons les structures et la vie des 99 % de bon·ne·s profs pour taper sur la tête de ces 1 % ! Le déséquilibre entre le problème et la solution est tel qu'on se doute bien qu'il s'agit essentiellement d'un moyen de contourner les syndicats, d'imposer par le biais d'une instance « neutre » devant protéger le « public » des mesures disciplinaires contre les enseignant·e·s, cela en déresponsabilisant l'État, qui n'aurait pas à négocier d'éventuels mécanismes d'évaluation des enseignant·e·s.

> Toujours est-il qu'elles sont toujours simples, les solutions, chez Roberge, ce qui est le signe le plus clair qu'il est fondamentalement caquiste.

Combinée à la proposition sur les commissions scolaires, l'idée d'un ordre des enseignant·e·s fait planer le spectre de conflits très vifs et douloureux, dans le monde de l'éducation, dans les prochaines années, advenant la victoire de la CAQ. Après les années d'austérité libérale, ces potentielles crises que provoquerait la CAQ plongeraient les réseaux primaire et secondaire dans une spirale descendante, une démobilisation et une déstructuration néfastes.

Quant à l'enseignement postsecondaire, si on excepte quelques remarques sur la culture générale et la mobilité étudiante, les réseaux collégial et universitaire n'intéressent pas Roberge, ni la CAQ, dirait-on, qui ne formule aucune proposition à leur sujet. C'est déjà cela, penseront les profs de cégeps, échaudé·e·s par les idées antérieures de Legault sur l'abolition des cégeps. Mieux vaut pas d'idée que des idées simplistes et dangereuses. On a d'ailleurs peu porté attention à la convergence entre les discours de la CAQ et de la Fédération des cégeps, favorisée par les accointances entre les cégeps des régions et l'entrepreneuriat local, assises de la CAQ.

Elles sont toujours simples, les solutions, chez Roberge, ce qui est le signe le plus clair qu'il est fondamentalement caquiste. Il soulève bien ici et là quelques considérations pertinentes, mais ce ne sont jamais de vraies objections qui mènent à des nuances. Chaque chapitre suit le même moule: une anecdote personnelle permet de concrétiser le sujet, puis, une fois le problème rapidement identifié, une solution est rapidement avancée, car la démonstration ne se fatigue jamais à aligner beaucoup d'arguments, encore moins à répondre à des contre-arguments probables. Il y a bel et bien chez lui une logique du « y'a qu'à » dont le simplisme affaiblit fortement une pensée qui pourrait être plus riche si elle allait jusqu'au bout de son éclectisme pour le maîtriser, si elle osait affronter la complexité du réel, l'enchevêtrement des causes multiples. Mais, justement, la sacralisation du « gros bon sens » régnant à la CAQ, la proximité idéologique et rhétorique avec les chroniqueurs et animateurs de radio acharnés à étouffer toute possibilité de nuances sous un tombereau d'affirmations subjectives, l'intériorisation d'un point de vue profondément petit-bourgeois empêchent tout développement en ce sens de la pensée de Roberge (et de la CAQ). N'oublions pas, par ailleurs, que son livre visait moins à développer une pensée qu'à « vendre » les idées du parti sur l'éducation, en leur donnant un peu de profondeur. Un peu, mais surtout pas trop: dans sa construction même, son texte laisse entrevoir le cynisme probable d'un politicien roublard qui ne voudrait surtout pas écrire comme un intellectuel. Bien que les idées sur les commissions scolaires et l'ordre des enseignant·e·s soient, sous plusieurs aspects, fondamentalement mauvaises, en plus d'annoncer des crises inutiles, elles me font moins peur que la perspective d'un gouvernement idéologiquement simpliste, peuplé de politicien·ne·s fièr·e·s de n'avoir pas « trop » réfléchi aux problèmes à résoudre.

On aura beau citer Bachelard ou prétexter de son amour pour Baudelaire, gouverner sur la base de telles idées préconçues ne peut que diminuer le potentiel émancipateur de l'éducation, favoriser le privé et mutiler la culture. àbd

1. Lire à ce sujet « L'abolition des commissions scolaires », entrevue avec Jean-Pierre Proulx réalisée par Normand Baillargeon, *À bâbord !*, nº 43, février-mars 2012. Disponible en ligne sur ababord.org.

à bâbord !
REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

TANNÉ·E·S DES DISCOURS SIMPLISTES ?

**INTÉRESSÉ·E·S PAR DES ANALYSES SUR NOTRE ACTUALITÉ ?
LA REVUE *À BÂBORD !* EST FAITE POUR VOUS !**

REJOIGNEZ-NOUS !

ABONNEZ-VOUS !

ET RETROUVEZ NOS OFFRES ET LE COUPON D'ABONNEMENT À LA PAGE 74

PENSER APRÈS L'ÉTÉ

Martine Delvaux

Été 2018. Les choses continuent, les choses ont continué. À la même date, il y un an, je pleurais la mort d'Anne Dufourmantelle, cette philosophe psychanalyste qui, en sauvant un enfant, a perdu la vie dans les courants traîtres de la mer. Aujourd'hui, je pourrais pleurer la mort d'Avital Ronell, cette philosophe amie d'Anne Dufourmantelle. Dans les faits, elle n'est pas morte, mais peut-être que symboliquement, elle vient de passer de l'autre côté, du côté de ceux qu'on dénonce, dans le panier de ceux qui dominent, qui soumettent, qui profitent de leur position, dans la catégorie de ceux qui s'en permettent parce que rien ne peut leur être enlevé, ces gens de pouvoir qui jouent à Dieu, annonçant qu'ils ont la capacité de faire ou de défaire une carrière, et pourquoi pas, une vie tout entière. Je me demande ce qu'Anne Dufourmantelle aurait fait. Aurait-elle défendu son amie? Se serait-elle même prononcée sur Avital Ronell, dénoncée par un ex-doctorant pour harcèlement sexuel et, après enquête, suspendue de son poste à l'Université de New York pour la prochaine année? Dans un an, elle rentrera de vacances, elle aussi, d'un autre type de vacances, elle reviendra de son absence, elle reviendra du vide que ces événements auront eu pour effet de creuser dans la pensée, ma pensée.

Il me semble que tout l'été, la question a été: comment penser? Comment penser *SLĀV*? Comment penser *Kanata*? Comment penser la revue *XYZ*? Comment penser Avital Ronell? De quelle façon faut-il tordre notre pensée pour arriver à saisir les nuances d'une situation, la complexité d'une question?

Cet été, il a été demandé, aux un·e·s et aux autres, de se déplacer, de sortir d'eux-mêmes, d'avancer ou de reculer, mais dans tous les cas de penser autrement. Accepter qu'un spectacle comme *SLĀV*, monté par des Blancs, soit douloureux pour la communauté noire. Comprendre le désir des communautés amérindiennes d'être impliquées dans la production de *Kanata* et leur blessure causée par la fin de non-recevoir qu'elles ont reçue. Mais aussi: faire confiance au témoignage d'un homme qui, maintenant qu'il qu'il n'est plus étudiant et qu'il occupe un poste dans une autre université, accuse son ancienne directrice de thèse de harcèlement et de violence sexuels. Ne pas lui faire à lui ce qui est fait sans cesse aux femmes qui dénoncent. Ne pas, non plus, mordre à l'hameçon de la honte et accepter que soit désavoué non seulement tout un mouvement, mais aussi tous les efforts faits par les femmes et les féministes, depuis trop longtemps, pour s'attaquer à une compréhension et une organisation du monde qui le divise entre violeurs et violées.

Le cas d'Avital Ronell a fait couler beaucoup d'encre. On a lu et relu la poursuite de Nimrod Reitman contre Avital Ronell et la New York University (NYU), des bribes du rapport indépendant produit par l'enquête pour la NYU, des courriels rendus publics par Ronell elle-même, une lettre écrite par un groupe de philosophes réputé·e·s (parmi lesquels Judith Butler, Joan Scott, Slavoj Žižek), une sorte de rétractation de la part de Judith Butler, une défense de Ronell et une accusation du milieu académique par Žižek, et aussi nombre de billets de blogues, d'articles de journaux produits autant par des journalistes que par des étudiant·e·s, des professeur·e·s œuvrant actuellement dans le milieu universitaire, et des chercheurs·euses qui ont refusé d'y rester.

Comme le conclut Masha Gessen du *New Yorker*[1] (le 25 août 2018), cette histoire incite des gens très intelligents à réfléchir publiquement au sujet du harcèlement sexuel, à tenter de déplier la complexité de la question, ce que les cas hollywoodiens n'auraient pas permis de faire justement parce qu'il s'agit de Hollywood (le cas d'Asia Argento, complexe lui aussi, n'a pas, par comparaison avec celui de Ronell, donné lieu à autant de réflexions). Elle cite en exemple un article d'Amy Elizabeth Robinson, paru dans *Medium*[2] (le 19 août 2018), article qui pointe l'aporie qui entoure l'exercice de la justice dans un cas comme celui de Ronell et où elle comprend le geste des ami·e·s philosophes venu·e·s à la défense de Ronell comme ayant tenté de se sortir de cette aporie au lieu d'accepter d'y rester. Se hisser sur le haut de leur tour d'ivoire au lieu de rester aux prises avec l'impossibilité de savoir. Elle cite *Force de loi* de Jacques Derrida, maître à penser de Ronell: «*Il n'y a pas de justice sans expérience de l'aporie*. [...] *La justice est une expérience de l'impossible.*»

Comment faire pour vivre avec l'aporie? Comment accepter qu'on ne puisse pas savoir? Qu'on doive se rabattre sur un savoir général, un ensemble de statistiques et, parfois, devoir baisser la tête, contrit·e·s, peiné·e·s devant un nouveau cas qui fait mentir les statistiques. Et devant ce nouveau cas, devant la chute ou du moins la suspension d'une de mes idoles, moi, au retour des vacances, qu'est-ce que je vois?

SLĀV, *Kanata*, Avital Ronell. Je relis un texte de mon directeur de thèse, décédé au moment même où naissait le mouvement #MoiAussi, rendant ce moment encore plus éprouvant. Ce directeur de thèse qui n'a jamais abusé de son pouvoir avec moi. Ce directeur de thèse qui n'a jamais profité de la tour d'ivoire et qui, au contraire, malgré que ce soit ultimement impossible, a toujours essayé de ne pas y rester. Ce directeur de thèse, Ross Chambers, je relis son texte sur la blancheur, intitulé «Unmarked». Penser la blancheur pour refaire le chemin à travers ce que cet été torride nous a invités à penser.

La blancheur, écrit Chambers, comme toutes les catégories «blanches», c'est-à-dire neutres, est la négation de sa divisibilité et l'affirmation de son invisibilité à travers la création de l'autre ou d'autres qui sont «examinables». Le geste d'examiner, qui distingue entre ceux qui sont et ceux qui ne sont pas examinés, est un outil de fabrication de boucs émissaires,

une manière de séparer ceux qui sont in(di)visibles – les individus dont la blancheur est simultanément invisible et indivisible –, et les autres, ceux qui sont (di) visibles – divisés en tant qu'autres et visibles, donc examinables. Les Blancs forment un groupe, invisible (on pourrait dire transparent) parce que chaque personne a le luxe d'y exister individuellement, puisque la blancheur n'existe pas en tant que catégorie identitaire. Et ils existent ainsi grâce à la présence d'autres qu'ils ont inventés, pluralisés, en les reléguant d'abord et avant tout à un groupe marqué, qui dès lors doit être, par les Blancs, examiné.

Tout au long de cet article, Chambers se met en jeu, lui l'Australien blanc professeur d'université, diagnostiquant son propre comportement, ses propres a priori pour en venir à exposer de quelle façon la blancheur (donc lui) passe inaperçue. Si je finis cette chronique en traduisant ses mots, c'est pour y lire la leçon de l'été dernier et qui, à travers *SLĀV*, *Kanata* et Avital Ronell, aura renvoyé la balle dans le camp des Blancs, c'est-à-dire dans le camp de ceux qui se croyaient libres d'être examinés, et qui enfin apparaissent. Avec ce que ça implique d'exigence en matière de remises en question et de complexité de la pensée.

Ou comme l'écrit Ross Chambers à la fin de son article: «*Comment allons-nous y arriver? Je vous entends poser la question. Eh bien, il va falloir qu'on y travaille, tout simplement*».

1. Masha Gesse, « An N.Y.U. Sexual-Harassment Case Has Spurred a Necessary Conversation About #MeToo », *New Yorker,* 25 août 2018, en ligne.

2. Amy Elizabeth Robinson, « On Power and Aporia in the Academy: A Response in Three Parts », Medium.com, 19 août 2018.

Photo : Thimothy Neesam (CC-BY-NC-ND 2.0).

LES CLINIQUES POPULAIRES VS LES CLSC

UNE LUTTE DÉMOCRATIQUE

Anne-Marie Buisson, candidate à la maîtrise en histoire à l'Université du Québec à Montréal

Au cours des dernières années, la concentration des pouvoirs décisionnels entre les mains du ministre de la Santé nous a amenés à réfléchir à la place accordée aux usagers et aux usagères dans le système de santé. Un retour historique sur les critiques formulées par les cliniques populaires dans leur lutte pour « la santé du peuple » permet de mieux saisir, aujourd'hui, comment le droit à la santé est directement lié à la démocratisation de sa gestion.

Le développement de ces cliniques fortement politisées s'inscrit dans le mouvement de radicalisation propulsé au début des années 1970 par les centrales syndicales et certains comités de quartiers montréalais. Elles font de la santé et de la maladie des enjeux de rapports de classes qui menacent davantage les travailleurs et travailleuses soumis·e·s aux conséquences physiques que provoque leur exploitation à l'intérieur du système capitaliste et aux inégalités d'accès aux soins que cause la médecine libérale. Elles dénoncent l'exploitation et voient à l'organisation des classes populaires et ouvrières pour « *rendre les travailleurs conscients que la santé est liée à la politique et que les maladies sont plus nombreuses chez les exploités que chez les exploiteurs*[1] ». Ces cliniques sont à la fois des groupes populaires de services et des organismes de défense de droits.

Ces quelques expériences radicalement démocratiques de prise en charge collective de la santé ont largement dépassé le cadre sanitaire auquel elles étaient préalablement vouées. En effet, les militant·e·s de ces cliniques critiquent le système capitaliste et considèrent que « *seul le socialisme, qui place le peuple au centre de ses préoccupations et s'appuie sur lui pour se réaliser, est susceptible de promouvoir une médecine prenant pour objectif la préservation réelle de la santé publique, sans en tirer un profit matériel et sans contrepartie*[2] ».

LA RÉFORME CASTONGUAY-NEPVEU

Après l'adoption en 1971 de la loi 25 sur les services de santé et des services sociaux, le gouvernement du Québec met en place les modalités de la réforme Castonguay-Nepveu. Il souhaite ainsi démocratiser l'accès aux soins de santé, jusqu'alors difficilement accessibles aux classes populaires, et en rationaliser la gestion afin d'en réduire les coûts d'exploitation et d'accroître l'efficacité du nouveau régime[3]. Portée par les principes de gratuité, d'universalité et d'accessibilité, la réforme érige la santé en un droit inhérent à la citoyenneté. L'implantation des centres locaux de services communautaires (CLSC) sur l'ensemble du territoire québécois est l'une de ses pièces maîtresses pour assurer la « porte d'entrée » du système. L'État intervient dorénavant sur deux plans du domaine sociosanitaire : au niveau de la structure de la distribution des soins et du type de médecine pratiquée. Pour implanter ces nouvelles structures, le gouvernement compte d'abord institutionnaliser les groupes communautaires déjà existants afin de profiter de leur expérience et de leurs connaissances du milieu. La majorité accepte de participer à ce processus dans l'espoir d'influencer la forme que prendront les CLSC.

Leur implantation ne se fait pas sans heurts. Les médecins s'opposent avec vigueur (et succès !) à leur salarisation à l'intérieur des CLSC et à l'imposition par l'État de conditions de pratique. Ils mettent sur pied leurs propres polycliniques pour concurrencer les CLSC. Les cliniques populaires qui œuvrent dans les quartiers défavorisés de Montréal depuis la fin des années 1960 voient également d'un mauvais œil l'apparition de ces structures qui menacent directement leur existence. Elles considèrent que le gouvernement procède à cette récupération des pratiques et initiatives communautaires pour les soumettre aux objectifs de l'État. Au début de 1973, quelques cliniques se regroupent en front commun pour procéder à une solide critique des modalités de la réforme selon quatre grands principes.

LE DROIT À LA SANTÉ

Selon les cliniques populaires, les mesures mises en œuvre ne peuvent pas constituer un accès égalitaire à la santé dans une société où il existe autant d'inégalités socioéconomiques. La gratuité des soins ne représente que la garantie de pouvoir « réparer » les conséquences du capitalisme sur la santé de la population, desquelles l'État est complice : les mauvaises conditions de travail, la mauvaise alimentation des familles vivant avec un salaire minimum et les mauvaises conditions de logement des bénéficiaires du « minimum vital ».

En reconnaissant le lien entre la maladie, certains facteurs sociaux et les inégalités en matière sociosanitaire, les promoteurs et promotrices de la réforme préconisent une nouvelle approche de *santé globale*. Celle-ci mise sur la prévention de la maladie chez l'individu plutôt que la prise en charge isolée des symptômes. Cette vision permet également d'intégrer dans la même structure les services sociaux et la pratique médicale. Pour le front commun, cette médecine se réduit à l'immunisation et au dépistage de maladies déjà existantes avant qu'elles ne nécessitent des soins spécialisés. Une véritable prévention implique l'identification et l'élimination des causes de la

maladie comme la pauvreté et les mauvais logements. Quant à la médecine sociale, qui tente d'adapter une personne aux conditions de vie qui lui sont imposées, elle l'empêche de constater que les problèmes de santé sont des problèmes communs à sa classe et relègue ainsi à l'individuel des problèmes sociaux plus larges.

LA PARTICIPATION ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les cliniques populaires prônent un contrôle exclusif de leur gestion par leurs usagers et usagères pour s'assurer qu'elles servent leurs intérêts. Leurs structures ne comptent que des gens issus des milieux populaires et ouvriers. La composition des conseils d'administration au sein des CLSC prévoit plutôt de réserver cinq sièges sur douze aux représentant·e·s du milieu, tandis que la majorité de l'administration est nommée par le gouvernement. Ce dernier récupère ainsi les efforts et les initiatives des citoyen·ne·s et met les mouvements sociaux sous le joug d'un conseil d'administration « *dirigé par des professionnels technocrates formés et habitués de penser et d'agir comme des patrons*[4] » pour soustraire aux milieux populaires le contrôle des cliniques qu'ils avaient mises sur pied et restreindre leurs activités contestataires.

Manifestation devant le ministère de la Santé. Photo : André Querry.

Enfin, les cliniques populaires cherchent à établir de nouveaux rapports de travail fondés sur l'égalité des pouvoirs, la coopération et la réduction des écarts salariaux entre les professionnel·le·s et les non-professionnel·le·s. Ces nouveaux rapports passent par une démystification du rôle du médecin et la déprofessionnalisation de certains actes médicaux. On conteste les privilèges qui sont accordés aux médecins à l'intérieur des CLSC concernant leurs salaires, mais aussi par rapport à leur pouvoir au sein du comité consultatif.

Devant son incapacité à trouver des appuis significatifs, le front commun des cliniques populaires est assez rapidement dissous. Tôt ou tard, ces dernières n'ont d'autre choix que de s'intégrer ou de disparaître. La Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles est la première à quitter le front commun pour négocier un statut particulier. Tout en recevant un financement approprié, elle conserve le contrôle de sa structure démocratique, des échelles de salaire et de sa philosophie d'intervention. En 1973, l'assemblée générale de la Clinique des citoyens de Saint-Jacques choisit l'autonomie et évolue en marge de l'État jusqu'au début des années 1980, où les difficultés financières la forcent à accepter l'offre du gouvernement de s'intégrer à ce qui deviendra le CLSC du Plateau-Mont-Royal.

Il peut sembler paradoxal de voir émerger des milieux populaires une critique aussi radicale des modalités d'une réforme qui rend accessibles à tous et toutes les soins de santé et de services sociaux. Pourtant, cette opposition à la loi 25 et ce refus d'adhérer au réseau CLSC s'insèrent dans la lutte beaucoup plus large du droit à la santé et elle est directement liée à la question de la démocratisation de ses pratiques comme de sa gouvernance. **abf**

1. Clinique des citoyens de Saint-Jacques, *La santé du peuple c'est retable pour quoi ?* pourquoi ?, 18 décembre 1972, p. 4.

2. Ibid., p. 5.

3. Frédérick Lesemann, « La prise en charge de la santé au Québec », *International Review of Community Development,* nº 1, printemps 1979, p. 6.

4. Clinique des citoyens de Saint-Jacques, 1972, *op. cit.*, p. 4.

NÉGOCIATION COLLECTIVE DU SEMB-SAQ

GUERRE D'USURE

Léa Fontaine

Après l'application d'une convention collective vieille de 7 ans, un véritable non-sens dans les relations de travail, le Syndicat des employé·e·s de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec (SEMB-SAQ) est à la table de négociation depuis plus de 20 mois. Au fil des décennies, les négociations ont très souvent été ponctuées par des conflits de travail qui montrent le manque de flexibilité de l'employeur et la ténacité des salarié·e·s.

Les gains au cours des toutes premières négociations collectives ont été salariaux. Ainsi, après la signature de la première convention collective en 1965, le gain salarial est substantiel, mais il faut garder en tête que jusqu'à cette date, les travailleuses et travailleurs vivaient sous le seuil de la pauvreté. Lors du Front commun de 1971, c'est un décret gouvernemental qui a fixé le montant des salaires avec indexation. En 1974, les travailleuses et travailleurs ont obtenu une augmentation salariale de 55 % sur trois ans. On remarque toutefois, au fil des ans, que les augmentations ont été moins importantes.

On entend souvent : « *Oui, mais les employés de la SAQ sont très bien payés !* » Effectivement, les employé·e·s sont rémunéré·e·s en respect du salaire minimum – enfin ! – mais le taux horaire peut atteindre, par exemple, 19,76 $ par heure de travail pour un poste de conseiller vendeur en 2009, cette rémunération ayant atteint 24,81 $, sept ans plus tard en 2016.

Certes, le taux salarial horaire est intéressant, mais lorsque les contrats offrant peu d'heures de travail deviennent la norme, ils ne permettent pas de dépasser le seuil de pauvreté. Qui plus est, les avantages conventionnés changent d'une catégorie d'emploi à une autre, qu'il s'agisse de gains ou de pertes.

LES POSTES RÉGULIERS

En matière d'emploi, la SAQ s'est souvent opposée, avec dogmatisme, à la création de postes « réguliers », leur préférant des postes temporaires ou à temps partiel. Au cours des décennies, l'employeur négociait durement pour créer le moins possible de postes « réguliers » et concentrait son énergie sur la création de nombreux postes précaires dans la mesure où ils ne garantissaient qu'un tout petit nombre d'heures pour les travailleuses et travailleurs.

Photo : Nicolas Lefebvre Legault / Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches (CSN)

C'est en 1986 que la négociation obtient la création de 100 postes réguliers. Elle obtiendra 50 postes en 1988 et ce nombre oscillera selon les rondes de négociations jusqu'à aujourd'hui. Parmi ces postes réguliers figurent évidemment des contrats à temps partiel. Les salarié·e·s du SEMB-SAQ sont souvent maintenus dans une situation de précarité. Si le nombre de postes semble à première vue considérable, il l'est moins lorsque l'on sait que la SAQ que, des 5500 membres que compte le SEMB-SAQ, 60 % travaillent à temps partiel.

LES AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

Au-delà du salaire et de la nature des postes de travail, des gains ont été obtenus au fil des rondes. Parmi ceux-ci, notons une sécurité des emplois (toute relative soit dit en passant) et la reconnaissance d'ancienneté dès 1965. Des avancées sont aussi obtenues en matière de vacances, de régimes de retraite, d'assurance-salaire (1971), de la semaine de travail de cinq jours (1974 et 1979), de l'ancienneté pour les employé·e·s temporaires, de l'augmentation de la contribution de la SAQ au régime d'assurance (1986), de la transformation de trois jours fériés en congés personnels (1988), d'un plancher d'emploi par transactions (1991 et 1997), de la reconnaissance syndicale, de la gestion par divisions et de l'instauration des groupes de travail consultatif (2004), du service continu, de l'équité salariale à l'interne et d'une banque de temps supplémentaire accumulé payable en tout temps (2009 et 2017).

MÉTHODES DE NÉGOCIATION

Jusque dans les années 1980, la négociation «traditionnelle» était privilégiée et était axée sur la confrontation. Grâce à celle-ci, les syndicats ont obtenu un partage des gains de productivité en raison de la croissance économique. Avec l'augmentation de la concurrence liée à la mondialisation économique, la fragilisation des emplois industriels et l'évolution technologique, les relations de travail ont connu de très gros changements depuis les années 1990. Depuis lors, les entreprises se sont senties légitimes de revendiquer plus de flexibilité et de réduire le coût des conventions collectives. Les syndicats, de leur côté, ont dû modifier leur manière de faire et leurs stratégies de négociation, en vue de trouver des compromis organisationnels afin de protéger le mieux possible les conditions de travail de leurs membres, et ce, dans un contexte où le rapport de force employeur/salarié·e·s n'est pas à leur avantage.

La négociation collective raisonnée, par opposition à la négociation traditionnelle, peut se résumer par l'utilisation des méthodes de résolution des problèmes dans les relations patronales/syndicales. Cette négociation tient compte des intérêts de chaque partie, au sujet d'un problème particulier sur lequel les parties ont décidé de négocier. Ce même travail aura lieu pour chacun des problèmes soulevés. Il faut absolument que les parties «jouent le jeu», à défaut de quoi, la négociation peut tourner à l'affrontement.

Les travailleuses et travailleurs représentés par le SEMB-SAQ sont en ce moment en train de négocier et tout ne se passe pas de la meilleure des façons. La SAQ affirme que l'ensemble des propositions doit respecter le cadre du mandat octroyé par le Conseil du trésor. Elle ajoute que les demandes monétaires du syndicat excèdent ce cadre. Les travailleuses et travailleurs ont déjà fait grève pendant plusieurs jours.

À l'heure de mettre sous presse, les syndiqué·e·s ont d'ailleurs voté à 96% en faveur d'un mandat de grève de 18 jours. abi

L'HISTOIRE DE LA NÉGOCIATION À LA SAQ*

RONDES DE NÉGOCIATION	MOUVEMENT SOCIAL	GAINS / PERTES
1965 1re négociation collective	Grève (près de 2 ans)	– Sécurité des emplois – Reconnaissance d'ancienneté – Augmentation des salaires de 30 % sur trois ans Note : Jusqu'à cette date, les travailleuses et travailleurs vivaient sous le seuil de la pauvreté
1968 2e négociation collective	Grève (5 mois)	– Augmentation des salaires de 29 %
1971 3e négociation collective	Grève générale	– Salaire minimum fixé à 100 $ par semaine – Gains relatifs aux vacances, à l'indexation des salaires et des régimes de retraite, ainsi qu'à l'assurance salaire
1974 4e négociation collective	Grève générale illimitée qui a duré deux semaines (quelques jours avant les Jeux olympiques de Montréal)	– Semaine de travail de cinq jours – Augmentation salariale de 55 % sur trois ans
1979 5e négociation collective	Grèves et Lock-out(s) (sept mois)	– Augmentation des salaires de 37 % sur quatre ans Conservation de la semaine de travail sur cinq jours
1986 6e négociation collective	Grève (six jours)	– Création de 100 postes réguliers – Établissement de l'ancienneté pour les employés temporaires – Augmentation de la contribution de la SAQ au régime d'assurance – Augmentation salariale de 5,5 % pour la première année et indexation pour les deux autres années
1988 7e négociation collective	Débrayages sporadiques	– Création de divisions Obtention de 50 postes réguliers Transformation de trois jours fériés en congés personnels
1991 8e négociation collective	S/O	– Reconduction de la convention collective signée en 1988, pour deux ans – Augmentation salariale de 9 % sur deux ans – Indexation au coût de la vie – Augmentation du plancher d'emploi
1997 9e négociation collective	S/O Négociation raisonnée	– Plancher d'emploi par transactions Reconnaissance syndicale – Gestion par divisions – Naissance des GTC – Création de postes dont des réguliers
2004 10e négociation collective	Grève (3 mois) Négociation traditionnelle	– Augmentation de 12,5 % des salaires sur six ans – Création de 250 postes réguliers – Désignation des succursales – Création des postes 16-19.5 et des TPP
2009 11e négociation collective	Négociation raisonnée, basée sur la notion d'ancienneté pure	– Service continu – Équité salariale à l'interne – Création de postes réguliers 30 h – Banque de temps supplémentaire accumulé payable en tout temps – Disparition du statut d'employé occasionnel – Création de plus de 121 postes réguliers 38 h – Création du statut de «coordonnateur succursale solo» Note : Application de cette convention jusqu'en 2017
2017 12e négociation	En cours	À suivre

* Tableau: www.semb-saq.net/wp-content/uploads/2015/03/convention_collective_2010_2017.pdf

Manifestion lors du G20 de 2017, en Allemagne. Photo: Andrew Nguyen.

MANIFESTATIONS ET RASSEMBLEMENTS POPULAIRES

LA GRANDE PHOBIE DE LA VIOLENCE

Claude Vaillancourt

Choisir les actions non violentes, qui vont des grandes manifestations à la désobéissance civile, ou préférer l'action directe, qui ne craint pas toujours d'utiliser la violence pour se faire entendre. La première est jugée acceptable par l'opinion publique, alors que la seconde est sévèrement condamnée. Et si les choses n'étaient pas aussi simples ?

Le niveau de tolérance face à toute forme de violence est aujourd'hui très bas. Ce qui est une remarquable avancée de notre civilisation. Peut-être n'avons-nous jamais vécu dans un monde à ce point pacifié, du moins dans les riches pays occidentaux. Toutes et tous profitent de cette avancée: les villes sont plus sécuritaires, les minorités et les personnes plus vulnérables sont mieux protégées.

Il n'est pas question, bien sûr, de remettre en cause ce progrès considérable. Cependant, le rejet viscéral de toute action violente dans les manifestations peut avoir des conséquences dans l'opposition au pouvoir politique et économique et être instrumentalisé par ce même pouvoir. La stigmatisation aveugle de la violence, en cherchant à s'appuyer sur le consensus de la non-violence, peut aussi permettre le maintien d'un ordre autoritaire en faisant l'impasse sur les principes d'une démocratie véritable, dont un authentique droit à la liberté de conscience et d'expression.

REFUSER DE COMPRENDRE

La condamnation systématique d'une violence reliée à des mouvements de protestation permet d'abord d'éviter d'en comprendre les motifs. Comme cette violence

est nécessairement mauvaise, elle ne demande pas à être expliquée, analysée. Elle doit être dénoncée et punie, rien de plus; les gens au pouvoir peuvent ainsi se déresponsabiliser et éviter de remettre en question leurs politiques. Pourtant, cette violence populaire est souvent la résultante d'une violence première qui est d'un autre ordre – économique, institutionnel ou bureaucratique – certes moins spectaculaire puisqu'elle fait rarement la manchette, mais nettement plus dommageable qu'une vitrine fracassée.

Par exemple, les mesures d'austérité du gouvernement Couillard ont été très dures pour les populations privées de services essentiels et de programmes sociaux, abandonnées dans une misère et un isolement souvent croissants. Il est alors attendu de la population qu'elle accepte paisiblement ces atteintes, qu'elle ne monte pas la voix, qu'elle s'exprime, s'il le faut, posément et pacifiquement. Ces personnes sont victimes d'un manque désolant d'empathie et éprouvent de grandes frustrations. Mais on considère inacceptable qu'elles soient en colère. Certes, la violence est toujours déplorable. Mais si on la déteste tant, pourquoi adopter des politiques qui causent la paupérisation et alimentent le ressentiment des gens?

> La condamnation de la violence est le plus souvent à sens unique.

Cette situation atteint son comble en Palestine, alors qu'un peuple tout entier est emprisonné, contenu par les armes et le mépris, et que la moindre réaction violente (réelle ou fantasmée) face à cette situation est considérée comme un acte terroriste. Dénoncer la violence devient dans ces cas comme dans d'autres un moyen de détourner l'attention et crée un dangereux basculement: ce sont les victimes, incapables de se contrôler, qui deviennent les coupables.

En outre, la condamnation sans appel de la violence par les médias et les gouvernements ne permet pas de distinguer une échelle des actes violents. Ainsi, bloquer un pont, occuper un bureau, commettre un acte de vandalisme mineur – ce qui fait en vérité bien peu de mal – se transforme en atteintes inacceptables. Ces actions sont dénoncées avec rage dans les médias, comme s'il s'agissait d'offenses gravissimes. Pourtant, elles sont à des milles de véritables attentats terroristes barbares qui s'en prennent à la vie humaine.

Le journaliste Pierre Foglia a bien décrit ce type de situation dont on évacue toute complexité: «*La violence sociale a moins à faire avec la fureur des manifestants qu'avec la surdité du pouvoir. On commence par crier pour qu'il entende. Il n'entend jamais la première fois. Ni la deuxième. Ni la dixième. La centième fois, une vitrine vole en éclats. C'est pas bien. Mais c'est pas si grave non plus.*[1]»

UN POIDS, DEUX MESURES

La condamnation de la violence est le plus souvent à sens unique. Dès qu'elle est commise par le pouvoir légitime, elle est acceptée ou faiblement dénoncée. Même quand elle atteint des niveaux élevés. Par exemple, après le sommet du G20 de 2010, il a fallu attendre de longs mois et plusieurs procès avant que la police de Toronto soit condamnée pour des arrestations massives et arbitraires, des conditions de détention déplorables, de la violence gratuite contre les manifestant·e·s. Au moment où tout cela se produisait, le discours public restait étonnamment silencieux et se dressait même contre l'ensemble des manifestant·e·s.

À l'opposé, l'obstination avec laquelle on a demandé à Gabriel Nadeau-Dubois de dénoncer les actes de violence pendant la grève étudiante en 2012 est un bel exemple de tentative d'élimination d'un porte-parole populaire et encombrant. Une réponse claire de Nadeau-Dubois à ce sujet aurait nécessairement entraîné son discrédit: approuver la violence aurait fait de lui un paria pour les médias et le gouvernement; et la condamner ne lui aurait pas permis de respecter le mandat que lui avait confié son association étudiante, ce qui lui aurait fait perdre sa fonction. Le leader étudiant a eu l'habileté de ne pas tomber dans le piège tendu contre lui. Pendant ce temps, le premier ministre Jean Charest n'avait que deux mots en bouche pour qualifier les actions du mouvement étudiant, très souvent victime de brutalité policière: «*violence et intimidation*».

En 2017, le mouvement indépendantiste catalan a quant à lui réussi l'exploit d'éviter toute démonstration violente, ce qui aurait discrédité une cause pourtant fondamentalement juste. Le chef de file du mouvement indépendantiste catalan, Carles Puigdemont, arrêté en Allemagne après avoir fui la justice espagnole, a évité l'extradition pour rébellion parce que les violences commises par les indépendantistes pendant le référendum sur l'autodétermination de la Catalogne n'étaient pas d'une «*ampleur suffisante*», selon le droit allemand. Par contre, les violences commises par le gouvernement espagnol, nettement plus importantes, n'ont jamais fait l'objet d'un blâme sérieux ou d'une ▶

POUR EN SAVOIR PLUS

François Cusset, *Le déchaînement du monde. Logique nouvelle de la violence*, Paris, La Découverte, 2018.

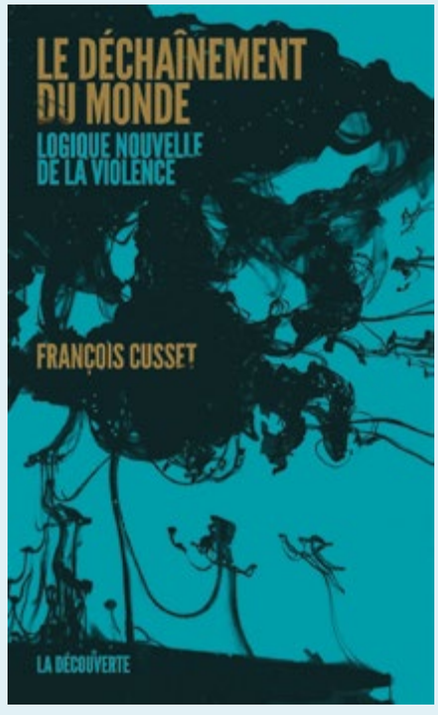

menace de condamnation par les institutions européennes.

Ainsi, le pouvoir a bien compris que la population est aujourd'hui devenue très allergique à toute forme de « violence » contestataire et a eu tôt fait d'instrumentaliser cette réaction épidermique dans l'opinion publique. La « violence » des manifestant·e·s devient aussi pour la police l'occasion idéale de mettre fin aux protestations. Dès qu'elle se déclenche, la répression permet souvent de libérer la place publique de la masse des opposant·e·s, sans distinction. J'ai été témoin à quelques reprises de provocations sciemment lancées par la police afin de susciter la colère – celle des manifestant·e·s ou celle des médias – et de déclencher des actes de violence qui justifieraient un grand nettoyage. Ces tactiques sont particulièrement honteuses dans un supposé État de droit.

LE PIÈGE DE LA DIVISION

Pour éviter ces dérives, selon plusieurs, la solution va de soi. Pourquoi ne pas se contenter d'entreprendre uniquement des actions non violentes qui iront chercher la sympathie du public? Celles-ci ne sont cependant pas aussi aisées à organiser qu'on le croirait. Elles demandent très souvent plusieurs mois de préparation, de nombreuses réunions, des militant·e·s organisé·e·s, dont la disponibilité est souvent limitée, puisque ces personnes sont déjà débordées de travail dans leurs tâches usuelles. Il faut aussi de l'argent pour préparer le tout, alors que les organisations concernées sont très souvent fauchées. Certaines d'entre elles ont vu leur budget réduit par les mesures d'austérité. Et encore, les commentateurs de droite les accusent de se servir de deniers publics pour semer le désordre.

La condamnation systématique de la violence est devenue un instrument très efficace pour semer la division dans le mouvement social. La violence devient tellement inacceptable (tout en étant bonne pour hausser les cotes d'écoute) que, même minime, elle accapare toute l'attention. Parce qu'ils ne s'entendent pas au sujet de la place à lui accorder, les partisan·ne·s de l'action directe et de la non-violence se

Escouade anti-émeute. Manifestation lors du G7 de 2018 au Québec. Photo: André Querry.

sont opposé·e·s à de nombreuses reprises, comme s'ils étaient des adversaires. Ce qui permet au véritable adversaire, celui contre lequel on devrait s'unir, d'avancer encore plus facilement dans ses projets.

Afin d'éviter les conflits dans les mouvements sociaux, on a tenté de promouvoir le concept de « diversité des tactiques », qui permettrait à chacun de choisir la stratégie qui lui convient dans des espaces circonscrits. Il faut admettre que, le plus souvent, elle a plutôt mal fonctionné: l'action non-violente fait souvent les frais des actions « violentes ». Et cela non seulement à cause de la police, qui fait rarement la différence dans la masse des manifestant·e·s lorsqu'elle les réprime, mais aussi parce que la violence capte toute l'attention, ramène à elle tout le débat. Elle devient une obsession; elle fait écran aux revendications et aux discours des manifestant·e·s qu'on cesse alors d'entendre. Les médias ne cessent de harceler les militants pour qu'ils dénoncent la violence, ce qui les met dans une situation particulièrement inconfortable. Il n'existe plus alors qu'une seule tactique, celle des individus dont les actions sont les plus spectaculaires.

La rencontre du G7 en juin dernier a montré à quel point la violence fantasmée des manifestant·e·s est devenue dans la ville de Québec une phobie collective. Et cela, même si le sommet se tenait à 140 kilomètres de là! On craignait des actes de vandalisme. Pour quelques dommages, anticipés dans un climat d'hystérie, on a mobilisé inutilement des forces policières en quantité inimaginable, alors même qu'aucun indice sérieux ne laissait présager un dangereux déferlement de casseurs assoiffés de violence gratuite. Cette folie a grandement restreint la liberté d'expression de la population, par une surveillance policière excessive et par l'effet d'intimidation qui en a résulté. Elle a coûté plus de 600 millions $ aux contribuables.

L'obsession provoquée par la violence des manifestant·e·s est si importante qu'elle pourrait même se tourner contre l'auteur de cet article. Ne suis-je pas, en ce moment même, en train de la justifier et de la promouvoir, plutôt que d'essayer tout simplement de la comprendre et de réfléchir à ses enjeux? Pour me pardonner, ne dois-je pas faire une ferme déclaration de pacifisme? Je ne devrais pas, par provocation. Mais c'est ce que je suis pourtant, en toute sincérité, un individu profondément, viscéralement, pacifiste et non-violent. Est-ce là une raison pour réduire le débat à une réalité simple et manichéenne? ab

1. Pierre Foglia, « Qu'avez-vous appris au juste? », *La Presse*, 12 mars 2005, p. A5

PAUL GÉRIN-LAJOIE

BÂTISSEUR DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

Léa Fontaine

Premier titulaire du ministère de l'Éducation, porteur d'un modèle d'éducation accessible, gratuit et public, Paul Gérin-Lajoie est décédé en juin dernier à l'âge de 98 ans. C'est l'un des pères de la réforme du système éducatif québécois qui disparaît alors que de nombreuses questions se posent encore aujourd'hui sur cette mission fondamentale de l'État.

Avocat, fonctionnaire et homme politique[1], Paul Gérin-Lajoie a été député libéral de 1960 à 1969 et ministre de la Jeunesse de 1960 à 1964. En 1964, il refuse d'occuper le poste de ministre de la Justice pour s'engager pleinement dans le nouveau ministère de l'Éducation créé notamment à sa propre initiative et dans laquelle il s'investit corps et âme pendant deux ans.

Paul Gérin-Lajoie est l'un des maîtres d'œuvre du rapport Parent, soit le rapport final de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, fondée en 1961 et présidée par monseigneur Alphonse-Marie Parent. La commission part du constat qu'au début des années 1960, les Québécois·es sont les moins scolarisé·e·s de la population canadienne. À ce titre, seuls 13 % des étudiant·e·s québécois·es francophones terminent leur 11e année de scolarité. Pis encore, seulement 4 % d'entre eux et elles fréquentent l'université, alors que cette part s'élève à 11 % du côté anglophone. Le rapport comprend quelque 500 recommandations, dont certaines sont issues d'une réflexion menée depuis plusieurs décennies. Selon Normand Baillargeon, le travail de la commission «*est unanimement reconnu comme un moment capital de la Révolution tranquille, un moment qui signe l'entrée dans la modernité de notre système d'éducation*[2]».

Après avoir milité en faveur du rapatriement des compétences en matière d'éducation des mains du législateur fédéral, Paul Gérin-Lajoie supprime les collèges classiques – réservés dans les faits à l'élite de l'époque – et crée un système éducatif gratuit et public. Le Québec voit ainsi naître les premières écoles maternelles, puis les polyvalentes, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), le réseau de l'Université du Québec. Il impose la scolarisation jusqu'à l'âge de 16 ans. Le rapport prévoit également la gratuité des études préuniversitaires et le système de prêts et bourses facilitant l'accès aux études supérieures. Selon Guy Rocher, la carrière de Gérin-Lajoie a été orientée et s'est concentrée sur l'accès à l'éducation[3], à titre de membre de la commission Parent, mais aussi en qualité d'avocat dans le milieu de l'enseignement.

De plus, Paul Gérin-Lajoie a mis sur pied la Fondation Paul-Gérin-Lajoie, organisme philanthropique dans le domaine de la coopération internationale en 1977. Il est l'instigateur d'une fondation consacrée à la valorisation de l'éducation au Québec, mais aussi dans les pays en voie de développement – principalement le Bénin, la Guinée, le Mali, le Sénégal et Haïti – dans lesquels on développe l'éducation et l'alphabétisation des enfants.

Il est aussi le père de la doctrine portant son nom. Selon le ministre de l'Éducation, la vie sociale est touchée par tous les rapports interétatiques, raison pour laquelle, dans la fédération canadienne, il est devenu nécessaire que les provinces participent activement à l'élaboration de conventions internationales, notamment dans le domaine de l'éducation. En bref, cette doctrine constitue le fondement de la politique internationale du Québec, officialisée par l'adoption de la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec en 2000.

Paul Gérin-Lajoie, juillet 2012.
Photo : Simon Villeneuve.

En relativement peu de temps, Paul Gérin-Lajoie aura marqué durablement le système éducatif québécois et demeurera – espérons-le – une source d'inspiration pour s'attaquer aux défis colossaux qui nous attendent étant donné l'état actuel du réseau de l'éducation mis à mal par l'austérité néolibérale. abi

1. Pour un résumé des fonctions occupées par Gérin-Lajoie, voir le site Web de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca/fr/deputes/gerin-lajoie-paul-3417/biographie.html.

2. Voir « Cégeps – 50 ans d'existence », dossier, *À bâbord !*, nº 69 ; et Paul Gérin-Lajoie, *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel, 1989.

3. Suzanne Colpron, « L'ancien ministre Paul Gérin-Lajoie est décédé », propos de Guy Rocher, *La Presse*, 25 juin 2018.

ABROGATION D'UNE LOI COLONNIALE

Photo : Kandukuru Nagarjun (CC BY 2.0).

Le 6 septembre 2018, l'Inde invalidait une disposition légale qui criminalisait l'homosexualité et punissait les relations entre personnes du même sexe par la prison à vie. Votée en 1860, cette loi issue du régime colonial britannique est révélatrice de la domination culturelle que peut entraîner l'impérialisme sur les normes sociales d'un pays. Bien qu'il existe plusieurs interprétations des textes hindouistes, certaines laissent penser que l'homosexualité a été tolérée en Inde pendant plusieurs siècles avant les diverses vagues de colonisation. abi

VALÉRIE BEAUCHAMP

Mon école de rêve
C'est davoir plus
de relaxation.

OUVRIR L'ÉCOLE

Dossier coordonné par Isabelle Bouchard, Wilfried Cordeau et Yannick Delbecque

Dans une prétendue société du savoir, l'accès universel à l'éducation devrait faire l'unanimité. À plus forte raison en ce qui concerne l'école primaire, qui permet d'acquérir les habiletés de base en lecture, en écriture et en mathématiques. Les enfants, nos enfants, vos enfants, doivent aller à l'école. Or, au-delà de la fréquentation et de l'accès à celle-ci, les types d'établissements scolaires, les contenus enseignés, les approches pédagogiques utilisées et les rouages du système scolaire font l'objet de polémiques, voire de luttes constantes entre les différentes actrices et acteurs de l'éducation. L'école primaire, pourtant bien établie en substance, continue de faire l'objet du débat social et politique.

Les missions de l'école sont, quant à elles, moins souvent abordées alors qu'elles sont fondamentales. Au-delà de la loi, qui lui impose d'instruire, de socialiser et de qualifier, la finalité de l'école primaire devrait être de paver la voie au développement d'une pensée libre et autonome en chaque individu. Cet espoir universel, caressé depuis les Lumières, a traversé les chapelles idéologiques, les sociétés, les époques et les politiques publiques. Qu'en est-il aujourd'hui ?

L'école, au Québec comme ailleurs, remplit-elle ses promesses ? L'école est-elle encore « au service de la classe dominante » ? Quel est l'état de la fréquentation scolaire à travers le monde ? Combien les États dépensent-ils en éducation ? Les élèves qui fréquentent l'école apprennent-ils vraiment ? Combien de filles ont-elles accès à l'éducation de base ? Quel bilan les syndicats québécois tracent-ils de cette situation ? Quels rôles les commissaires scolaires peuvent-ils·elles jouer pour favoriser l'atteinte de cette mission ? Quels obstacles se dressent-ils devant eux et elles ? L'intrusion du numérique à l'école favorise-t-elle l'émancipation de nos enfants ? Quelle est la situation chez les Premières Nations ? L'aménagement physique des écoles peut-il contribuer au plein développement et à l'épanouissement des écoliers et écolières ? Que pensent nos enfants de tout cela ? Qu'attendent-ils de l'école, qu'est-ce qui les irrite ? Quelles pistes les écoles alternatives tracent-elles ?

Voilà les principales questions qui ont animé les collaborateurs et collaboratrices du dossier que nous vous présentons ici.

Bonne lecture !

CONFORMER OU ÉMANCIPER ?

Wilfried Cordeau, observateur critique des politiques d'éducation

On discute trop rarement de l'école primaire au Québec. Comme si cette institution, à la fois publique, gratuite et universelle, était neutre, lisse et complètement consensuelle. Elle s'impose à nous comme un fait établi. Un enjeu réglé. Un acquis.

Durant la décennie précédente, l'espace public québécois s'est peu inquiété de son école primaire. Or, ces dernières années, la séquence marquée par le renouveau pédagogique, les bulletins, l'état de délabrement des établissements, la fatigue des enseignant·e·s, le manque de ressources de toutes sortes, l'implantation d'un cours d'éthique et de culturelle religieuse, les coupes budgétaires et, plus récemment, l'introduction d'un programme d'éducation à la sexualité ont marqué l'imaginaire collectif et attiré l'attention publique et politique sur des enjeux importants. Ceux-ci soulèvent des questions sur la manière dont on peut encore mener à bien notre aspiration à l'instruction du plus grand nombre.

Cela dit, ces symptômes d'un mal plus grand ont trop souvent occulté la nécessaire réflexion de fond sur la valeur et le rôle de l'école primaire dans notre société. Une réflexion traditionnellement inscrite pourtant au cœur des orientations sociétales depuis des siècles: pourquoi l'école, pour qui et comment?

IDÉAL HUMANISTE ET DÉMOCRATIQUE

Dans le sillage des Lumières et de la pensée libérale, on conçoit l'école comme institution sociale, voire comme levier de l'État au double service de l'épanouissement individuel (social, professionnel, culturel) et de la pérennité sociale (reproduction de la collectivité par la socialisation). Une relation dynamique, de même qu'une tension intrinsèque, entre individu et société, naît donc dans l'enceinte de l'école. L'école primaire, premier espace de scolarisation et d'instruction à la fois organisé, standardisé et administré, se définit dès lors comme le lieu privilégié de la rencontre entre l'individu et sa société, à la fois dans le temps (rencontre dans le présent entre un monde futur et un monde passé) et dans l'espace (la communauté de l'école comme microcosme de la société environnante).

Plusieurs penseurs et penseuses mettent en lumière cette relation particulière définie comme seconde mise au monde. Après sa naissance physique, l'enfant vient au monde une nouvelle fois, sur le plan culturel et spirituel, par l'accès aux lumières de la connaissance et par son insertion dans la société que permet l'instruction publique, notamment dans le cadre formel et collectif qu'est l'école primaire. Véritable baptême civique, l'enfant entre à l'école comme dans l'antichambre de ce rôle et de cette fonction sociale attendue de l'adulte qu'il deviendra, un citoyen autonome, responsable et agissant sur la société.

Le débat sociopolitique et philosophique sur l'école primaire oppose, d'une part, la finalité de l'émancipation individuelle à celle du conformisme et, d'autre part, celle de la transformation sociale à celle du conservatisme. Comment l'école peut-elle être à la fois ce lieu régulé et convenu où l'on s'assure de l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants que sont les enfants dans leur société d'accueil (héritée des générations précédentes) et cet espace créatif où l'on prépare l'émancipation des rénovateurs qui bâtiront la société de demain?

Nul doute que, la question ainsi posée, l'école, y compris primaire, ne peut rester neutre, tant la résolution d'un tel paradoxe s'avère politique. C'est pourquoi ce débat fait rage depuis aussi longtemps que l'institution existe et mobilise les théoricien·ne·s de l'ensemble du spectre idéologique ainsi que des membres de toutes les classes sociales. Or, si la destinée et la visée d'une institution aussi vulnérable que l'école primaire sont de nature politique, il s'avère impératif de revisiter régulièrement sa trajectoire et sa mission et d'anticiper son devenir à la lumière de l'évolution de notre société.

Les fondements de l'école primaire québécoise empruntent encore largement à l'idéal démocratique et humaniste imprimé par le rapport Parent (1963-1966) et réitéré depuis avec l'énoncé de politique *L'École québécoise* (1979) puis les États généraux sur l'éducation (1995-1996). Ainsi, l'école primaire – à la fois gratuite, publique et universelle – doit donner la chance à chaque enfant d'accéder à la connaissance générale (langue, mathématique, sciences, humanités, arts), de s'approprier la culture commune et d'atteindre le plus haut niveau de scolarisation et de mobilité sociale, en vertu de ses seuls talents. Aussi, le développement intégral de la personne (créativité, curiosité, autonomie, ouverture sur le monde, esprit critique, etc.) et la transmission de la culture commune figurent au rang des principes sur lesquels repose encore aujourd'hui, quoique moins explicitement, la tâche de l'école primaire. Toutefois, il y a tout lieu de s'inquiéter du fait que cette tâche soit bousculée, voire menacée, par l'accumulation d'orientations certainement questionnables depuis plusieurs années.

AU SERVICE DE LA CLASSE DOMINANTE…

Malgré les consensus sur papier, l'humanisme prétendu de l'école primaire québécoise continue de faire débat. Au début des années 1970, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) adopte une analyse marxisante et plutôt radicale du système d'éducation de

Photo : Rémi Leroux.

l'ère fordiste. Dénonçant l'instrumentalisation de l'école québécoise par le système capitaliste, la centrale syndicale voit dans les programmes, les modes d'évaluation, les valeurs et la discipline imposés aux élèves de l'école primaire autant de mécanismes du conformisme social et culturel destinés à maintenir la hiérarchie paternaliste et la division entre les classes sociales. Même commune et publique, l'école primaire, notamment, contribue par ses enseignements et ses règles à défavoriser très tôt les jeunes provenant des classes ouvrières et à conforter l'élite dans ses privilèges. En fait, on conclut avec regret que l'école moderne, loin d'être neutre, est mise «*au service de la classe dominante*»: sa mission d'émancipation individuelle et de mobilité sociale a plutôt cédé à la reproduction et à la préservation de l'ordre établi.

Plus récemment, une analyse néomarxiste des transformations subies par l'école soutient que la «*nouvelle école capitaliste*» occidentale, avec son cadre disciplinaire normé et son régime d'enseignement par compétences et par projets, vise à développer une nouvelle subjectivité des individus dans une stricte perspective d'employabilité[1]. En somme, l'institution scolaire et l'école primaire en première ligne sont soupçonnées de détournement au bénéfice d'une nouvelle reconfiguration du capitalisme, notamment autour de l'optimisation et de l'intégration du «capital humain dans l'économie du savoir». Les valeurs, les priorités opératoires et le type de savoirs qu'elle véhicule contribuent à formater l'*homo œconomicus* davantage que l'individu libre et humaniste promis par la société moderne. L'école vise ainsi à modeler et ▶

à discipliner très tôt les *habitus* de la future main d'œuvre, c'est-à-dire à conformer l'individu aux exigences du marché du travail et du consumérisme. Jusqu'à un certain point, l'évolution récente de l'école québécoise correspond à ces analyses.

Selon cette perspective, l'assujettissement de l'éducation à l'entrepreneuriat, la pression en faveur de la maîtrise hâtive de l'anglais comme langue seconde, le maintien du socioconstructivisme et de l'approche par compétences dans les programmes de formation, le dogme des « compétences du 21e siècle » et de l'intégration des technologies de l'information et de la communication, l'injonction du travail collaboratif et de l'apprentissage par projets, se présentent comme autant d'indices d'une lente reconfiguration de la mission de l'école primaire québécoise et de son alignement sur un modèle de production scolaire destiné à fournir la main-d'œuvre compétente et employable qui est attendue par la nouvelle économie mondialisée.

L'école en général est également assaillie dans sa forme et dans son organisation, sous la pression des nouveaux modes de régulation et d'organisation institutionnels néolibéraux qui reposent sur des principes de compétition, de productivité et de rationalisation. L'école primaire n'y échappe pas. D'abord, le processus continu de décentralisation s'est accompagné de mécanismes de contrôle et d'émulation autour de modes de gestion axés sur les résultats qui impulsent une pression constante sur tous les agents scolaires en fonction de l'atteinte de cibles chiffrées. Responsable du rehaussement des taux de réussite en français, le personnel enseignant du réseau primaire est appelé, par exemple, à faire des miracles dans des contextes de désorganisation continue. L'école primaire québécoise est soumise au final à un bien périlleux exercice d'équilibrisme.

Sommée d'être utile et de répondre aux exigences de rendement, l'école primaire se voit également entraînée malgré elle dans la dynamique de compétition acharnée à laquelle les autorités publiques continuent d'abandonner le réseau secondaire. Entre 1998 et 2013, malgré une baisse démographique constante pour l'ensemble du réseau élémentaire (-14,7%), l'école primaire privée a connu une croissance de clientèle de 25,7%, voire de 30,5% dans le secteur francophone. Dans les cinq dernières années de cette période, la fréquentation de programmes particuliers dans les établissements préscolaires et primaires s'est accrue de plus 60%. Il est donc clair que, outre le tutorat privé et la préparation intensive aux examens de sélection des établissements secondaires jugés performants, la fréquentation de l'école primaire privée ou à programme particulier se présente aux yeux de nombreux parents comme une voie stratégique pour assurer l'avenir de leur progéniture. Le phénomène, bien qu'encore marginal (environ 10 % des effectifs du primaire), n'est pas insignifiant. Il témoigne d'une reconfiguration des attentes sociales envers l'école primaire dans le contexte plus large de la course aux diplômes comme voie d'accès à la réussite socioprofessionnelle, ce que confirme d'ailleurs en essence la dernière Politique de la réussite éducative promulguée par le ministre Proulx, en juin 2017.

En somme, l'égalité des chances dont l'école primaire avait l'immense responsabilité semble avoir cédé le pas au règne de l'efficacité et du rendement scolaires, au nom d'impératifs discutables qui obnubilent pourtant les décideurs. Le développement intégral de la personne, quant à lui, semble ployer sous le poids d'un utilitarisme grandissant. Au final, c'est tout l'environnement et les conditions dans lesquels l'école primaire est tenue de fournir l'instruction fondamentale aux enfants qui s'en trouve bousculée, tant sur le fond que sur la forme. Sa mission émancipatrice en souffre et nous incite à nous demander de quelle « continuité du monde » notre école primaire est-elle en train de participer.

… OU DE LA TRANSFORMATION SOCIALE ?

Notre société fait face à d'immenses défis. L'hégémonie de la mondialisation économique, la révolution numérique et la crise climatique, pour ne citer que ces éléments, contribuent déjà à exacerber les inégalités sociales, économiques, démocratiques et environnementales. Le monde qui se forge, et dont l'école primaire actuelle pourrait bien être en train de se faire le relais, exige une urgente réappropriation démocratique de nos institutions et le renversement du mouvement de balancier régressif actuel.

Résister au détournement de l'école ne suffira pas. On ne peut repenser l'école sans repenser la société et vice versa. Pour vivre demain dans une société plus égalitaire, plus respectueuse de l'environnement, plus démocratique et plus solidaire, il faut dès aujourd'hui oser questionner et repenser l'école dans une perspective de transformation sociale. Comment améliorer, outiller et structurer l'école primaire pour qu'elle puisse continuer de jouer pleinement son rôle émancipateur? Comment en faire un lieu de rencontre créateur et constructif entre les générations, un lieu d'intégration et de solidarisation entre les diverses forces et composantes sociales? Comment en faire un lieu d'émancipation critique et d'action démocratique? Un lieu de responsabilisation et de préservation de l'environnement, mais aussi de transformation des modes d'échanges économiques et d'organisation sociale? Toutes ces questions appellent à une contribution urgente et accrue des forces sociales et progressistes. Heureusement, les assauts récents contre le système scolaire ont favorisé l'éclosion de mouvements citoyens prêts à repolitiser l'éducation en général, y compris l'école primaire. Puisse le mouvement s'accroître à la faveur d'une nouvelle révolution scolaire. àbf

1. Christian Laval, Francis Vergne, Pierre Clément et Guy Dreux, *La nouvelle école capitaliste,* Paris, Éditions La Découverte, 2011.

ENTREVUE

POINTS DE VUE SYNDICAUX SUR L'ÉTAT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Propos recueillis par Yannick Delbecque

Les enseignantes et les enseignants sont les principaux agents qui mettent en œuvre la mission de l'école primaire. Leurs syndicats ont donc un point de vue privilégié sur les enjeux de l'école primaire. Brigitte Bilodeau et Jacques Tondreau, respectivement vice-présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et directeur du Service de l'action professionnelle et sociale de la CSQ, ainsi que Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), répondent à nos questions.

***À bâbord !* : Selon l'état actuel et les orientations du système d'éducation, les enseignantes et enseignants du primaire sont-ils des agent·e·s de conservation ou de transformation sociale ?**

Brigitte Bilodeau et Jacques Tondreau : Contrairement à la croyance populaire, les enseignantes et enseignants ne sont pas libres de faire ce qu'ils veulent dans une classe. Ils sont encadrés par de nombreux mécanismes légaux et réglementaires, comme la Loi sur l'instruction publique, les programmes d'études, les régimes pédagogiques et les modes d'évaluation des apprentissages, qui circonscrivent passablement leur action pédagogique.

Cela ne veut pas dire que les enseignantes et enseignants ne seraient que de simples agents de conservation ou de reproduction sociale. Ils ont aussi une autonomie professionnelle qui leur permet d'amener les jeunes à développer un sens critique face au monde qui les entoure.

Il faut toutefois noter que la place grandissante d'une certaine « rationalité » scientifique dans les questions pédagogiques (les « données probantes »), de certaines formes de gestion pédagogique et administrative relevant d'une logique d'entreprise (la gestion axée sur les résultats) ou de modes d'organisation du travail (les approches dites « collaboratives ») réduit toujours plus la marge de manœuvre du personnel enseignant.

Dans ce contexte, les enseignantes et enseignants risquent de devenir davantage des agents de conservation sociale que des agents de transformation sociale.

Photo : Rémi Leroux.

Sylvain Mallette : L'idée de séparer les enseignantes et enseignants selon qu'ils adhèrent à une vision conservatrice ou progressiste ne permet pas de traduire la complexité du système d'éducation dans lequel le personnel enseignant évolue. La mission de l'école s'inscrit dans une forme de continuité puisque l'une de ses fonctions consiste à permettre aux élèves d'accéder à un bagage culturel commun. Par définition, celui-ci témoigne de la culture de la nation québécoise, mais aussi de certains arbitrages qui sont effectués sur le plan des apprentissages et qui sont consignés dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

***ÀB !* : Aujourd'hui, peut-on encore dire que l'école, notamment l'école primaire, est au service de la classe dominante, et pourquoi ?**

S.M. : L'école n'est pas imperméable aux courants idéologiques. Le bagage culturel commun ainsi que le PFEQ traduisent forcément une idéologie dominante. La chute du mur de Berlin en 1989, qui marque le début du processus d'effondrement des idéologies de gauche en général et de la social-démocratie en particulier, va permettre au néolibéralisme d'être hégémonique sur le plan des idées. Les regards utilitaristes et marchands portés par les grandes institutions financières ou organisations commerciales sur les questions éducatives (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, etc.) vont contribuer à détourner, au Québec comme partout dans le monde, la mission confiée à l'école publique. Une partie du mouvement syndical enseignant québécois a lui-même contribué à cette dérive en refusant, au milieu des années 1990, de reconnaître les fondements utilitaristes et marchands de la réforme scolaire imposée par le gouvernement du Québec (qui est devenue le « renouveau pédagogique »).

B.B. et J.T. : Avec le recul, la formule « L'école au service de la classe dominante » était probablement un peu trop lapidaire, notamment lorsqu'elle était appliquée à l'école primaire.

En fait, l'école primaire n'est pas vraiment un enjeu, ou si peu, pour la classe dominante, cette dernière pouvant aisément se payer des écoles privées qui répondent à ses besoins spécifiques, soit en les finançant elle-même ou en ayant recours au financement étatique.

L'école primaire est davantage un enjeu pour la classe moyenne. Elle l'utilise notamment dans ses stratégies d'ascension sociale ou pour éviter le déclassement social. Le développement à vitesse grand V des projets pédagogiques particuliers sélectifs dans les écoles primaires (et surtout secondaires) est un indicateur d'une ségrégation scolaire au profit d'une classe moyenne à la recherche d'un entre-soi social. L'intégration massive des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en classe ordinaire sans les ressources nécessaires a fait fuir bien des parents et leurs enfants vers les écoles privées ou les a incités à créer dans leur école publique ce qui s'apparente à des pratiques du privé (sélection des élèves, regroupement des meilleurs élèves, activités pédagogiques ou parascolaires enrichies, etc.).

ÀB ! : **Quels sont les principaux obstacles à la transformation sociale pouvant être impulsée par l'école primaire et leurs enseignant·e·s ?**

BB et JT : Les obstacles à une transformation sociale par l'école primaire sont nombreux. Pensons seulement aux politiques d'austérité qui plombent la capacité des établissements scolaires et de leur personnel à offrir ce dont les jeunes ont besoin ou encore à l'intégration en classe ordinaire, sans les ressources nécessaires, des EHDAA.

Certains choix politiques vont à contresens d'une transformation sociale par l'école primaire. Un exemple : parmi les nouvelles tendances, l'apprentissage du codage (de la programmation informatique) chez les élèves serait, paraît-il, nécessaire pour leur permettre de s'intégrer au monde numérique qui prend forme. Cela devrait, dit-on, aussi s'avérer utile dans différents autres apprentissages à l'école, notamment dans la compréhension du langage de la programmation, dans la production d'un dessin animé sur un ordinateur ou dans la résolution de problèmes mathématiques.

Toutefois, face à la révolution anthropologique induite par le numérique, l'école primaire ferait œuvre encore plus utile en apprenant aux jeunes les potentialités et les dangers du numérique. En quoi par exemple cette révolution ne se limite pas à un accès à Facebook, Instagram ou Snapchat, mais constitue aussi la production de nouvelles formes de domination génératrices de plus grandes inégalités sociales ?

Il faut aller au-delà du codage et aider les élèves à produire un discours critique sur le numérique, à se dégager des nouvelles formes de contrôle social qui en découlent et éviter ainsi d'être réduits à de simples consommateurs de leur vie.

SM : Avant la mise en place du réseau des écoles publiques, l'Église avait la mainmise sur les institutions scolaires. Le Québec vivait les effets de la sous-scolarisation de masse. En 1962, 54 % des adultes de 25 ans n'ont pas dépassé la sixième année. Les femmes qui sont scolarisées le sont essentiellement par l'entremise des écoles ménagères. Il faut retourner aux recommandations contenues dans le rapport Parent (1963) et à la volonté de renouveau portée par la Révolution tranquille pour cerner le rôle fondamental confié alors à l'école ainsi qu'aux enseignantes et enseignants. Dans une analyse de la nouvelle gestion publique et de ses effets sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, la professeure au Département des sciences de l'éducation à l'Université du Québec en Outaouais, Stéphanie Demers, rappelle que l'instauration de l'éducation publique gratuite et obligatoire va démocratiser l'accès à l'éducation. Cette « *dimension publique et démocratique confère à l'école le rôle d'une institution émancipatrice* [...] *conçue comme porteuse d'une mission démocratique, celle de former des citoyennes et citoyens libres, souverains* ».

Demers rappelle aussi que, dès 1967, le Conseil supérieur de l'Éducation soulignait que « *l'enseignant devenait l'artisan principal de la réforme scolaire et de la modernisation de l'éducation* [...], *un agent de démocratisation sociale et culturelle* [...] *et un témoin et propagateur d'un nouvel humanisme fait de pluralisme, de tolérance, d'ouverture et de respect des différences* ». Aujourd'hui, que reste-t-il de ces utopies ? L'école publique a été victime d'attaques incessantes depuis une vingtaine d'années. D'abord à cause des commandements de la nouvelle gestion publique et de l'obsession du déficit zéro qui permettent aux gouvernements de priver les élèves et les personnels de services et de ressources. Ensuite, en raison des dogmes dictés par la réforme scolaire qui a eu pour effet d'imposer au personnel enseignant, au mépris de sa liberté pédagogique, les approches pédagogiques issues du socioconstructivisme. Enfin, en raison du maintien du financement public des écoles privées qui mène, avec la complicité des gouvernements, une concurrence déloyale à l'encontre des écoles publiques. Les temps que nous traversons exigent que nous soyons lucides et que nous reconnaissions que ces attaques alimentent la dynamique d'érosion qui touche les écoles publiques, celles et ceux, jeunes et adultes, qui les fréquentent ainsi que celles et ceux qui y travaillent. Les mots de la féministe et révolutionnaire Louise Michel rappellent la nature du combat que nous nous devons de poursuivre : « *La tâche des instituteurs, ces obscurs soldats de la civilisation, est de donner au peuple les moyens intellectuels de se révolter.* » àb!

LES COMMISSAIRES SCOLAIRES, QU'OSSA DONNE ?

Violaine Cousineau, Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin, commissaires indépendant·e·s à la Commission scolaire de Montréal

Le célèbre numéro « Les unions qu'ossa donne ? » d'Yvon Deschamps mettait en scène un ouvrier aliéné au point de ne plus savoir distinguer entre les forces qui cherchent à l'écraser et celles qui peuvent l'aider à s'émanciper. Cette situation pourrait-elle malheureusement s'appliquer à la façon dont l'imaginaire collectif perçoit aujourd'hui les commissaires scolaires ?

Tour à tour ronds-de-cuir, dilapidateurs des fonds publics et grands voyageurs aux frais du contribuable, les commissaires sont réputés illégitimes (parce qu'élu·e·s par un faible pourcentage de la population), ignares (parce que de leur tour d'ivoire, elles et ils ne voient pas la réalité des écoles), voire carrément nocifs (quand elles et ils appliquent sur le terrain les compressions imposées par un palier supérieur).

L'imaginaire collectif n'a pas totalement tort : oui, les commissaires scolaires peuvent être tout cela. Et pis encore. Comme tous les élu·e·s, tous gouvernements confondus, ils peuvent être incompétents, obtus et serviles. Ils peuvent se servir du scolaire comme d'un tremplin vers d'autres postes électifs. Et ils peuvent ne pas s'y connaître en éducation. Mais, tout comme le personnage d'Yvon Deschamps méconnaissait la force organisationnelle que constitue le syndicalisme, l'imaginaire collectif ne réalise pas non plus quel formidable et puissant levier de changement peut constituer la présence des commissaires scolaires dans le réseau public.

AUX ORIGINES DE LA FONCTION

1841. C'est l'année où est votée une loi qui tente d'organiser « *un réseau d'écoles publiques placées sous la gouverne de conseillers municipaux nommés par le gouvernement et de commissaires élus par le peuple* », selon les mots de Robert Gagnon dans son *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*. Dès les balbutiements de ce qui deviendra le réseau public actuel, les commissaires ont pour mission de veiller à la scolarisation des moins nantis (les plus aisés pouvant déjà compter sur la présence de nombreuses écoles privées).

Ironiquement, dès le départ, la fonction de commissaire implique aussi de décrier le manque de ressources et le manque de collaboration des autres paliers gouvernementaux, de recevoir les plaintes des parents et de forcer la main aux instituteurs et institutrices pour qu'ils et elles scolarisent aussi les enfants les plus pauvres.

Photo : Rémi Leroux.

AUJOURD'HUI

De 2010 à 2015, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a dû subir des compressions majeures imposées par Québec. Menacée de démantèlement, de tutelle, d'abolition du siège de ses élu·e·s, elle a fini par plier et par se soumettre à un plan de retour à l'équilibre budgétaire dicté par des firmes comptables. Le résultat de ce traitement-choc, nous le vivons encore dans nos écoles: des services atrophiés, des enseignant·e·s épuisé·e·s, des conditions matérielles déplorables.

Sur le plan politique, les élu·e·s de la CSDM ont vécu dans le déchirement toute cette période. À la dernière élection scolaire, en 2014, les élu·e·s du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) ont emporté tous les sièges en promettant de tenir tête au gouvernement. Or, en 2016, au moment de voter de nouveau un budget de compressions, ce sont deux clans qui se sont opposés: ceux et celles qui refusaient de voter ce budget, arguant qu'il allait encore une fois mettre à mal nos écoles, et ceux et celles qui l'appuyaient, s'en remettant à leurs obligations de «bons gestionnaires». Nous avons été trois à nous opposer à ce budget et à provoquer, par le fait même, la scission du MEMO.

Depuis 2016, nous siégeons donc comme indépendant·e·s au conseil des commissaires de la CSDM et nous y défendons une totale autonomie face aux paliers supérieurs. Oui, les commissions scolaires sont des «créatures» du gouvernement du Québec, mais non, elles ne sont pas tenues d'en être le bras armé. Oui, nous devons parfois refuser de jouer le rôle qui est attendu de nous (celui de fidèles vassaux de Québec) pour se faire objecteurs de conscience.

AU SERVICE DES PARENTS

Comme en 1841, le ou la commissaire scolaire a pour mandat d'être à l'écoute des familles montréalaises. Il ou elle reçoit bon nombre de sollicitations issues des familles de sa circonscription et sert souvent de pont entre les citoyen·ne·s et les fonctionnaires en ce qui concerne les problèmes de transport, de choix d'école, d'accès aux services éducatifs, etc. Ces questions qui surgissent immanquablement durant le parcours scolaire d'un enfant et qui ne se résolvent pas toujours dans l'enceinte de l'école finissent dans la boîte vocale du commissaire ou sur son mur Facebook.

En tant que commissaires indépendant·e·s, nous sommes actifs sur les réseaux sociaux. Ceux-ci permettent une interaction quotidienne avec les parents et avec tous ceux et celles que les questions éducatives intéressent. Construire une école dans Griffintown? dans Angus? au centre-ville? sur le terrain des Sœurs Grises? Et quelle école? une école «autonome»? une école en location? Ces enjeux qui surgissent dans l'espace public et qui intéressent au premier chef les parents peuvent et doivent faire l'objet de prises de position de la part des élu·e·s scolaires.

Dans la compréhension de nos responsabilités actuelles, ces prises de position publiques permettent aussi une reddition de comptes efficace et régulière auprès de nos concitoyen·ne·s, une reddition qui va immensément plus loin que ce qu'implique le rituel du passage à l'urne aux quatre ans.

SCOLARISER LES MOINS NANTIS

Cet aspect de notre travail ne se manifeste plus de la même façon qu'en 1841, alors qu'on devait forcer des enseignant·e·s eux-mêmes passablement désargenté·e·s à accueillir dans leur classe des enfants démunis. En 2018, cependant, le travail de l'élu·e scolaire continue de tourner, en grande partie, autour des questions d'équité et de redistribution des richesses.

Les frais scolaires exigés des parents permettent-ils aux plus pauvres d'avoir accès aux mêmes projets particuliers et aux mêmes sorties éducatives qu'en milieu plus aisé? Les repas devraient-ils être offerts gratuitement dans toutes les écoles? Devrions-nous continuer de tolérer des services de garde à plusieurs vitesses (où certaines familles paient pour avoir accès à des activités que d'autres ne peuvent pas s'offrir)?

Les exemples sont légion. Ils permettent de voir comment les commissaires peuvent choisir de reconduire des façons de faire ou peuvent, au contraire, les remettre en question. Choisir le deuxième camp, c'est assurément s'engager dans des dialogues parfois houleux avec nos concitoyen·ne·s, avec l'establishment ou avec le ministère de l'Éducation afin de remettre en question les privilèges acquis. Et ces privilèges sont bien ancrés, comme en témoigne l'existence persistante d'un réseau public amaigri et édulcoré aux côtés d'un réseau parallèle: celui de l'école privée subventionnée.

Critiquer les commissaires scolaires ne date pas d'hier. En 1841, on déplorait que la moitié d'entre eux soient analphabètes! Aujourd'hui, les politicien·ne·s promettent leur disparition et entretiennent un portrait peu flatteur à leur égard. Mais comme le dit Deschamps dans son monologue: demandons-nous bien si le bon *boss* sera meilleur le jour où ses chiens de garde l'auront quitté. ab

« Les commissaires catholiques doivent donc s'occuper des petites écoles, souvent situées dans les quartiers pauvres de la ville, propriétés d'instituteurs ou d'institutrices qui accueillent les enfants dans leur propre logement. Le travail des commissaires consiste à visiter les écoles sous leur contrôle, à distribuer des prix et, surtout, à fixer les conditions d'engagement et d'emploi des instituteurs et des institutrices. Ils se réunissent en moyenne cinq ou six fois par année. »

Robert Gagnon, Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal (éditions du Boréal, 1996)

ÉCOLES INUITES

APPRENDRE SA LANGUE DANS SA LANGUE

Gérald McKenzie

Avant que le Québec obtienne l'administration du Grand Nord, le fédéral y offrait une scolarisation exclusivement en anglais. Une fois cette compétence obtenue, la province a établi un réseau d'écoles dans toutes les communautés en offrant des classes en inuktitut jusqu'à la troisième année.

Dès le départ, les parents inuits demandèrent que le curriculum d'études assure la transmission de leur culture et de leur langue ainsi que les compétences pour survivre dans le monde contemporain. Citons le président d'un comité de parents inuits en 1970: «*On veut que l'école transmette notre langue et nos modes de vie, mais on veut avoir la possibilité d'aller au collège et à l'université. Nos communautés rêvent que leurs jeunes acquièrent les savoirs exigés pour qu'on gère nous-mêmes nos coops, nos hôpitaux, nos écoles, nos institutions.*» Conséquemment, les parents ont exigé que leurs écoles continuent d'avoir une double orientation (inuite et universelle). Outre l'apprentissage de la langue, la survie dans la toundra, la chasse et la pêche sont au programme.

À Ivujivik et à Puvirnituq, on organisa alors la formation des maîtres inuits en collaboration avec l'Université McGill et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Le personnel enseignant inuit fut syndiqué et bénéficia des mêmes avantages que les professeurs *qadlunats* (non inuits).

Les classes du primaire sont en Inuktitut jusqu'en troisième année. Par la suite, les élèves ont le choix d'étudier en langue seconde anglaise ou française. Plusieurs communautés ont déjà des écoles primaires. Elles offrent des classes de la maternelle à la troisième année et sont séparées des classes qui enseignent en anglais et en français. Des cours d'Inuktitut sont donnés à tous les niveaux scolaires et le curriculum en histoire et sciences sociales est fondé sur l'histoire et la vie des Inuites et des Inuits au Nunavik.

La Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq élabore un projet de curriculum d'orientation inuite. Toutefois, les difficultés inhérentes aux structures scolaires sont déterminantes pour l'organisation de ces écoles. Pensons au nombre d'enfants, à la grandeur des écoles (15 ou 20 classes avec 20 enfants chacune), aux horaires des professeur·e·s, aux exigences de la certification (ministère et commission scolaire) et à la situation socio-économique des communautés. Les écoles sont devenues très importantes en raison des emplois que détiennent de plus en plus de parents dans les services publics et les commerces.

Les changements dans le régime scolaire ont été incessants depuis les années 1960. Les communautés ont maintenant le pouvoir sur l'administration et l'orientation du système scolaire.

Photo : Gérald McKenzie.

Toutefois, elles font toujours face à des obstacles que sont les effets des traumatismes communautaires: entrée radicale dans la modernité, effets des pensionnats, situation économique, habitations surpeuplées et tous les problèmes sociaux qui accompagnent ces réalités.

Mais voilà qu'une nouvelle génération de jeunes, inscrits dans des programmes du collégial, se nourrit de la sagesse et de la détermination des leaders qui ont affronté, à leur manière, les pratiques coloniales sans éducation scolaire, mais avec l'acuité et la sagesse inhérente à leur culture de survie.

UN PROJET COLONIAL

Les Autochtones et les Inuit·e·s au Canada ont été arraché·e·s à leur famille, à leur communauté pour être scolarisé·e·s de force. Le réseau de pensionnats avait pour cadre la politique du ministère fédéral des Affaires indiennes visant à les assimiler progressivement. Plusieurs perdirent leur langue et leur culture et subirent des traumatismes qui marquent toujours l'ensemble des Premières Nations.

UN PORTRAIT STATISTIQUE

LE PROGRÈS FRAGILE DE LA SCOLARISATION PRIMAIRE DANS LE MONDE

Elisabeth Doyon, étudiante aux cycles supérieurs à l'UQAM

Plusieurs organismes internationaux ont entrepris de promouvoir l'éducation universelle : offrir à tous les enfants une scolarisation de base. Le progrès de l'institution scolaire primaire est indéniable, mais depuis une décennie celui-ci stagne et on craint que les avancées faites de longue haleine ne soient vite effacées dès lors qu'une crise économique ou un conflit militaire survient. Pis encore, le progrès de l'école et le progrès des compétences de base ne sont pas analogues : plusieurs vont à l'école, mais n'y apprennent que trop peu.

Au Québec, la Loi sur l'instruction publique oblige tous les parents à éduquer leurs enfants par, entre autres, leur scolarisation à l'école primaire. Plusieurs pays partagent un cadre législatif semblable, parmi notamment les membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), alors que d'autres n'ont pas cette obligation et d'autres encore considèrent la fréquentation scolaire comme un privilège. Comparer ces systèmes équivaut à comparer des pommes et des oranges. Rappelons d'ailleurs que les données ne sont pas neutres. Cette vision mondialisée du projet scolaire déployée par une gestion axée sur les résultats suscite des critiques de la part du milieu de l'éducation qui se plaint du traitement étroitement statistique de l'œuvre intellectuelle et culturelle qu'est l'éducation primaire. Malgré l'agenda néolibéral de compétition entre les États qu'elles sous-tendent, les données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et de l'OCDE sont tout de même les plus complètes pour tracer un portrait global de l'école primaire dans le monde.

En somme, les données qui sont présentées tout au long du présent dossier montrent que l'accès à l'éducation primaire a progressé depuis deux décennies, mais que ces progrès sont fragiles et ne sont pas uniformes. Les filles restent encore désavantagées, mais aussi les enfants en milieu rural ou dans les zones de conflits. La nouvelle administration scolaire transforme aussi les pratiques et les modes de financement dans une logique de capital humain. Enfin, cette manière souhaitant mettre les milieux et les nations en compétition entre elles sur le plan de l'éducation transforme la façon dont les politiques s'élaborent. N'oublions pas également qu'il y a toujours des réalités complexes derrière ces chiffres simplifiés. Par exemple, même à Montréal – un paradis de l'accès à l'école primaire – des enfants ne vont pas à l'école parce que sur le plan administratif, ces enfants n'existent pas. L'existence de Cité sans frontière, un organisme qui travaille à instruire les enfants sans papiers, témoigne de cette réalité cachée derrière les statistiques exemplaires du Canada[1].

1. Cité sans frontières, « Communiqué de presse : Des milliers d'enfants exclus de l'école au Québec: ça suffit ! ».
En ligne : www.solidarityacrossborders.org/fr/communique-de-presse-des-milliers-denfants-exclus-de-lecole-au-quebec-ca-suffit.

PORTRAIT GLOBAL DE L'ACCÈS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Selon l'ISU, un enfant sur cinq dans le monde n'est pas scolarisé, ce qui équivaut à 263 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ou secondaire qui ne la fréquentent pas[1]. Depuis 10 ans, la situation stagne : 9 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire (de 6 à 11 ans environ) ne le font pas, soit 63 millions d'enfants au total. Évidemment, c'est dans la répartition géographique et socio-économique que l'on peut voir une grande disparité. C'est en Afrique subsaharienne que l'on trouve une majorité de ces enfants non scolarisés. Dans cette région, 23 % des enfants n'ont jamais été scolarisés ou ont quitté l'école primaire sans compléter le cursus. De plus, le nombre de ces enfants est en augmentation : l'Afrique subsaharienne, d'une part, a de hauts taux de natalité et, d'autre part, de bas taux de scolarité. La croissance du personnel enseignant ne répond pas à celle de la jeunesse. L'augmentation du nombre d'enfants non scolarisé dans cette région explique la stagnation globale des progrès puisque, en comparaison, l'accès à l'école primaire a augmenté en Asie. En effet, le sud et l'ouest de l'Asie sont passés de 39 millions d'enfants non scolarisés en 1990 à 13 millions en 2010. Les données montrent aussi que c'est la richesse qui est le facteur le plus important pour avoir accès à l'école : plus l'enfant est pauvre et issu d'un milieu rural, plus l'accès lui sera impossible.

Prenons l'exemple d'un pays dont les taux de déscolarisation sont stables depuis une décennie. Au Niger, 34 % des enfants pauvres sont scolarisés alors que 81 % des enfants riches le sont. Une tendance semblable favorise l'enfant en ville : 45 % des enfants ruraux sont scolarisés alors que 83 % des enfants urbains le sont. Les pays les plus riches ont un taux de scolarisation qui s'approche de 100 % à cause, notamment, de l'obligation juridique de la fréquentation scolaire. (E.D.)

1. UNESCO, Fact Sheet n°.48.
En ligne : uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs48-one-five-children-adolescents-youth-out-school-2018-en.pdf.

TAUX DES ENFANTS DÉSCOLARISÉS EN ÂGE DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE PRIMAIRE (2017)

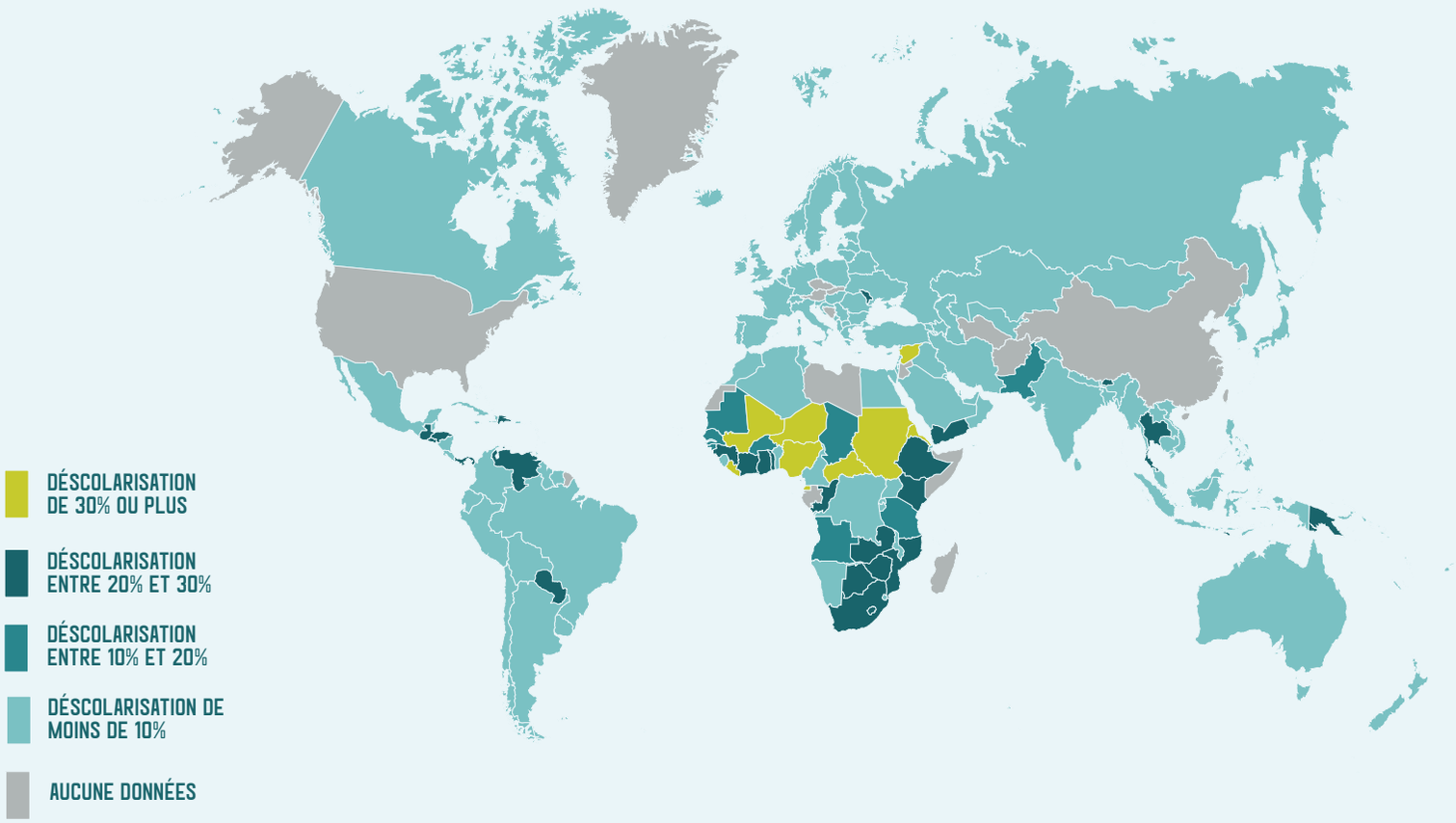

LE FINANCEMENT DES ÉCOLES

TAUX DES ENFANTS NON SCOLARISÉ DANS LES PAYS EN VOIES DE DÉVELOPPEMENT

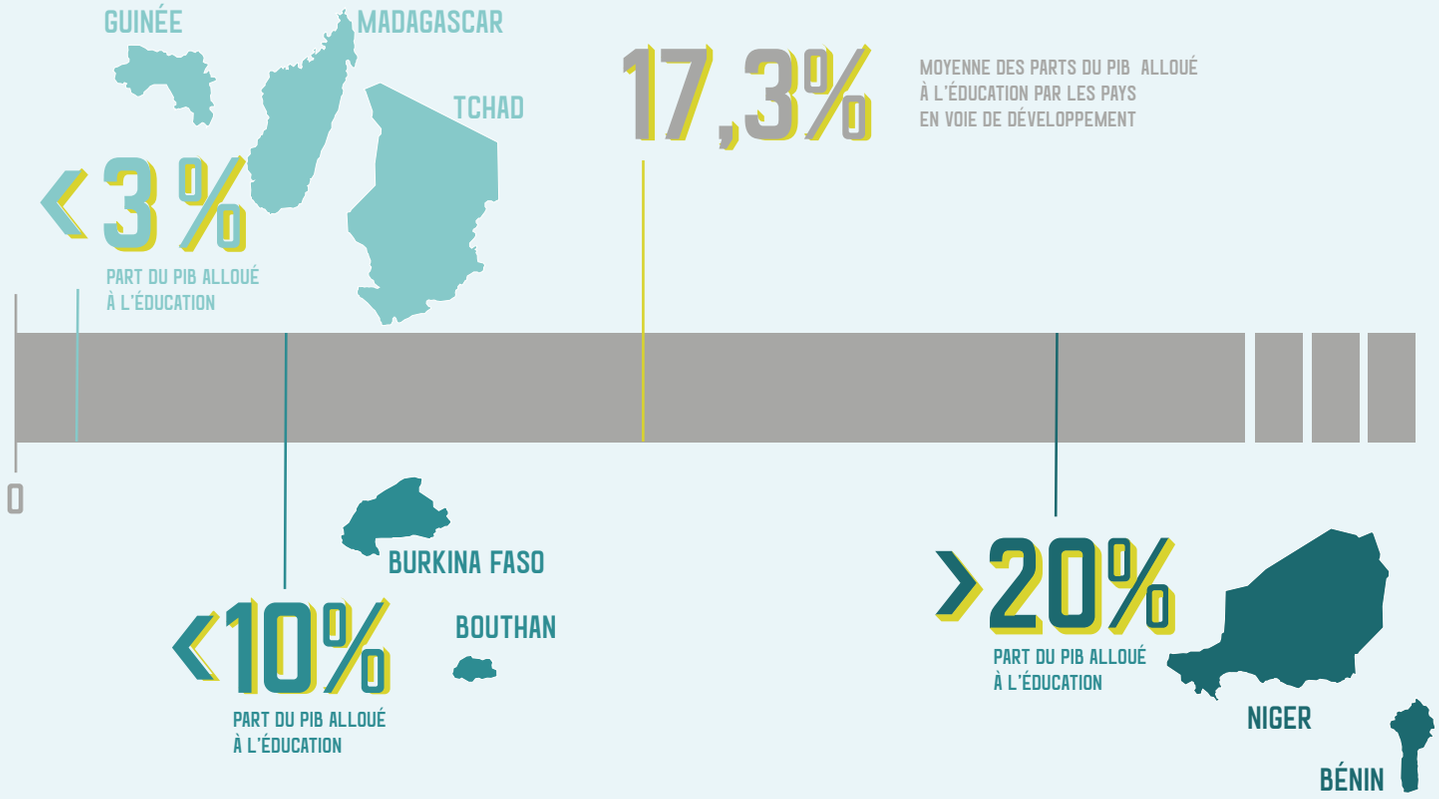

Comment se présentent le financement et les dépenses des écoles primaires dans le monde ? Car, entendons-nous, beaucoup des enjeux d'accès et de qualité reposent sur l'attribution ou non de ressources au système scolaire. Ce point est central, voire tentaculaire. Au cours des dernières années, d'importantes mutations ont touché le système de financement de l'école (publique et privée) « *sous l'effet d'une concurrence accrue et de l'introduction de nouvelles logiques inspirées des mécanismes du marché*[1]. » C'est ce néolibéralisme qui a investi l'école avec ses logiques de performance et surtout, l'idée du capital humain selon laquelle l'éducation est le principal apport à la croissance économique. Cette logique devrait, en principe, se répercuter par des investissements tous azimuts en éducation.

Or, elle s'accompagne plutôt d'un discours sur l'efficience qui cherche à produire toujours plus avec toujours moins. Ainsi, les dernières années ont vu la prolifération de modèles de financement ou de rémunération axée sur les résultats. Une enseignante aux États-Unis, par exemple, a un intérêt financier à la réussite de ses élèves puisque son salaire en sera affecté. Quant au financement public, selon le partenariat mondial pour l'éducation, la part du financement de l'éducation de base est en baisse constante[2]. Or, cette baisse s'explique, entre autres, par une forme d'inflation des diplômes qui gonfle le financement des institutions supérieures et fait ainsi fondre la part allouée à l'enseignement primaire. Pour les pays en développement dont les données sont disponibles, les dépenses publiques en éducation sont en moyenne passées de 16,7 % à 17,3 %. Certains pays vont allouer plus de 20 % de leur PIB à l'éducation (comme le Bénin ou le Niger) alors que d'autres allouent moins de 10 % du PIB (Bhoutan, Burkina Faso). En Guinée, à Madagascar et au Tchad, ces dépenses sont restées inférieures à 3 % du PIB – une proportion inquiétante[3]. Aussi, ce discours du capital humain atteint aussi les parents : « *Les familles poussent leurs enfants à entrer dans ce qu'elles perçoivent comme les voies d'excellence et sont prêtes pour cela à d'importants sacrifices financiers*[4]. » (E.D.)

1. Thierry Chevailier, « Financement et régulation des systèmes éducatifs : innovations et évolution du rôle de l'État », *Revue internationale d'éducation de Sèvre,* nº. 65, 2014, p.35-44.

2. Partenariat mondial pour l'éducation, « Rapport 2014-2015 sur l'éducation ».
En ligne : www.globalpartnership.org/fr/content/rapport-20142015-sur-les-resultats-de-leducation

3. Partenariat mondial pour l'éducation, « Financement national et extérieur ».
En ligne : www.globalpartnership.org/docs/reports/results-2014-15/Chapitre%203%20-%20Financement%20national%20et%20exterieur%20de%20leducation.pdf

4. Thierry Chevailier, op. cit.

L'ACCÈS À L'ÉCOLE SELON LE GENRE

Les données quant à l'accès à l'école selon le genre sont parmi les plus surveillées, car l'augmentation de la présence des filles sur les bancs de l'école primaire est un mandat de l'UNESCO. En effet, malgré les objectifs internationaux, une inégalité dans l'accès perdure : les données de l'ISU de 2016 révèlent que pour chaque tranche de 100 garçons qui n'ont pas accès à l'éducation primaire, 128 filles n'y ont pas accès. En moyenne, 8,9 % des enfants ne vont pas à l'école primaire, 10 % des filles et 7,9 % des garçons. De toute évidence, cette disparité n'est pas également répartie à travers le globe puisqu'elle est intrinsèquement liée à des pratiques culturelles dites « *régionales et locales* ». Par exemple, l'Afrique subsaharienne compte plus de la moitié des filles n'ayant pas accès à l'enseignement primaire. Le mariage des jeunes filles, le retrait des filles enceintes et le manque de débouchés professionnels ne sont que quelques cas de figure qui expliquent ces statistiques. Or, chaque obstacle à l'encontre de l'accès des filles à l'école est une lutte politique, un combat contre une tradition. Il est déplorable de constater une stagnation des progrès de l'accès des filles à l'école primaire depuis une décennie, et ce, après l'impressionnante progression des années 2000.

La disparité de l'accès selon le genre est aussi liée avec le niveau de richesse du pays. Une moyenne de 20,3 % des enfants en âge de fréquenter l'école ne la fréquente pas dans les pays pauvres, soit 17,9 % de garçons et 22,9 % de filles. Dans les pays riches, la proportion des enfants ne fréquentant pas l'école primaire, évidemment, est bien plus petite. À l'inverse des pays plus pauvres, dans les pays plus riches, ce sont les garçons qui sont légèrement plus nombreux à ne pas fréquenter l'école primaire (3,8 % des garçons et 3,1 % des filles)[3].

TAUX DE NON-SCOLARISATION DANS LE MONDE EN 2015

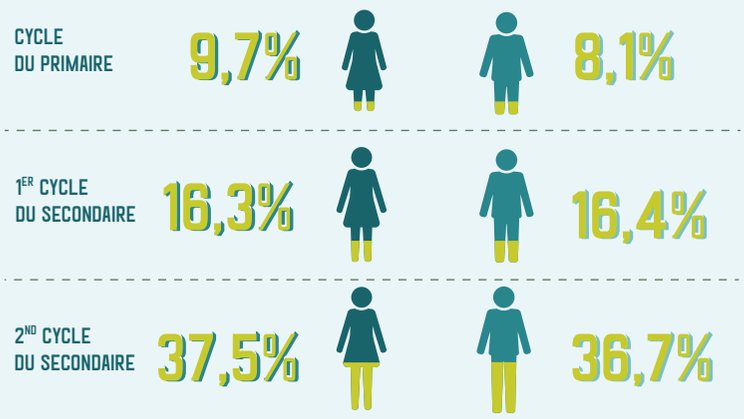

1. UNESCO, « Réduire la pauvreté dans le monde à travers l'enseignement primaire et secondaire universel ».
En ligne : uis.unesco.org/sites/default/files/documents/reducing-global-poverty-through-universal-primary-secondary-education-fr.pdf

L'ACCÈS EN FONCTION DES COMPÉTENCES

TAUX DU SEUIL DE COMPÉTENCE MINIMALE SELON L'UNESCO

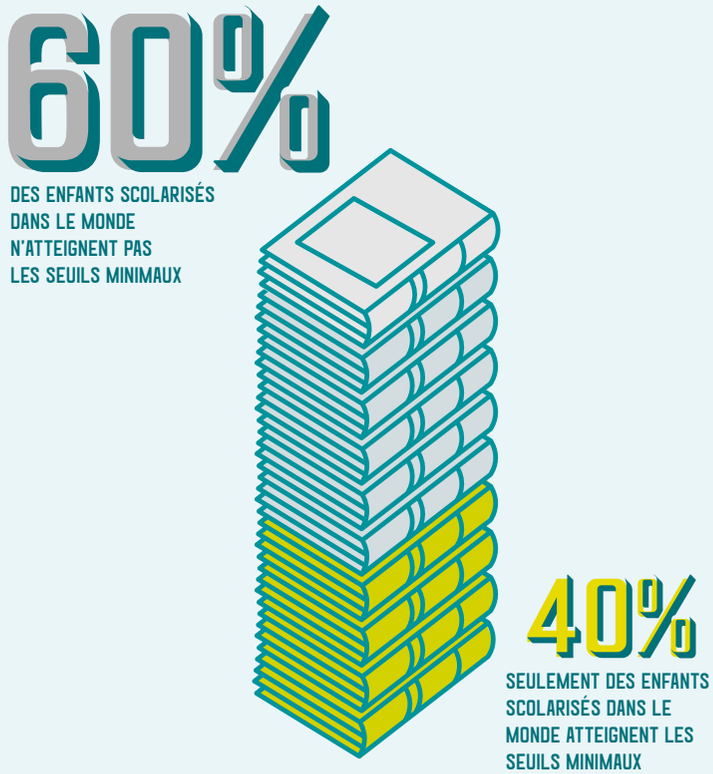

Les enfants qui vont à l'école, est-ce qu'ils apprennent ? Puisque nous relatons plusieurs fois par année les statistiques terrifiantes sur l'analphabétisme au Québec (allant parfois jusqu'à 50 % de la population !) la question est bonne à poser puisque l'accès frôle ici le 100 %, si l'on se fie aux chiffres de l'ISU. En effet, l'institut brosse un portrait plutôt gris des compétences de lecture, d'écriture et de calcul qui résultent de nos scolarités primaires. L'UNESCO crée ses propres indicateurs, dont celui du seuil de compétence minimale. Selon cet indicateur, il y a davantage d'enfants qui vont à l'école que d'enfants qui apprennent à bien lire. L'ISU estime que « *plus de 617 millions d'enfants et d'adolescents n'atteignent pas les* [seuils minimaux de compétences] *en lecture* ». Ces données ne concernent pas qu'une littératie rudimentaire, mais bien une littératie avancée ayant de hautes compétences d'interprétation. Même portrait pour les mathématiques : les systèmes d'éducation y sont donc rudement jugés puisque, selon ces statistiques, environ 60 % des enfants scolarisés n'atteignent pas les seuils minimaux établis par l'UNESCO[1]. (E.D.) àbl

1. UNESCO, « Fiche d'information no. 46 », [en ligne], http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs46-more-than-half-children-not-learning-2017-fr.pdf

DESSINE-MOI UNE ÉCOLE

Rémi Leroux

Des bâtisses lumineuses, accueillantes, respectueuses du rythme d'apprentissage de chacun, disposant d'espaces de travail collaboratifs et flexibles… voilà ce que doit être l'école d'aujourd'hui.

Depuis quelques années, l'actualité est rythmée par la découverte de cas de moisissures, de contamination fongique, de conduits d'aération propulsant un air vicié dans les écoles. Des écoles ferment, des élèves sont relocalisés dans des établissements dont on découvre après coup qu'ils sont eux-mêmes insalubres. Alors, d'autres écoles ferment et attendent d'être décontaminées ou reconstruites.

Parallèlement, la population scolaire croît à un rythme que le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires sont incapables d'anticiper. Difficile de ne pas voir dans un tel manque de vision pour l'architecture des établissements scolaires le signe d'un manque de vision pour l'éducation.

BOURRER LES ÉCOLES, ENCORE ET ENCORE

Dans de nombreuses municipalités, des groupes scolaires conçus pour accueillir 250 ou 300 élèves maximum se retrouvent aujourd'hui avec des effectifs qui explosent. De 400 à 450 élèves s'entassent dans des établissements dont il est désormais impossible de repousser les murs. On ne construit pas de nouvelles écoles au Québec. On préfère bourrer les anciennes et, lorsque l'œuf est plein, on ajoute des poulaillers improvisés dans la cour. Histoire d'augmenter encore le nombre d'élèves tout en réduisant l'espace dédié aux activités extérieures.

La grande majorité des écoles québécoises sont anciennes. Les problèmes sanitaires sont révélateurs d'une forme d'étiolement du bâti scolaire et la pression démographique couplée à l'inaction politique ne font que rendre plus criant les besoins de nouvelles écoles.

« ABATTONS LES MURS ! »

En 2013 à Montréal, un évènement baptisé « Abattons les murs ! Une nouvelle architecture pour l'école publique » avait été organisé par l'organisme communautaire la Troisième Avenue et le Centre canadien d'architecture. Cette initiative se présentait sous la forme d'une « charrette citoyenne » où les participants étaient invités à concevoir collectivement les maquettes de l'école de leurs rêves.

À quoi peut-elle bien ressembler, cette école idéale ? Pourrait-on l'imaginer sans murs et entourée d'un jardin luxuriant ? L'espace scolaire est souvent perçu par ses usagers comme une sorte de carcan, « *un cadre contraignant de travail et de vie où il appartient à chacun de trouver sa place* », écrit la sociologue Marie-Odile Nouvelot. Depuis toujours, les liens sont étroits entre les pratiques pédagogiques et éducatives et les lieux physiques où elles s'expriment. L'école expérimentale créée par le philosophe américain John Dewey ou la pédagogie imaginée par le Français Célestin Freinet au début du 20e siècle sont deux exemples d'expériences qui ont bousculé l'organisation spatiale au sein de l'école.

ARCHITECTURE ET DÉCROCHAGE SCOLAIRE

En plus d'un siècle, de nombreuses idées novatrices ont émergé. Mais les expériences ratées sont malheureusement demeurées la norme. En bâtissant des écoles polyvalentes gigantesques où le rôle actif de chacun des enfants est devenu très difficile à imaginer, on a progressivement annihilé les ambitions des pédagogues et architectes progressistes du siècle dernier.

Depuis la fin des années 1970, de nombreuses études ont fait la démonstration que plus les écoles sont petites, plus les élèves participent. L'école doit rester ce lieu social où se forge la citoyenneté et se développent les aspirations individuelles et collectives. Dans un environnement surpeuplé, une grande partie des élèves sont confinés au rôle de spectateurs. « *Le système a alors tendance à les écarter et à affaiblir leur sentiment d'appartenance à l'institution. Les grandes écoles sont un partenaire inavoué du décrochage scolaire* », explique le psychologue et ancien député péquiste Camil Bouchard, impliqué aujourd'hui dans un projet d'école « autonome » développé sur le site du Technopôle Angus à Montréal.

En d'autres temps, l'école occupait une place centrale dans la vie de la communauté. Dans les villages, tout comme l'église, l'école était un point de repère. En milieu urbain, on parlait de l'école de quartier comme d'un lieu ouvert. Progressivement pourtant, l'école s'est renfermée sur elle-même. Au point que, dans certains quartiers, les parents ne sont pas les bienvenus dans l'école de leur enfant.

OUVRIR ET RESPIRER

Comment « ouvrir » l'école pour l'amener à retrouver le sens de la communauté ? La plupart des transformations physiques pourraient être envisagées à partir des bâtiments existants, souligne l'architecte montréalais Ron Rayside. La façade principale qui donne sur la rue pourrait par exemple être transformée en vitrine. Le signal très clair d'une ouverture. La communauté peut désormais voir ce qui se passe dans l'école et vouloir y participer. Mais la transformation physique du bâtiment et de ses usages implique l'adhésion de l'ensemble des représentant·e·s de l'institution scolaire.

Quoi d'autre encore ? De larges baies vitrées qui s'ouvrent sur un jardin arboré, des parois mobiles qui permettent de réorganiser l'espace en fonction des besoins, des salles multifonctionnelles

équipées d'un mobilier coloré, un amphithéâtre forum qui fait office de « place du village » et des élèves qui évoluent dans cet environnement sécuritaire et bienveillant… Cet environnement fait rêver ? Pourtant, il existe. C'est celui de la North Shore Country Day School de Winnetka. Située dans l'Illinois, aux États-Unis, cette école préfigure ce que doivent être les établissements scolaires non pas de demain, mais bien d'aujourd'hui.

Toujours aux États-Unis, pays qui n'est pourtant pas réputé pour accorder une place centrale à l'éducation, la firme Cannon Design installée à Chicago a imaginé il y a quelques années le concept du « troisième enseignant » – *The Third Teacher* –, un projet collaboratif réunissant soixante-dix-neuf propositions pour transformer, grâce au design et à l'architecture, l'environnement physique de l'école.

« *Cet environnement physique est pour l'élève aussi important que ses enseignants ou ses pairs* », explique l'architecte Trung Le, l'un des artisans de cette nouvelle vision de l'architecture scolaire. Selon lui, « *une école ouverte, lumineuse et transparente signifie des élèves moins susceptibles de faire de mauvaises choses* ».

Photo : Rémi Leroux.

PARCE QUE… 2018

L'expérience de charrette citoyenne organisée à Montréal en 2013 faisait figure d'initiative particulièrement innovatrice il y a cinq ans. Il a pourtant fallu attendre précisément cinq ans pour que le sujet revienne dans l'actualité. Avec le Lab-École, organisme fondé et lancé à l'automne 2017 par l'architecte Pierre Thibault, le cuisinier Ricardo Larrivée et le sportif Pierre Lavoie, le Québec s'intéresse enfin à l'architecture de ses écoles. Outre les saines habitudes de vie et l'alimentation, ce projet très *mainstream* considère l'environnement physique comme central dans l'équilibre, le développement et le bien-être des enfants. Il était temps.

À son lancement, le Lab-École a reçu une volée de bois vert de la part des syndicats de l'enseignement – « *Opération de relations publiques* », pour la FAE ; « *celles et ceux qui font l'école au quotidien ne sont pas concertés* », pour la CSQ. Sans préjuger de ce que seront les lignes directrices proposées par le Lab-École, il y a à craindre que le projet ne suffise pas à répondre aux nombreuses urgences actuelles. Car, les réponses ne pourront pas prendre éternellement la forme de classes modulaires et de sourires ravis des politicien·ne·s qui les inaugurent. Car, en attendant, les enfants continuent à chercher un peu de lumière, entre les casiers, au bout du corridor. abi

Photo : Rémi Leroux.

RÊVES D'ÉCOLE

LA PAROLE AUX ENFANTS !

Valérie Beauchamp

Ce dossier parle de ce que l'école est devenue et de ce qu'elle pourrait être. Trop souvent, dans ces prises de paroles, nous oublions les élèves. Écoutons alors ceux et celles qui ont accepté de nous rencontrer, des filles et des garçons âgé·e·s de 7 à 11 ans.

Que changeraient en premier lieu les enfants dans leur école ? Un peu la même chose que les adultes qui s'impliquent de diverses façons pour l'améliorer : des arbres, de la verdure pour la cour, de la couleur pour les corridors. Le béton : « *Quand tu tombes, en été ou en automne, quand il n'y a pas de la neige, ça fait vraiment mal. Dans le parc, quand tu tombes, ça ne fait pas mal.* » La cour d'école est conçue pour jouer. Qu'en est-il du jeu lorsqu'on se préoccupe constamment de ne pas tomber ?

Toutefois, pour ces enfants, l'école comme milieu de vie signifie bien plus qu'un extérieur et un intérieur attrayant. C'est une école ouverte qui leur appartient, même après les heures de cours : « *Quand l'école termine, j'aimerais qu'ils ne ferment pas l'école. S'il y a des gens qui veulent venir pour aller dans le gymnase ou au terrain de basket et que tu veux venir pour jouer avec tes amis, qu'ils nous laissent un moment après l'école.* » Cette jeune fille nous rappelle que l'école devrait d'abord et avant tout être accessible aux enfants.

DES CLASSES SURPEUPLÉES

Le manque d'espace dont ils et elles disposent revient souvent dans leurs discours. À les écouter parler, cela donne l'impression que ces enfants sont entassé·e·s dans des établissements surchargés: «*On est beaucoup dans nos classes, c'est petit, pour au moins 20 personnes, je trouve ça serré.*» Ce commentaire m'amène à les questionner sur le ratio professeur·e/élève et sur l'apprentissage. «*Est-ce que c'est mieux plus de monde pour apprendre ou moins de monde pour apprendre?*» Unanimement, tous et toutes me répondent moins. Ces enfants sont tout à fait conscient·e·s que les enseignant·e·s ont trop d'enfants à leur charge. Ils et elles connaissent même le ratio décrété par le gouvernement dans une classe de primaire, soit de 25-26 élèves.

Dans plusieurs interventions, les enfants souligneront que les professeur·e·s n'ont pas le temps pour chacun et chacune, que la discipline prend beaucoup de place dans les heures de cours. «*On aimerait ça être un peu moins, parce que dès fois tout le monde parle en même temps et on ne comprend rien pis les profs disent: "Si on fait trop de discipline, on n'avancera pas". Pis là, on doit tous travailler et tout faire super rapidement.*» Les enfants présents me racontent qu'ils et elles ressentent parfois ne pas avoir l'attention nécessaire pour comprendre les consignes. Comment en vouloir aux enseignant·e·s à l'égard de cette difficulté à créer un espace propice à l'apprentissage lorsqu'ils et elles ont à charge vingt-cinq élèves? Ce qui s'exprime ici, c'est que toutes les personnes, adultes et enfants, sont pénalisées par ces classes surchargées.

Que pourrait-on faire pour améliorer cette relation de l'enseignant·e avec sa classe? «*Avoir deux profs. Parce que si on est plusieurs dans la classe, c'est difficile pour le prof.*» C'est bien du ratio professeur·e·/élève dont il est question dans cette solution, bien que les adultes aient tendance à la reformuler par une diminution du nombre d'élèves par classe.

LE RAPPORT AU TEMPS

Une autre idée qui a fait l'unanimité auprès du groupe, c'est l'opportunité de faire des siestes pendant la journée. Cette possibilité a suscité des rires, mais au-delà du caractère loufoque que représente la possibilité de dormir à l'école, ils et elles m'ont fait part de leur sentiment d'épuisement à la fin de la semaine. Ces enfants sont tous et toutes d'accord pour affirmer passer trop de temps à l'école et ont l'impression de ne jamais avoir le temps de respirer. Le groupe parle d'avoir plus de jours de vacances. Ils et elles me soulignent que, bien souvent, du fait de l'horaire des parents, les enfants sont obligé·e·s de se rendre à l'école même lors des journées pédagogiques, car il n'y a personne à la maison pour s'occuper d'eux et elles.

Ces élèves demandent un équilibre entre les différentes parties de la journée avec assez «*de temps pour tout. Pour jouer, pour apprendre, pour relaxer. Dans mon école de rêve, on aurait plus de temps de récré, on aurait 20-30 minutes de sieste, on aurait 1h30-2h de chaque matière et on commencerait l'école un peu plus tard et on finirait un peu plus tôt.*» Enfants et pourtant déjà si épuisé·e·s par les exigences de productivité des institutions. Sur ce point, qu'avons-nous à proposer, nous les adultes, qui sommes tout aussi stressé·e·s par le rythme effréné qu'on nous impose? Ne dit-on pas que l'école est une préparation au travail?

AUTONOMIE ET LIBERTÉ

Et le travail, n'est-ce pas aussi le respect de la hiérarchie? De fait, il n'existe pas d'occasion à l'école pour discuter des limites de certains comportements: «*Dès fois, on peut faire quelque chose qui est mal selon le prof, mais pour nous, ça peut être moins pire.*» Par exemple, ils et elles m'expliquent que parler à sa voisine ne mérite pas d'être puni. Sur ce point, réduire drastiquement le ratio prof/élèves permettrait peut-être de laisser aller les discussions, lesquelles deviendraient alors des espaces d'apprentissage à la fois de notions scolaires, mais aussi de citoyenneté en amenant à former une opinion et à l'exprimer en groupe. Ce manque d'espace pour s'exprimer prend des allures grotesques lorsque ces enfants m'expliquent qu'ils et elles doivent choisir le jeu qui sera utilisé pour les récréations de toute la semaine. Cette absence de spontanéité est éloquente: «*Ça serait bien que tu n'aies pas besoin de choisir ton jeu, mais d'aller où tu veux. Parce que c'est une récréation libre, c'est le temps libre qu'on a.*» La privation de liberté dans les choix qui leur sont offerts, ils et elles le vivent constamment, jusque dans leur fête de fin d'année où les adultes décident de toute l'organisation.

Pour ces enfants, la liberté serait la possibilité d'être responsable d'eux et d'elles-mêmes sans avoir à solliciter l'accord des adultes. Ils et elles sont bien conscient·e·s que cela ne peut être valable pour tout, mais sur des points précis, ces enfants se sentent encadré·e·s au-delà de ce qui est nécessaire: «*On devrait avoir le droit, pendant les cours, de sortir de la classe sans demander la permission. Si tu veux partir dans la piscine, tu as le droit. Avoir le droit de manger de la gomme pour nous aider à nous concentrer. Pis que tu aies le droit de manger en cours sans avoir à le demander.*»

Ces enfants me parlent aussi de libre arbitre lorsque je leur demande de me décrire ce que veut dire la liberté: «*Quand quelqu'un te demande quelque chose, tu n'es pas tellement obligé de le faire. Tu peux demander qu'ils te donnent plus de choix. On n'a pas le droit de faire ce qu'on veut, mais j'aimerais ça qu'on soit plus libre, qu'on puisse plus bouger quand on veut. Juste d'avoir le droit d'être debout même si le prof ne t'a pas demandé de te lever.*» Bien entendu, il est encore une fois question de ratio. Dans des écoles bondées, il ne serait pas possible d'accéder à ces demandes sans tomber dans la cacophonie. Par contre, il est aussi question de faire confiance aux enfants dans leur capacité à être autonome.

Comme les adultes qui revendiquent une école plus adaptée aux enfants, ceux et celles qui étaient présent·e·s à cette entrevue demandent aussi un milieu de vie, certes plus attrayant d'un point de vue esthétique, mais aussi qui leur permet d'être des enfants. Des enfants qui ont le temps pour vivre à leur rythme. Un réel milieu de vie qui leur est ouvert et où ils et elles sont libres d'être. àbi

REGARDS SUR L'ÉCOLE ALTERNATIVE

Annie-Geneviève Morel et Julien Rosa-Francoeur*

Avez-vous déjà rêvé d'inventer une école nouvelle, dynamique, humaniste ? Sous l'impulsion de communautés de parents engagés un peu partout au Québec, une quarantaine d'écoles publiques dites alternatives ont vu le jour depuis les années 1970. Ce qui s'y passe pourrait servir d'inspiration afin de repenser l'école québécoise.

Au Québec, la première « école active » a été fondée par Colette Noël en 1957; elle était basée sur la pédagogie Freinet qui prône l'expression libre des enfants, le travail manuel et la coopération. Dans une société plongée dans la « Grande Noirceur », où les processus d'apprentissage étaient peu créatifs, reposant sur l'apprentissage par cœur et la punition, il va sans dire que les approches de madame Noël contrastaient avec la norme. À la suite de la commission Parent, M^me^ Noël demande l'intégration de son école dans le réseau public, ce qui lui est refusé. Elle décide de fermer son école, refusant d'exclure les familles ne pouvant se payer les frais d'inscription.

DES FEMMES INSPIRANTES !

Que serait l'école d'aujourd'hui sans l'apport de femmes telles que Marie Pape-Carpantier (1815-1878), Maria Montessori (1870-1952), Ann Margaret Sharp (1942-2010) et combien d'autres ?

En moins d'un siècle, ces femmes ont renversé la conception de l'école traditionnelle qui considérait l'enfant comme une tête vide qu'il faut remplir et qui sacralise le rôle du maître sévère, seule source d'autorité et qui sait ce qui est bon pour l'enfant. À une vision selon laquelle l'enfant doit demeurer passif, les tenants et les tenantes de la Pédagogie nouvelle ont souhaité des enfants moins soumis et plus autonomes et ont voulu incarner une forme d'autorité plus effacée et davantage bienveillante.

Ces femmes ont en commun d'avoir développé leur propre pédagogie et de l'avoir vue reprise partout sur la planète, et ce, tant à l'école publique qu'au privé. Ainsi, grâce à Pape-Carpentier, activiste pour le droit des filles à l'éducation, des enfants ont eu accès à des classes préscolaires ou à des services à la petite enfance. Par les travaux et les réflexions de Montessori, première femme médecin en Italie, on stimule les enfants par l'éveil des sens en classe de maternelle justement parce qu'on connaît l'importance de l'apprentissage durant les six premières années de la vie. Quant à Sharp, formatrice et présidente de l'Association pour l'avancement de la philosophie pour les enfants, c'est à elle que l'on doit l'intégration de programmes de philo pour enfants, notamment pour des élèves d'âge préscolaire.

Toutes ces idées novatrices et progressistes colorent actuellement les pédagogies de plusieurs enseignantes et enseignants du Québec et d'ailleurs.

Isabelle Bouchard

C'est en 1974 qu'est fondée la première école publique alternative du Québec. Dans l'arrondissement Saint-Laurent à Montréal, l'école-recherche baptisée Jonathan va jeter les bases de ce que sont les écoles alternatives actuelles. Aujourd'hui regroupées sous l'égide du RÉPAQ (Réseau des écoles publiques alternatives du Québec), les écoles alternatives partagent des valeurs et des pratiques dont nous ferons le survol.

L'APPROCHE CENTRÉE SUR LE MULTIÂGE

Bien que les écoles alternatives du Québec respectent les objectifs du Programme de formation de l'école québécoise, leur pédagogie est davantage centrée sur le développement global de l'enfant. Au-delà des apprentissages scolaires, l'enfant mène à terme des projets personnels ou collectifs qui lui permettent d'exprimer sa créativité, d'apprendre à mieux se connaître et à réfléchir sur sa façon d'apprendre, d'assumer ses responsabilités et ses choix ainsi que de travailler en équipe.

Les approches varient d'une école à l'autre, mais on retrouve partout le même souci d'amener l'enfant à se dépasser et à développer l'ensemble de ses talents. Les élèves participent activement à la vie de l'école en décidant démocratiquement des projets qui y sont réalisés et en s'engageant dans divers comités. Les élèves sont regroupés en classes multiâges; les plus jeunes et les plus vieux s'entraident, chaque enfant pouvant tour à tour bénéficier du soutien des autres ou leur venir en aide, selon le contexte et les habiletés de chacun·e.

LA PLACE DES PARENTS

Une autre composante essentielle de la réussite des écoles alternatives réside dans l'implication des parents. À la base, chaque école alternative est un projet communautaire visant le bien commun. En lieu et place d'une fracture entre l'école et la maison, on cherche à établir une continuité en assurant une cohérence des valeurs. Loin d'être cosmétique, l'implication des parents est réelle et profonde auprès des enfants directement ainsi que dans l'administration de l'école. Ils ont de multiples façons de s'engager, leur rôle étant de contribuer à la vie de la communauté scolaire et non de consommer ou de juger ce qui s'y passe. Les parents pilotent des comités où siègent également des membres de l'équipe-école afin de mettre sur pieds des projets d'une grande variété, qu'il s'agisse de spectacles, d'initiatives environnementales ou d'achats de livres pour la bibliothèque. Ces comités façonnent l'école.

Photo : Rémi Leroux.

Les talents des parents sont aussi mis à contribution pour faire vivre des activités aux enfants. Par exemple, un parent passionné d'ébénisterie peut faire confectionner des coffres à outils aux élèves de l'école, pas uniquement à celles et ceux de la classe de son enfant. Cette synergie entre les parents, l'équipe-école et les enfants crée une véritable communauté tissée serrée qui donne de l'importance à l'école, qui ne se limite plus à un bâtiment, mais qui représente maintenant un ensemble de valeurs et d'individus qui travaillent ensemble pour un bien commun.

Le sentiment d'appartenance qui en résulte, tant chez les enfants que les parents et l'équipe-école, est source de motivation pour les élèves. Les parents sont enclins à s'intéresser plus longtemps à la scolarité de leur(s) enfant(s) et aux enjeux liés à l'éducation. C'est peut-être ce qui pourrait inspirer l'école québécoise. Pour ce faire, il faut des écoles à échelle humaine. Il faut également de l'ouverture et de l'engagement de la part de tous les intervenantes et intervenants. Ce n'est peut-être pas le souhait de tous les parents ou de tous les acteurs et actrices du milieu de l'éducation de procéder avec tant d'ouverture, mais il faudrait à tout le moins que celles et ceux qui le désirent puissent le faire.

Pour développer un tel esprit de communauté dans l'ensemble des écoles du Québec, il serait intéressant de puiser dans la philosophie des écoles alternatives un peu de cette ouverture. Un milieu où les parents sont véritablement les bienvenus nourrira chez eux un intérêt sur ce qui se déroule à l'école. Pour l'enfant, ce sera le sentiment d'être encouragé et soutenu qui sera suscité. L'addition de l'ensemble de ces expériences positives ne peut que contribuer à augmenter l'importance que notre société accorde à l'éducation.

Évidemment, il faut bien reconnaître que les écoles alternatives ont également leurs limites et leurs lacunes. D'abord, elles ne sont pas à l'abri des dérives individualistes et consuméristes qui affligent nos sociétés. Plusieurs écoles, dont la nôtre, doivent constamment se remettre en question afin de rester fidèles à leurs idéaux. Certains parents peuvent souhaiter que leur enfant bénéficie de la pédagogie alternative pour développer ses qualités et ses talents dans des visées de performance sans pour autant s'investir auprès de la communauté scolaire, ce qui dénature le projet alternatif. Ensuite, on peut questionner le fait que les écoles alternatives concentrent en leur sein des familles engagées et impliquées alors que d'autres écoles auraient pu se partager ces ressources dynamiques. Peut-être s'agit-il d'un « écrémage » comparable à la pression qu'exercent les écoles privées et les programmes particuliers sur l'école publique. On peut toutefois se consoler en se disant que plusieurs écoles dites traditionnelles – sinon la plupart – n'offrent pas énormément de latitude pour permettre à ces familles de s'engager aussi pleinement. àbi

* Enseignant·e·s à l'école alternative Soleil-de-l'Aube de Repentigny

ENDOCTRINEMENT TECHNOLOGIQUE À L'ÉCOLE

Yannick Delbecque

Les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) exercent déjà un contrôle sans précédent sur Internet. Afin de fidéliser leur future clientèle, ils utilisent aussi leur influence en matière d'éducation. Le matériel informatique, les logiciels, les services en ligne, les outils pédagogique et leur diffusion, certains programmes scolaires et même des méthodes pédagogiques portent leur marque.

Ces firmes ont mis en place des outils, des programmes de formation, de certification et de perfectionnement destinés exclusivement aux enseignantes et enseignants: «Apple Teacher», «Microsoft Innovation Educator», «Communauté des enseignants Microsoft», «G Suite for Education», «Google Classroom», «Amazon Inspire», «inspirED», «Facebook for Education», etc. De plus, elles dépensent des milliards en lobbying pour influencer l'élaboration des programmes scolaires – le plus souvent sans que leurs propositions aient des effets positifs.

Au Québec, on assiste à l'intrusion silencieuse de Google dans les écoles primaires. En effet, on crée des comptes Google à de plus en plus d'élèves du primaire pour qu'elles et ils puissent participer à des activités scolaires utilisant des services Google – services qui n'ont rien de particulièrement innovants ou uniques et qui pourraient être remplacés par des logiciels libres équivalents. En plus de former de futurs utilisateurs et utilisatrices, Google récolte des données d'utilisation portant sur ces enfants. Comment espérer que l'éducation primaire assure le développement de l'esprit critique si elle utilise des technologies marchandes qui ciblent la clientèle des enfants avec la complicité des institutions scolaires?

Notons que l'influence de Silicone Valley sur les systèmes d'éducation ne s'arrête pas aux GAFAM. Plusieurs autres joueurs du monde informatique, de partout et de toute taille, imitent les grands et finissent par convaincre des vertus pédagogiques hypothétiques de leurs produits (ex: les tableaux blancs interactifs).

LA SAVEUR SILICONE

La philosophie pédagogique de Silicone Valley tend à préconiser l'apprentissage individualisé par l'action: plusieurs informaticiennes et informaticiens vous diront avoir appris leur art par eux-mêmes, hors du circuit scolaire. Les arguments proposés sont de trois types: mieux capter l'attention des jeunes pouvant être accros aux appareils électroniques; permettre à chaque élève d'apprendre à son rythme selon son style; et mieux les préparer au marché de l'emploi. On peut contester la réalité de chacune de ces prétendues vertus. Pourquoi ne pas utiliser l'école, par exemple, pour diversifier les stimulus des élèves qui sont accros aux écrans électroniques? Puisque le monde informatique évolue si rapidement, pourquoi apprendre aujourd'hui ce qui ne sera plus pertinent demain? Pourquoi s'engager dans cette voie, alors que l'enseignement basé sur les styles d'apprentissages a été mainte fois dénoncé comme un mythe inefficace?

L'influence de l'industrie informatique s'étend également sur les conditions de travail. Silicone Valley considère souvent la défense de celles-ci comme un frein à l'«innovation». En prenant le secteur technologique comme modèle pour l'éducation, on choisit le secteur au plus bas taux de syndicalisation et celui qui encourage le plus la précarisation. Par exemple, la Fondation Bill et Melinda Gates proposait d'améliorer l'éducation à l'aide d'un programme où les enseignantes et enseignants étaient régulièrement évalués. Selon leurs résultats, ils et elles étaient passibles de congédiements. Selon une évaluation de la Rand Foundation, cette expérience d'une durée de six ans qui a coûté un demi-milliard a non seulement précarisé le corps enseignant, mais elle a aussi diminué les résultats scolaires des élèves!

En somme, si l'éducation à l'informatique et à son usage critique est nécessaire, elle doit viser l'émancipation des élèves et des enseignantes et enseignants. Tel n'est pas l'objectif des grandes firmes informatiques qui cherchent d'abord à fidéliser une future clientèle. **ab!**

ÉTATS-UNIS

METTRE FIN À L'ESCLAVAGE CARCÉRAL

Illustration : Melanie Cervantes

Des prisonniers d'au moins 11 États américains ont fait grève du 21 août au 9 septembre à la suite d'un appel à une grève nationale. Refus de travailler, grève de la faim, sit-in, boycottage du magasin pénitentiaire (où les détenus peuvent acheter des produits de base non fournis par le centre de détention) font partie des moyens mis en œuvre pour se faire entendre. Les détenus américains dénoncent leurs conditions de détention et la nature du travail carcéral, la violence inhérente des prisons et, plus largement, un système que plusieurs assimilent à une forme d'esclavagisme et de contrôle des populations racisées, particulièrement les communautés afro-américaines, qui y sont largement surreprésentées.

Organisée par l'association de prisonniers Jailhouse Lawyers Speak et soutenue par le syndicat de prisonniers Incarcerated Workers Organizing Committee, la grève nationale puisait, comme de nombreuses autres grèves antérieures, dans les pratiques syndicales – une tradition méconnue. L'appel à la grève a été entendu jusqu'en Nouvelle-Écosse, où des détenus se sont joints au mouvement. Aux États-Unis, plus de deux millions de personnes sont incarcérées. **àb!**

« Prisons : à l'ombre des regards », *À bâbord !*, nº 68, février-mars 2017, disponible en ligne à ababord.org.

Attente à la frontière Vénézuela-Colombie. Photo : Luis Carlos Diaz (CC BY-NC-ND 2.0).

LES MIGRANT·E·S DU VENEZUELA

UNE CRISE RÉELLE, MÉDIATIQUE ET POLITIQUE

Ricardo Peñafiel

Depuis quelques mois, diverses organisations tirent la sonnette d'alarme au sujet d'une crise des migrant·e·s vénézuélien·ne·s fuyant une crise économique, sociale et politique sans commune mesure. Les évaluations du nombre de personnes déplacées varient de quelques centaines de milliers à 4 millions, alors que le gouvernement nie l'existence d'une crise migratoire, tout en appelant les Vénézuélien·ne·s à l'étranger à revenir au pays. Qu'en est-il dans les faits ?

Au mois d'août, l'ONU évaluait le nombre des migrant·e·s vénézuélien·ne·s à 2,3 millions, alors qu'au mois d'avril, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) parlait plutôt de 1,6 million pour l'année 2017. Devrait-on en conclure que le nombre de migrants a augmenté de 700 000 au cours des 8 derniers mois ?

Pas nécessairement, puisque les données des différents organismes onusiens se contredisent. Dans son étude d'avril, par exemple, l'OIM affirmait que le nombre de migrant·e·s vénézuélien·ne·s dans le monde avait plus que doublé entre 2015 et 2017, passant de 700 000 à 1,6 million. Pourtant, les données du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, sur lesquels l'OIM est censée se baser, parlent plutôt de 1,4 million de migrant·e·s en 2015, ce qui réduit l'augmentation à 200 000 (en 2017).

Un autre problème réside dans le fait que l'ONU se base sur les papiers migratoires donnés aux migrant·e·s à l'entrée d'un pays. Or, parmi ces « migrant·e·s », il y a des migrant·e·s « pendulaires » (entrant et sortant du pays pour acquérir des denrées manquantes au Venezuela) ou en transit qui seront comptabilisés plus d'une fois, par exemple, en Colombie, puis en Équateur, puis au Pérou et finalement au Chili.

Une autre difficulté provient du fait que les pays d'accueil ont intérêt à amplifier le problème de manière à justifier la militarisation de leurs frontières, la criminalisation ou le refoulement des immigrants, comme l'a dénoncé la Bolivie, lors du Sommet de Quito sur la crise migratoire vénézuélienne, le 4 septembre dernier.

LE SCIENTISME AU SERVICE DE L'OPPOSITION

Ces écarts statistiques ouvrent la voie aux analyses tordues. En effet, plusieurs journaux sensationnalistes ou liés à l'opposition affirment qu'il y aurait entre 3 ou 4 millions de migrants vénézuéliens. Se basant sur des études «indépendantes», comme celle du *think tank* ENCOVI (Enquête nationale des conditions de vie de la population vénézuélienne), ces données sont extrapolées à partir de questions sur le nombre de personnes par foyer habitant à l'étranger. Établissant une moyenne de 1,3 émigrant par foyer, l'enquête ENCOVI stipule qu'il y aurait eu 815 000 nouveaux migrants au cours des 5 dernières années, ce qui est moins que les estimations de l'OIM. Cependant, l'étude ajoute quelque 800 000 à 1,8 million de migrants supplémentaires à ceux-ci en se basant sur l'estimation bancale des foyers ayant quitté en entier (et ne pouvant donc pas répondre à la question). Cette surestimation fait passer le nombre de 1,6 à 2,6 millions de nouveaux migrants, s'ajoutant au 1,4 million de Vénézuélien·ne·s résidant à l'étranger, selon les données du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies.

Bien que produite par des professeur·e·s et chercheurs·euses de trois grandes universités vénézuéliennes – l'Université catholique Andrés Bello, l'Université centrale du Venezuela et l'Université Simón Bolívar –, cette étude manque d'une quelconque rigueur scientifique, comptabilisant deux et même trois fois des migrant·e·s déjà recensé·e·s en 2015 (puisque la question portait sur les cinq dernières années) et en gonflant artificiellement les estimations des migrants non recensés par l'enquête, on en arrive à des formules-choc telles que: «*Presque 80 % de l'émigration récente depuis le Venezuela s'est produite durant les années 2016 et 2017.*» En fait, il faudrait lire: «80 % des migrants que nous avons inventés l'ont été en 2018.» Sans fondement scientifique, ces «données» sont pourtant reprises par plusieurs médias.

CRISE MÉDIATIQUE OU POLITIQUE ?

Mais les chiffres réels ne vendent pas autant de papier, de clics ou d'heures d'antenne que les estimations exagérées. Ils ne se prêtent pas aussi bien aux campagnes de dénonciation de la «dictature» maduriste ou, encore, à des campagnes de collectes de fonds pour répondre au nouveau flux migratoire vénézuélien.

Sans minimiser la crise économique, politique, sociale et migratoire, ni les violences et souffrances qu'elle entraîne, il ne faut pas oublier que des intérêts politiques divers se cumulent pour amplifier la crise et justifier une intervention «humaniste», voire militaire, comme le documentait un récent article du *New York Times*[1].

Une très grande proportion de Vénézuélien·ne·s soutient encore le chavisme, malgré la crise et le gouvernement Maduro, et ce, y compris parmi celles et ceux qui quittent par faim ou nécessité. Une intervention étrangère, même humanitaire, serait perçue comme une ingérence et combattue comme telle par une part de la population autant que par les militaires, intimement liés au régime.

Malgré l'intransigeance de Maduro, la seule voie envisageable reste encore celle de la pression diplomatique et de la négociation. Autrement, cela pourrait finir en une crise humanitaire encore pire que celle au nom de laquelle on prétendrait intervenir. ab!

1. Ernesto Londoño et Nicholas Casey, «Trump Administration Discussed Coup Plans With Rebel Venezuelan Officers», *New York Times*, 8 septembre 2018, en ligne.

LES RÉFUGIÉ·E·S ET LES LIMITES DES DROITS HUMAINS

En décembre 2015, *À bâbord !* titrait «Les limites de l'Europe» une entrevue avec François Crépeau, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'Homme des migrants. Jouant sur les mots, les «limites» ne désignaient pas tant les frontières que l'incapacité de l'Europe à se doter d'une politique migratoire conforme à ses valeurs, soi-disant humanistes.

Une limite semblable avait été identifiée par Hannah Arendt, au cinquième chapitre de *L'Impérialisme – Les origines du totalitarisme*, intitulé «Le déclin de l'État-nation et la fin des droits de l'homme». Dans ce chapitre, Arendt montre comment la notion des «droits de l'Homme» s'est vue confrontée à ses contradictions internes face aux flux de réfugiés engendrés par la Première Guerre mondiale et les guerres civiles européennes qui l'ont précédée et suivie. En effet, alors que la notion de «droits» renvoie à un État censé les garantir à ses citoyen·ne·s, celle d'«humains» renvoie à un référent universel transcendant les États. Or, sans garant ou souverain universel, ces réfugiés européens apatrides (ayant perdu leur citoyenneté d'origine et étant privés de la citoyenneté des pays d'accueil) se sont retrouvés sans droits, malgré la Déclaration des droits de l'Homme.

En fait, précise Giorgio Agamben dans *Homo sacer – Le pouvoir souverain et la vie nue*, ce serait la réduction des réfugiés à leur seul statut d'«humains» qui tendrait à les déshumaniser; ou, plutôt, la réduction de l'humain à sa simple «vie nue» (c'est-à-dire à un statut de corps qu'on doit préserver de la mort, sans pour autant leur reconnaître de droits «citoyens»).

Si l'on prétend défendre les droits des réfugiés, il importe de leur reconnaître une humanité qui ne les réduise pas à de simples corps à administrer ou à la vie nue de n'importe quel animal (*zoon*), mais qui les pose comme des sujets politiques (*zoon politikon*) à part entière.

EXILS AFRICAINS AU COL DE MONTGENÈVRE

Jean-Paul et Cécile Leroux, militant·e·s solidaires, Hautes-Alpes, France

En France, dans le département des Hautes-Alpes, des militant·e·s viennent en aide aux centaines de migrant·e·s venu·e·s d'Afrique en quête d'une vie meilleure. Une mobilisation humaniste, politique et judiciaire.

Cette « nouvelle mer », silencieuse, errante, venue de loin, repartie si vite, revenue à nouveau et cela sans cesse, vagues apportées par une mer d'exil aux sombres couleurs de tempêtes, de vents violents et arides, de geôles et d'eaux mortelles, survivre pour vivre, mais où ?

Gendarmes, CRS, militaires, forces inutiles, ridiculisées par les sentes oubliées, les passages dérivés que prennent les « exilé·e·s ». Les « maraudeurs » se moquent des forces de l'ordre pour les conduire au refuge solidaire de Briançon (Hautes-Alpes). En un an, 4600 personnes y ont ainsi été mises à l'abri. Emmanuel Macron a beau interdire à l'*Aquarius*, chargé d'exilé·e·s, sauvé·e·s de la noyade, de les débarquer dans un port français, ils/elles finiront par passer au col de Montgenèvre, à 1850 mètres d'altitude. Ces politiques de repli et de fermeture ne parviennent pas à endiguer les vagues migratoires. Il est impossible de tuer l'espoir !

Très peu restent à Briançon, leur mot d'ordre : « partir en avant », là où peut-être l'espoir existe encore. Parfois, la gare SNCF de Gap (Hautes-Alpes) devient africaine. La ville aussi où, au travers des rues, ces jeunes silhouettes si policées se glissent jusqu'à l'Hôtel départemental. Le Conseil départemental est très peu hospitalier malgré l'obligation de s'occuper des mineurs ; il est si avare avec eux, supprimant leurs tickets resto, alors qu'il alloue des sommes incroyables à l'aménagement de canons à neige !

Suite d'un long parcours labyrinthique. Dormir, mais où ? Univers éclaté fabriqué de bonnes volontés accueillantes, d'hôtels à moitié ou complètement borgnes, de centre hors ville où la police vous mène pour vous mettre à l'abri, manger au Resto du cœur, au Secours populaire, au Secours catholique, recommencer, tourner en rond ou partir plus loin « en avant ». Valence, Lyon, Versailles, l'Allemagne, l'Angleterre, etc. Avocats, juge pour enfants, procureur, préfet, évêque, ça s'agite, mais ça n'avance pas, le mal du pays, le mal d'être, les blessures pas seulement symboliques. Ça tangue comme en Méditerranée, jusqu'à l'écœurement, à la maladie.

Et puis à trop de conseils chaotiques : partez, restez, faites une demande de ceci, non de cela ils répondent « *nous voulons seulement aller à l'école, apprendre pour*

LA FRANCE VA-T-ELLE METTRE EN PRISON LA FRATERNITÉ ?

Le Conseil constitutionnel, à la demande de Cédric Herrou et de ses conseils, a rendu un avis sur le fameux « *délit de solidarité* ». Cédric Herrou, agriculteur dont la propriété jouxte la frontière italienne, a été de multiples fois poursuivi pour l'aide qu'il apporté aux migrant·e·s. Or le délit de solidarité est en contradiction avec la devise républicaine et constitutionnelle qui proclame : « *Liberté, Égalité, Fraternité* ». La Fraternité est juridiquement le parent pauvre de la trilogie. Elle n'avait pas vraiment de pendant juridique. Dans un premier moment, l'avis de Conseil a été salué comme une victoire contre le délit de solidarité. Mais la réalité est plus complexe.

Ainsi, le 31 mai 2018 devant le tribunal de Gap avait lieu le procès des « 3 de Briançon », Eleonara, Bastien, Théo, une militante italienne et deux militants suisses, poursuivi·e·s pour aide à l'entrée irrégulière de migrant·e·s en territoire français. Le tribunal a renvoyé le procès au 8 novembre pour attendre l'avis du Conseil constitutionnel qui a été rendu le 6 juillet dernier. La presse s'est réjouie un peu vite et tout le monde croyait qu'après l'avis de Conseil, les poursuites allaient être abandonnées. Coup de tonnerre le 16 juillet, le procureur de Gap, annonce qu'il poursuit 4 autres militant·e·s : Lisa, Benoît, Juan, Mathieu. Les « 3 de Briançon » deviennent les « 7 de Briançon ». Ils risquent tous 5 ans de prison et 3 000 euros d'amende. Le procureur a lu attentivement l'avis du Conseil constitutionnel et a cru comprendre que le motif d'aide à l'entrée irrégulière sur le territoire français n'est pas invalidé, mais au contraire renforcé !

Il reste au procureur à prouver que l'entrée dans le territoire français était irrégulière. Tâche difficile, car les frontières de la France sont celles de l'espace Schengen et donc les personnes venant d'Italie sont, déjà de fait, en France ! En tout cas, le procès du 8 novembre 2018 s'annonce difficile pour le pouvoir, car avec 4 autres inculpé·e·s, la mobilisation va être encore plus forte que lors du procès des « 3 de Briançon ». Sur le plan juridique, sur le plan médiatique et surtout sur le plan du soutien populaire, la journée du 8 novembre 2018 s'annonce très chaude pour réclamer la fin des poursuites et la libération immédiate et totale des « 7 de Briançon ».

Photo : Rémi Leroux.

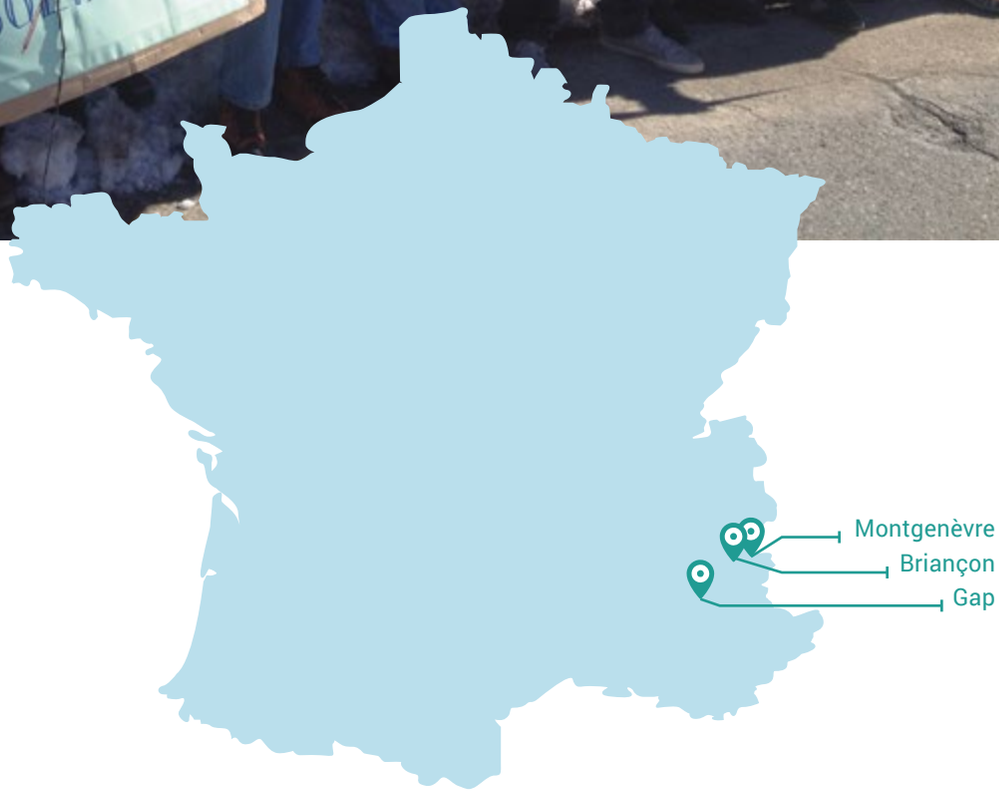

nous rendre utiles, du calme nous voulons du calme, mais on nous donne la tempête, la violence de parcours incompréhensibles, le monde est si dur et nous sommes tombés dedans sans étoile polaire». Alors, repartir, en avant, loin, à nouveau la gare africaine SNCF. Que de douleurs inconnues de presque tous les habitants : au malheur des migrant·e·s certains ajoutent la haine, le mépris, désirent qu'ils·elles partent, loin, n'importe où, on ne veut pas les voir ! Sauf des fous et folles, de plus en plus nombreux·euses à la manœuvre de l'accueil, mais ceux·celles-là sont notre honneur.

Adieu migrant·e·s, nous allons essayer d'accueillir les prochains arrivant·e·s, vos frères, nos frères et nos sœurs de sang en attente d'humanité depuis si longtemps. **àbd**

DES *AFFAMÉS* À *LA CHUTE DE L'EMPIRE AMÉRICAIN*

VARIATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES SUR L'EFFONDREMENT DE LA SOCIÉTÉ

Anne-Marie Le Saux

Animée par un insatiable appétit pour le cinéma, j'avais d'abord imaginé un bref billet sur le film *Les Affamés* de Robin Aubert. En dépit de mon intérêt quant à la singularité de ce cinéaste, il ne me semblait pas évident de commenter ce film dont je salue toutefois la particularité : naviguer avec brio à travers les codes de l'horreur et du fantastique dans le contexte de la cinématographie québécoise demeure une avenue pour le moins rarissime.

En tant que cinéphile, je crois résolument en la pertinence de visionner tout autant le cinéma de répertoire que celui qui s'adresse à un plus large public. C'est pour cette raison que l'écriture d'un bref commentaire sur la toute dernière production cinématographique de Denys Arcand me semblait aussi une avenue stimulante. Bien que tout semble *a priori* séparer ces deux films quant à leurs esthétiques cinématographiques, aux lieux des intrigues et aux thèmes abordés, ils proposent à leurs manières respectives un regard critique sur notre rapport à la société de consommation.

LA SOCIÉTÉ VUE À LA MANIÈRE D'AUBERT ET D'ARCAND

Mettant en scène des êtres déshumanisés qui érigent de hautes structures composées de meubles et d'objets hétéroclites à travers de vastes champs, *Les Affamés* semble proposer une certaine critique de la société de consommation. Une société de consommation qui, comme l'évoquait le philosophe Jean Baudrillard, se compose d'objets qui nous consomment. Au sein de cette dernière, l'objectivation des relations sociales, du corps et des individus a pris le pas sur le sujet et remplace le « monde réel » par des signes et des images, donnant ainsi l'illusion que le faux, l'image, le simulacre sont plus vrais que le réel lui-même.

Cette critique de la société de consommation, qui se déploie au sein des *Affamés*, semble résonner à travers la fascination qu'exerce cet amoncellement d'objets du quotidien sur ces êtres désormais zombifiés. Ces derniers s'immobilisent à plusieurs reprises devant cette force totémique sacralisant ce qui a été une société de consommation, qui a fini par détruire la société. Par ses structures et ses institutions, la société parvenait jadis à créer un tissu social suffisamment significatif agissant comme rempart à un individualisme exacerbé, individualisme symbolisé par ces zombies.

Ajoutons que les hautes structures se dressant au sein des *Affamés*, structures brillamment réalisées par la directrice artistique André-Line Beauparlant, rappellent par leur esthétique et leur symbolique *Parc industriel*, une installation éphémère *in situ* à l'angle des rues Sherbrooke et Clark, présentée il y a quelques années par le collectif artistique ATSA. Cette installation, qui prenait la forme d'un faux site touristique archéologique du futur, était composée de rebus et d'objets de consommation hétéroclites. Elle se voulait une invitation à découvrir notre civilisation déchue, permettant ainsi une foisonnante réflexion sur notre rapport aux objets, à l'environnement, à la société, au sacré, à l'autre. À l'instar de l'arche colossale composée de rebus qui se retrouvait à l'entrée du site *Parc industriel*, les imposantes structures principalement composées de chaises dans *Les Affamés* expriment la menace anthropologique que constitue le cycle de production infini sur lequel repose les sociétés comme la nôtre.

Pour sa part, *La Chute de l'empire américain* présente une critique du consumérisme et du capitalisme financiarisé, se déclinant cette fois à travers une explication didactique des évasions fiscales et par le tourment de ce jeune doctorant en philosophie qui, après avoir été témoin d'un vol à main armée raté, ne peut s'empêcher de s'emparer des deux sacs remplis de billets de banque qui s'offrent à lui. Quelques questions le taraudent alors : comment trouver le moyen de conserver plus de 10 millions de dollars en liquide sans alerter quiconque et pourquoi ne pas utiliser ce montant d'argent pour faire le bien ?

La réponse qu'offre Arcand à travers les actions de ses trois principaux personnages – le livreur-philosophe, l'escorte se présentant à ses clients sous le nom d'Aspasie (du nom de la courtisane cultivée qui a eu une certaine influence sur la politique dans l'Athènes antique) et l'ex-détenu-justicier – demeure décevante. Les bonnes actions de ces personnages s'adonnant à la charité ne reposent que sur des bases individuelles empêchant d'envisager une action collective et politique.

La voie empruntée par Aubert semble plus subtile, mais quelque peu nihiliste. Devant l'effondrement de la société comme pouvoir collectif nous liant inexorablement les uns aux autres par la force régulatrice de ses diverses institutions, il ne reste que des individus ne pouvant compter que sur eux-mêmes rencontrant sur les routes sillonnées par quelques rares vivants non zombifiés bien peu d'élans de solidarité.

LE LANGAGE FACE AUX DÉRIVES

Il m'apparaissait pertinent de terminer ce billet en proposant quelques brefs commentaires sur le rapport au langage à travers ces deux films. L'œuvre contemplative d'Aubert trouve sa beauté et sa singularité par un travail sonore discret et pourtant bien présent, quelques magnifiques plans d'Ham-Nord et le peu de mots échangés par ses personnages. Ne pourrions-nous pas voir à travers les silences qui habitent ce film un écho à la difficulté de dire, de mettre en mots ce à quoi les humains font face lorsqu'il n'y a plus de cadre (de société) pouvant les accueillir et donner du sens?

À l'économie de mots qui dessinent les pourtours cinématographiques des *Affamés* s'oppose, au sein de *La Chute de l'empire américain*, un déferlement de citations de quelques grands philosophes. Les dialogues des personnages, écorchant tantôt les politicien·ne·s de tous les horizons, tantôt les militant·e·s de gauche et les magnats de la finance, ne soutiennent que très rarement les pensées des grands philosophes cités. Des citations sont lancées, mais rarement approfondies à travers les conversations; elles servent plutôt de répliques à une blague ou s'offrent comme amorces ou chutes à certaines scènes. La scène d'ouverture du film où le doctorant en philosophie se désole en discutant avec sa copine de la société de consommation, du pouvoir de l'argent, du manque d'intelligence et d'érudition de celles et ceux qui colonisent le petit écran et le monde de la finance demeure l'une des seules scènes où les citations de certains philosophes ne font pas uniquement office d'ornementations.

Malgré certaines critiques pertinentes portées par les personnages quant à la valeur donnée à l'argent, aux dérives d'un capitalisme financiarisé et de la rectitude politique, cette proposition cinématographique manque indéniablement de finesse. À l'image de la société de consommation, les dialogues restent en surface, réduisant ainsi la critique. De surcroît, le défilé tapageur de vedettes québécoises, les plans plutôt convenus de la ville de Montréal et les citations intellectuelles rarement approfondies laissent peu de place à ce qui m'interpelle davantage comme cinéphile : une œuvre qui dépasse la critique didactique. Le dernier plan d'Arcand trouve toutefois une certaine résonnance politique : à travers les quelques visages d'itinérants autochtones qui y défilent, une illustration peut-être de trop d'années d'humiliations, d'appropriations, de dominations par divers pouvoirs institutionnels invisibilisant les nations autochtones et les réduisant au silence. àb!

CHRONIQUE DE LA GAUCHE DES SEPT DERNIÈRES DÉCENNIES

Philippe Boudreau

L'autobiographie est un exercice périlleux. Comment rendre inspirant le récit de sa propre vie, sans jamais verser dans la nostalgie, la pudeur excessive, la complaisance, voire le narcissisme ? Avec *Un militant qui n'a jamais lâché* (Varia, 2018), Paul Cliche y parvient-il ?

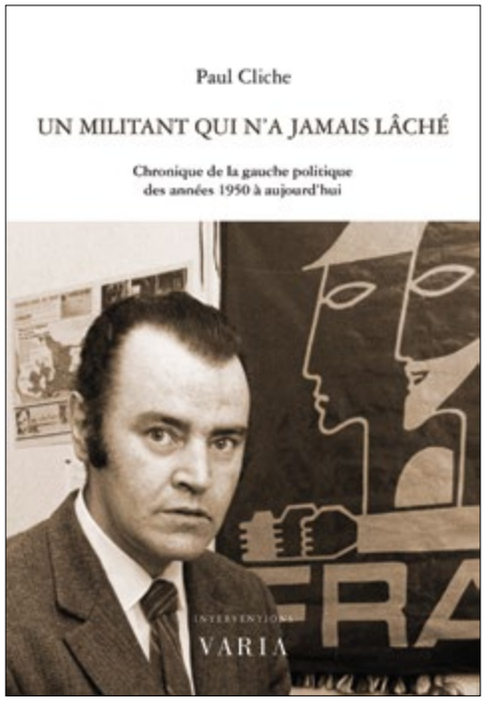

Avant de répondre, passons en revue le contenu du livre, subdivisé en trois parties. La première, qui s'intitule « De la grande noirceur à la Révolution tranquille », est celle qui révèle le plus de détails à propos de la vie personnelle de l'auteur. On y apprend les modalités de son éveil à la politique et à l'engagement social, lorsqu'il est étudiant dans les années 1950. Dès lors, sa sensibilité est inscrite à l'enseigne du libéralisme politique et de la social-démocratie émergente. Cliche décrit notamment sa haine viscérale envers l'autocrate Duplessis et son régime rétrograde.

On peut ressentir l'immense bouffée d'air frais qu'implique l'éclosion de la Révolution tranquille ainsi que l'importance des espoirs qu'elle suscite. Témoin privilégié de cette période, l'auteur la vit essentiellement comme journaliste, d'abord à *L'Action catholique*, puis à *La Presse* et, enfin, au *Devoir*. Son livre nous fait alors découvrir un second autocrate détestable, Claude Ryan, à l'époque où il dirige l'austère quotidien de la rue Notre-Dame.

La deuxième partie de l'ouvrage est non seulement la plus substantielle (170 pages), mais aussi la plus significative historiquement et la plus intéressante et pertinente, notamment sur le plan méthodologique. Sans elle, le livre aurait pu aisément verser dans le récit journalistique et idiosyncrasique, ou encore dans le commentaire politique. Heureusement, Cliche choisit plutôt de centrer son travail sur le terrain des mouvements sociaux et de certaines organisations sympathiques à ceux-ci (partis, publications progressistes, etc.).

L'analyse de l'évolution du mouvement syndical, de la fin des années 1960 à aujourd'hui, vaut assurément le détour. L'auteur se fait davantage sociologue, ancrant sa réflexion dans le *momentum* de la classe ouvrière, alors qu'elle est éprise d'idéaux de transformation sociale. Cliche a connu intimement ce mouvement, ayant œuvré à la Confédération des syndicats nationaux de 1968 à 1980 et y ayant conservé ses entrées par la suite. En cinq chapitres, il propose un portrait révélateur, à la fois stimulant et critique, du mouvement syndical québécois.

> L'analyse de l'évolution du mouvement syndical, de la fin des années 1960 à aujourd'hui, vaut assurément le détour.

L'autre joyau de cette section est constitué par le récit des aventures de Paul Cliche dans l'arène municipale. Il analyse, à partir de ce cadre d'intervention, les premiers jalons crédibles de l'action autonome de la gauche sur le terrain électoral après le duplessisme. Il s'agit d'un pan méconnu de la vie de l'auteur, bien que déterminant dans son parcours politique. En outre, on y découvre les démêlés du politicien municipal avec un troisième autocrate détestable : le maire Jean Drapeau.

La dernière partie du livre est d'un intérêt inégal. S'il faut reconnaître la pertinence des chapitres 13, 14 et 15, relatant les jalons de la reconstruction de la gauche partisane au Québec, il en va autrement des deux derniers chapitres du livre. Ainsi, le chapitre 16 correspond ni plus ni moins à une histoire officielle de Québec solidaire (peu instructive), tandis que le 17e chapitre présente un caractère polémique et partisan, Cliche y adoptant la posture du militant QS de Mercier, prêchant aux solidaires la ligne juste sur un certain nombre de débats récents ayant agité le parti.

Avec cet ouvrage, Paul Cliche parvient à relever le défi du récit autobiographique. À travers son impressionnante expérience militante, on peut reconstituer la trajectoire historique qui, patiemment, façonnera peu à peu ce qui deviendra la gauche au sein (ou autour) de Québec solidaire aujourd'hui, du moins dans la dimension partisane et syndicale de sa genèse. ab

QUELQUES RECENSIONS

POURQUOI LES RICHES VOTENT À GAUCHE ?

THOMAS FRANK, PARIS, AGONE, 2018, 424 P.

Rarement un titre aura paru aussi trompeur. D'abord parce que la question n'est pas directement abordée dans le livre. Ensuite parce que les riches ne votent pas à gauche, ce qu'on peut d'ailleurs déduire dans les propos de l'auteur. L'éditeur français a sans aucun doute voulu faire écho à un autre livre très apprécié de Thomas Frank, dont le titre en français est *Pourquoi les pauvres votent à droite?* Il faut se référer au titre anglais pour avoir une idée du contenu de son dernier ouvrage: *Listen, Liberal: Or, What Ever Happened to the Party of the People?* Curieusement, ce titre originel n'est mentionné nulle part dans l'édition française!

Mais au-delà de cette maladresse, l'essai de Thomas Frank, qui porte sur les transformations du Parti démocrate aux États-Unis, reste d'une grande pertinence. Au moment où le livre a été écrit, cette formation semblait être devenue le parti naturel du pouvoir, puisque les changements démographiques réduisent la place de l'électorat blanc conservateur, cette base sur laquelle s'appuient les républicains. La victoire de Trump pourrait démentir ce propos. Mais dans une postface, Frank se justifie en affirmant que ce renversement a été produit par les politiques des démocrates qu'il dénonce vertement: le rapprochement avec Wall Street et leur appui à un libre-échange dévastateur pour les travailleurs et travailleuses des centres industriels.

Selon Frank, les années au pouvoir de Clinton et Obama ont éloigné le Parti démocrate de sa base. Il a cessé d'être le «*parti du peuple*» pour devenir celui des professionnels, des experts, des technocrates, qui ont mis leurs grandes capacités au service des élites financières. Bill Clinton a transformé le pays en le soumettant à un néolibéralisme radical, tandis qu'Obama a gouverné avec un cercle d'individus tout droit sortis des universités de la Ivy Ligue et entièrement coupés des besoins de la population. Hilary Clinton, quant à elle, s'apprêtait à continuer sans fléchir dans cette voie élitiste.

L'un des passages les plus accomplis du livre est lorsque l'auteur s'intéresse à la notion d'«*innovation*». Ce terme se retrouve partout dans le discours des puissants et sert de prétexte à d'immenses détournements d'argent en faveur des groupes plus favorisés, puisque ces derniers sont, comme par hasard, les plus grands innovateurs. L'auteur démontre cependant à quel point l'innovation a pu être catastrophique pour les populations, par des inventions toxiques comme les OGM, les *subprimes*, les *swaps*, l'espionnage massif, les sociétés comme Uber et la comptabilité «*créative*» permettant l'évasion fiscale. Et surtout, comme Frank l'affirme en maniant subtilement l'ironie: «*pour excuser l'inégalité croissante et pour expliquer le statut élevé des riches, on n'a rien trouvé de mieux*». àbl

Claude Vaillancourt

LA DÉMOCRATIE HASARDEUSE. ESSAI SUR LE TIRAGE AU SORT EN POLITIQUE

HUGO BONIN, MONTRÉAL, ÉDITIONS XYZ, 2017, 120 P.

Imaginez que le gouvernement récemment élu ne l'ait pas été. Qu'au lieu du processus électoral que nous venons de vivre, les personnes formant le gouvernement aient été tirées au sort. Que vous et une centaine d'autres citoyens et citoyennes «*ordinaires*» soyez en charge des responsabilités politiques du Québec.

C'est la réflexion que suscite Hugo Bonin avec *La démocratie hasardeuse.* Partant du constat que «*notre système politique est en crise*», insistant notamment sur la professionnalisation et l'élitisme de la classe politique et sur le désintérêt croissant de la population, il propose d'observer le tirage au sort comme possible réponse au manque de représentativité et au cynisme citoyen.

Par un tour d'horizon d'expériences passées, passant de l'Antiquité à des tentatives plus contemporaines comme le cas tout récent de l'Islande, l'auteur rappelle que cela n'a rien de fantasmagorique et fait la démonstration que le tirage au sort permet de limiter la concentration du pouvoir et de favoriser la participation citoyenne. Une évidence s'impose toutefois rapidement, le tirage au sort à lui seul ne peut tout régler. C'est plutôt combiné à une révision de l'appareil politique et accompagné d'un système d'éducation permettant à la population de développer un sens civique et une conscience du bien collectif que cet outil prend tout son sens.

Les propositions faites par l'auteur, notamment lorsqu'il appose sa pensée dans de plus petites structures démocratiques (syndicats, conseils d'administration, etc.), sont toutefois rafraîchissantes. On arrive presque à penser que l'idée de donner une place importante au hasard dans l'arène politique puisse être viable. Encore faudrait-il que les élus acceptent de remettre en cause le système actuel. Or, lorsque l'on regarde l'avancement de la réforme du mode de scrutin au Canada ou la nouvelle composition de l'Assemblée nationale à Québec, il est difficile de ne pas en revenir au cynisme. abi

Marie-Jo Bard

NANIMISSUAT ÎLE-TONNERRE

NATASHA KANAPÉ FONTAINE, MONTRÉAL, MÉMOIRE D'ENCRIER, 2018, 80 P.

L'été dernier, il a été question des pièges et devoirs inhérents à la représentation, entre autres, des peuples autochtones et de leurs récits. Quelques mois plus tôt était lancé ce quatrième recueil de la poète, militante et comédienne qui évoque justement la mémoire à reconstruire. Cette quête de vérité et de mémoire est présentée comme point de départ dans le prologue: «*Un grand vide se creuse d'une génération à l'autre. Lorsque le récit n'est pas raconté, il y a privation.*» Il était question de ce fossé quand, dans une capsule vidéo (bit.ly/2KRW7bP), la poète évoquait que plusieurs jeunes des communautés autochtones n'étaient pas au courant, par exemple, de l'expérience traumatisante vécue par leurs parents dans les pensionnats. C'est peut-être de ce vide dont il est question dans le recueil, mais surtout de cette façon dont certains récits sont effacés, dont certaines mémoires se perdent parfois même dans le contexte familial. Deux vers simples et chargés surgissent en éclairs et jettent une lumière sur l'enjeu à l'œuvre dans le recueil: «*Je ne sais pas parler aux étrangères / Qui m'habitent.*» Transparaît alors une tension entre le familier et l'inconnu, une part d'indicible du traumatisme intergénérationnel. À ce titre, la table des matières agit presque comme un poème en identifiant le *je* successivement, entre autres, à la grand-mère, la mère et la fille. On chemine à travers les générations vers le souvenir effacé et ce cheminement est laborieux.

L'auteure évoque le périple dans le souvenir par l'image du corps des narratrices blessées, épuisées dans la marche et la nage et par celui des femmes oubliées «*Un défilé de mortes / danse l'agonie* [...] / *Chaque coup de pagaie / Est une injure / Au ciel incarnat*». On y décrit tel un océan opaque, hostile, le territoire du souvenir. Cet océan trouble n'est pas seulement celui des femmes autochtones. La poète lie leur récit avec celui, plus global, de femmes dont l'histoire est effacée: «*Nous sommes mortes / Ensevelies / Nous sommes des pluies diluviennes / De migrantes / D'assassinées / De disparues (...) Nous sommes de tous les continents*». Le destin des femmes autochtones disparues ou assassinées est ainsi inscrit avec celui des migrantes, des réfugiées, dont l'histoire aussi est tue, cachée, réduite aux statistiques.

De la quête mémorielle intime surgit donc un nouveau projet clair et global: «*Allez et revenez / Procréer / Avec le ciel / La prochaine terre / À donner aux sans-pays*». Kanapé Fontaine propose un havre, une Île, pour les sans-pays et toutes celles dont la trace risque de s'éteindre. Dans la foulée des dialogues qui ont surgi au cours de l'été dernier, il est crucial de donner place à ces récits et aux voix des principales concernées. La poésie de Natasha Kanapé Fontaine, lucide et lyrique, fiévreuse, en est une excellente porte d'entrée. abi

Baron Marc-André Lévesque

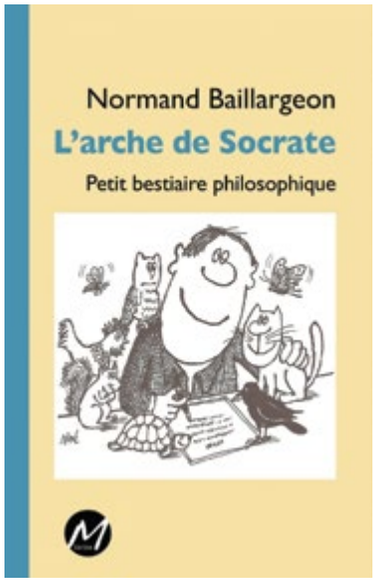

L'ARCHE DE SOCRATE : PETIT BESTIAIRE PHILOSOPHIQUE

NORMAND BAILLAGEON, SAINT-JOSEPH-DU-LAC, M ÉDITEUR, 2018, 207 P.

On aurait pu s'attendre à ce que le prolifique philosophe québécois produise un ouvrage dédié exclusivement aux droits des animaux, c'est après tout un des enjeux contemporains auquel s'intéresse un courant pragmatique de philosophes et de juristes. On aurait pu s'attendre aussi à ce que l'ouvrage mette au premier plan les relations affectueuses de philosophes avec leur animal de compagnie. Après tout, nous vivons une période de glorification des animaux de compagnie presque délirante, avouons-le. L'objet de *L'arche de Socrate* n'est pourtant ni l'un ni l'autre.

La vedette de l'ouvrage, ce n'est pas la chouette de Hegel ni le papillon de Lorenz ou le scarabée de Wittgenstein. Ce n'est même pas Hegel, Lorenz ou Wittgenstein. Le seul objet de ce bestiaire, ce n'est rien d'autre et rien de moins que cette activité noble et nécessaire qu'est la philosophie. Baillargeon, on le savait, est un amoureux de la connaissance et cet ouvrage, brillamment pédagogique, est une fenêtre ouverte vers la réflexion philosophique.

Chacune des 33 parties débute par une anecdote mettant en scène un animal associé à un philosophe servant ainsi d'amorce

réflexive. Puis, en moins d'une page, l'auteur trace le portrait biographique du philosophe impliqué. La partie la plus intéressante est le moment où Baillargeon explique et discute du problème mis en scène. Les chapitres se terminent par une synthèse du problème exposé et des références pour en savoir plus.

Par exemple, l'auteur raconte le moment où Wittgenstein présente une image que d'aucuns pourraient interpréter comme un canard alors que d'autres y verraient un lapin. Cette expérience d'une illusion optique nous fait ensuite plonger dans une réflexion portant sur la sémantique, l'épistémologie, la psychologie et les perceptions.

Isabelle Bouchard

GRÈVE ET PAIX : UNE HISTOIRE DES LOIS SPÉCIALES AU QUÉBEC

MARTIN PETITCLERC ET MARTIN ROBERGE, MONTRÉAL, LUX, 2018, 275 P.

J'attendais cet ouvrage depuis longtemps. J'ai écouté les auteurs en conférence à plusieurs reprises. J'ai pris des notes. Je me suis sentie éclairée. J'ai ressenti de la colère et de la stupeur. Puis là, le voilà ! Je l'ai ! Je l'ai consulté petit peu par petit peu. Je me suis ressouvenue de ce moment en 2005 où, militante syndicale, j'ai été assommée par une loi spéciale. À chaque fois que j'en parle, la colère et la stupeur s'emparent de moi. Chaque page de ce livre m'a enragé. Se faire imposer la paix, c'est violent. Depuis 1964, le Québec a été le terrain de jeu de pas moins de 42 projets de loi spéciale, apprend-on dans l'ouvrage. Juste ça, c'est stupéfiant ! Je n'ai toujours pas retrouvé la paix, mais je suis plus en mesure de prendre du recul devant le phénomène.

À la manière d'un travail d'anthropologue, les auteurs ont questionné des actrices et des acteurs clés des grands syndicats touché·e·s par l'imposition de lois spéciales. Ce qui fait que nous avons l'impression d'avoir accès à tous les points de vue. Mais franchement, j'en aurais voulu plus ! Ce procédé permet d'accéder à une histoire plus complète qui nous éloigne des récits parcellaires et parfois autoréférentiels des organisations syndicales distinctes. C'est un travail colossal et appréciable. Espérons qu'il rapprochera en vrai les organisations ! C'est une manière nouvelle d'entrer en contact avec la réalité. Il faut aussi apprécier à sa juste valeur le point de vue épistémologique des auteurs quant à la parole syndicale. Pour eux, les récits syndicaux sont d'une grande crédibilité, ce qui apaise ma colère.

Leur point de départ est celui de la spectaculaire loi spéciale qui a mis fin à la grève sociale des étudiantes et étudiants en 2012. Pour les auteurs, cette loi constitue un degré d'obscénité jamais égalé. Dorénavant, d'autres groupes que les syndicats seront menacés de lois spéciales. Le caractère politique des lois répressives devient alors plus évident. Le premier chapitre est dédié à l'invention de la grève « légale ». Les chapitres subséquents examinent le recours de plus en plus récurrent aux lois spéciales. Analyse par analyse, les auteurs souhaitent confirmer leur hypothèse à savoir que le caractère des lois d'exception est essentiellement politique.

L'ouvrage arrive à point. Les organisations syndicales commencent à s'organiser pour la prochaine ronde de négociation et on peut espérer que tous et toutes en prendront connaissance et débuteront une franche réflexion sur les pistes de solutions afin d'annuler ou d'amoindrir les effets démobilisant au cube de l'imposition d'une loi qui vient clore la négociation d'une convention collective.

Isabelle Bouchard

LA MAI 68 DES CARAÏBES

ROMAIN CRUSE, MONTRÉAL, MÉMOIRE D'ENCRIER, 2018. 400 P.

Le géographe Romain Cruse se pose l'objectif de livrer au lectorat une autre histoire des Caraïbes, se distinguant du récit historique officiel. L'historiographie dominante présente généralement la décolonisation comme étant le point tournant de l'histoire caribéenne des années 1960 et 1970. Cruise, quant à lui, remet en question cette conception en démontrant que cette époque est aussi profondément marquée par un changement d'occupant – les États-Unis deviennent la principale puissance impériale de la région, particulièrement dans les îles anglophones – et que de nouvelles classes dominantes et possédantes s'y forment. Ainsi, les institutions politiques et l'économie se retrouvent entre les mains d'une poignée de personnes monopolisant les pouvoirs décisionnels dans un contexte marqué par une redéfinition de l'organisation sociale faisant suite à l'avènement des « *indépendances* ». S'intéressant à l'histoire politique, économique, et des résistances, il propose un récit qui dévoile la singularité des histoires de chaque société caribéenne tout en mettant en évidence leurs points communs, dont les interventions étrangères, ainsi que la mainmise des puissances – États, banques, institutions internationales, et individus – sur les ressources et l'économie.

Cruse a pour point de départ le cas de Porto Rico. Il démontre la manière par laquelle les États-Unis s'y sont imposés et ont mis en place – voire expérimenté – des politiques de développement par «*invitation*». Celles-ci ont favorisé les investisseurs étrangers à partir des années 1950, ce qui a eu pour effet de concentrer les richesses au sein d'une petite oligarchie et d'accentuer l'appauvrissement des ceux et celles qui y vivent. Qualifiant ce processus de «*portoricanisation*», il démontre comment ce phénomène s'est opéré dans d'autres îles des Caraïbes, sans oublier de présenter les exceptions et la particularité de chacun des cas de figure abordés. À partir de ces démonstrations, il présente et analyse les mouvements de contestation dirigés contre ces nouveaux ordres politiques et économiques exerçant une forte domination. Ce sont ces mouvements et épisodes de contestations que Romain Cruse nomme «*Mai 68 des Caraïbes*», malgré le fait que ces mouvements n'ont pas nécessairement eu cours à ce moment précis. Rappelant à son lectorat que l'occidentalocentrisme est l'un des marqueurs de la pensée européenne, il utilise cette terminologie comme concept désignant un moment historique marqué par des mouvements sociaux historiques. L'objectif est, en fait, de faciliter la compréhension des occidentalocentristes, en plus de faire un joli pied de nez à l'idée «*d'exception européenne*».

Par sa démarche, Cruse conteste et renouvelle intelligemment l'historiographie caribéenne du XX^{e} siècle. Il participe à la restitution d'une agentivité chez les personnes concernées, trop souvent occultées et/ou stéréotypées par les récits dominants. Cet ouvrage est un incontournable pour les historien·ne·s des mouvements sociaux, mais aussi pour ceux et celles ayant un intérêt pour les musiques des Caraïbes, dont l'histoire, très présente dans ce livre, est intrinsèquement liée à celle des luttes sociales menées dans ces îles. àbd

Christine Chevalier-Caron

DÉSOBÉIR ET GRANDIR : VERS UNE SOCIÉTÉ DE DÉCROISSANCE

PAUL ARIÈS, MONTRÉAL, ÉCOSOCIÉTÉ, 2017, 240 P.

Décroissons ! Voilà la proposition de Paul Ariès dans cette réédition d'un ouvrage paru en 2009. Le titre est en revanche quelque peu trompeur. À l'exception d'un chapitre, l'auteur ne traite que très peu de désobéissance. Il développe plutôt le concept assez intéressant d'objecteur de croissance faisant ici un beau clin d'œil aux objecteurs de conscience qui ont refusé de participer aux multiples grandes guerres. Le livre est un recueil de textes parus dans différentes revues et interventions universitaires. Il débute avec une excellente préface de Serge Mongeau, grand défenseur québécois de la décroissance.

Dans cet ouvrage, Ariès s'attaque au dogme croissantiste de notre époque et au mésusage des ressources. Le mythe de croissance infinie est tristement au cœur du système capitaliste depuis son début. S'il était difficile de concevoir la limite des ressources terrestres et énergétiques il y a cent ans, il est aujourd'hui plutôt difficile de nier cette limite. Le dogme est donc flagrant : comment peut-on continuer à espérer une croissance économique, alors que la grande majorité des ressources sont consommées au-delà de leur niveau de renouvellement ? Pour Ariès, la gauche est tout aussi coupable que la droite au sujet de cet aveuglement collectif. Une des meilleures solutions proposées par l'auteur est de faire payer ou rationner le mésusage. C'est-à-dire qu'il est scandaleux qu'un usage essentiel soit limité ou encore facturé le même montant qu'un usage non essentiel (p. ex. boire de l'eau et remplir une piscine, chauffer une petite maison au lieu d'une grande maison secondaire, etc.). Il faut plus que tout cesser la «*junkproduction*».

Le livre est en somme très intéressant, mais, comme il est consiste en un assemblage de textes déjà publiés ailleurs, il est parfois redondant et manque de structure dans son ensemble. Il est aussi, pour l'auteur de ces lignes, pénible de lire des critiques sans discernement adressées à la gauche en général et même au courant antispéciste qu'il accuse d'antihumanisme. àbd

Xavier P.-Laberge

MANUEL DE L'ANTI-TOURISME

RODOLPHE CHRISTIN, MONTRÉAL, ÉCOSOCIÉTÉ, 2017, 144 P.

Sept ans après la parution initiale de l'essai, Rodolphe Christin nous revient avec une version «*revue et augmentée*» de son *Manuel de l'anti-tourisme.* Au grand dam de l'auteur, certaines des tendances lourdes décrites et décriées dans l'ouvrage de 2010 ne se sont pas atténuées.

Bien au contraire : si les touristes proviennent toujours majoritairement des pays occidentaux et des classes les plus privilégiées, ils pourraient représenter 1,8 milliard d'arrivées d'ici 2030. En fait, les prévisions de l'Organisation mondiale du tourisme, que l'auteur qualifie d'optimistes dans sa nouvelle préface, apparaissent de plus en plus conservatrices. L'industrie touristique produit maintenant près de 10% des émissions de gaz à effet de serre. Rien ne semble pouvoir alléger le

«*triple poids*» du tourisme, soit son poids économique, son poids écologique et son poids culturel. Pas même les tourismes «*responsables*», «*humanitaires*» et autres «écotourismes».

En dressant l'histoire parallèle des congés payés et du «*devoir de vacances*», l'auteur présente le tourisme comme parfait outil de maintien de l'ordre social, comme «*repos du guerrier-travailleur*». Car c'est pour se reposer, mais aussi pour fuir la monotonie de son quotidien que le travailleur devient touriste lorsqu'il est en vacances. C'est précisément dans le contexte du travail salarié que cette migration temporaire a du sens. Et c'est ainsi que Christin propose de voir le tourisme comme «*une manière de gérer les ressources humaines et de mettre en production les territoires*».

L'ouvrage de Christin est plus qu'une recension des impacts de l'industrie, notamment écologiques (surdéveloppement et surmenage des destinations touristiques, contribution aux émissions de GES, etc.) ou culturels (occidentalisation du monde, folklorisation des pratiques et rites traditionnels au profit de simulations commercialisables). Le tourisme, plaide-t-il, tue le voyage. L'«*offre structurée*», à savoir les itinéraires planifiés, l'uniformisation des services de l'industrie, la standardisation des destinations d'accueil, rend impossible de vagabonder vraiment à sa guise.

Sa problématique s'élargissant à la critique du tourisme à la fois comme outil et symptôme d'un système économique ultra-inégalitaire, il ne s'aventure pas à montrer une issue définitive. Lui-même touriste de son propre aveu, il propose néanmoins des pistes de réflexion pour un loisir plus durable, pour «*voyager en profondeur*», mais pour un mouvement collectif pour mettre fin à la «*touristification du monde*». On lira à profit «Le tourisme enfermé», en annexe, dont le texte original est paru dans un autre ouvrage de Christin dans lequel il approfondit davantage le tourisme comme outil de management social. àbl

Simon Lindsay

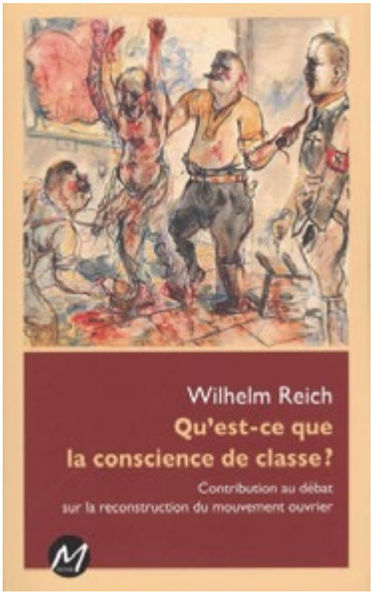

QU'EST-CE QUE LA CONSCIENCE DE CLASSE ? CONTRIBUTION AU DÉBAT SUR LA RECONSTRUCTION DU MOUVEMENT OUVRIER

WILHELM REICH, MONTRÉAL, M ÉDITEUR, 2018, 143 P.

Est-on réellement en présence de cet ouvrage que la quatrième de couverture décrit comme «*toujours actuel*» et susceptible d'apporter des réponses solides et contemporaines à ces interrogations fondamentales? «*Mouvement ouvrier*», «*mouvement de salariéEs*», «*mettre fin au système qui les exploite*», qu'est-ce à dire? «*Reconstruire*», «*expliquer*», «*ne se mobilise pas*», il s'agit là d'un choix de mots et de verbes qui, loin d'être passifs, semblent indiquer la direction des actions à mettre en branle et qui auront pour effet de conduire l'humanité inévitablement et irréversiblement vers un avenir émancipateur, égalitaire, ayant enfin supprimé les lendemains qui déchantent? Appliquons les freins à cet enthousiasme prométhéen!

Initialement publié en 1934 (sous le pseudonyme d'Ernst Parell), le livre aborde, en partie, certains aspects qui ont concouru à la perte d'influence du mouvement révolutionnaire prolétarien auprès des larges masses. Reconnaissons-le, le mouvement communiste international n'a pas été en mesure de renverser le capitalisme, ni non plus de vaincre la bourgeoisie. Pourquoi en est-il ainsi? Reich avance la piste suivante: la bureaucratisation des dirigeants révolutionnaires. Ce qui n'est pas faux. Mais, il existe d'autres facteurs susceptibles de nous aider à comprendre pourquoi la révolution bolchévique a achoppé une fois les anciennes élites dirigeantes limogées et renversées. La «masse» ne souhaitait pas réellement faire la révolution communiste. Pourquoi donc? Reich y répond comme suit: «*Or, le sentiment des larges masses est décisif: elles redoutent la violence, désirent la paix et la tranquillité et ne veulent donc pas entendre parler de communisme*».

Soyons clair, ce livre, hélas n'offre aucune «recette» pour «*reconstruire le mouvement ouvrier et reprendre l'offensive*».

Force est de reconnaître que nous vivons dans une société au sein de laquelle nous retrouvons des individus assujettis au régime salarial prolétarisé. L'acteur collectif incarnant ou représentant ce groupe est inexistant. Voilà pourquoi les luttes sociales actuelles ne se métamorphosent pas en luttes visant la transformation radicale de la société. L'ancien mouvement porté par une mystique libératrice radicale a été littéralement dissout sans guère laisser de traces apparentes. Le problème que nous rencontrons de nos jours peut s'énoncer de la manière suivante: comment se réalise dans le monde contemporain des sociétés dites développées le lien entre le moi et le collectif? Et comment donc repérer à nouveau cet insatiable acteur collectif censé détenir des réponses sur l'avenir qui nous guette? Seul l'écho de ces interrogations nous revient au visage en ce moment... àbl

Yvan Perrier

JEUX VIDÉO

CHUCHEL

Jean-François Mongrain

Chuchel est un nouveau jeu d'aventure développé par Animata Design, la petite compagnie indépendante tchèque à qui l'on doit aussi les excellents *Machinarium* et *Samorost*. Le jeu est illustré et animé par Jaromír Plachý, qui y déploie le style surréaliste et vivide qu'on peut par ailleurs découvrir dans ses courts métrages d'animation.

Le jeu consiste en une trentaine de tableaux superbement animés où notre protagoniste Chuchel, une sympathique boule de poil à tuque rouge, poursuit inlassablement une cerise qui semble toujours décidée à lui échapper. Cette quête absurde devient rapidement nôtre, et ce, même en sachant qu'elle nous échappera encore et toujours. Nous partageons rapidement avec notre héros l'obsession pour ce fruit interdit qui semble cruellement impossible à obtenir. L'animateur lui-même semble parfois intervenir afin de s'assurer de l'échec renouvelé de notre poursuite, ce qui n'est pas sans rappeler l'ambiance de *La Linea*, mais dans un univers plus coloré, peuplé de créatures aussi étranges qu'amusantes qui s'expriment dans un pseudo-dialecte aussi déjanté que celui du héros d'Osvaldo Cavandoli. L'expérience, parsemée de blagues et d'hommages à l'histoire du jeu vidéo ainsi que de quelques séquences d'action (plutôt faciles) qui viennent soutenir la narration, ne dure qu'une poignée d'heures. Il s'avère cependant impossible de ne pas sourire tout au long de cette courte aventure qui saura conquérir les plus petits comme les plus grands.

Le travail de Plachý sur *Chuchel* lui a valu cette année le prix d'excellence en art visuel au Independant Games Festival. La musique, composée et interprétée par le duo musical DVA, qui collabore une nouvelle fois avec Plachý, contribue à l'ambiance burlesque du titre.

Chuchel est disponible pour une douzaine de dollars sous Windows et iOS (bientôt sous Android). Une version Windows sans DRM[1] est en vente sur le magasin en ligne GOG (www.gog.com).

Un système de *digital right management* (DRM) rend votre accès à un contenu électronique dépendant du bon vouloir du distributeur. àb!

PROBLÈME AB!#75 - SOLUTION

ORDRE DES OPÉRATIONS : PROBLÈMES DE TRADUCTION

Yannick Delbecque

1. « Le produit de la somme de A et B et de la différence de A et B »

$$(A+B)(A-B)$$

2. « Le produit du quotient de A par B et de la somme de C et D »

$$\frac{A}{B(C+D)}$$

3. « A divisé par la somme de B et C divisé par la somme de D et E »

$$\frac{A}{B+C/(D+E)}$$

4. « A divisé par la somme de B et C divisée par la somme de D et E »

$$\frac{A}{(B+C)/(D+E)}$$

5. « Le rapport du quotient de A par B et du quotient de C par D »

$$\frac{A/B}{C/D}$$

6. « Le quotient de A par le quotient de B par le quotient de C par D »

$$\frac{A}{B/(C/D)}$$

7. « La somme de A et de la différence entre B et le produit de la différence entre C et D et de la somme de E et F »

$$A+\big(B-(C-D)(E+F)\big)$$

À TOUT PRENDRE !

Ramon Vitesse

Sur les ondes de CKUT 90.3 FM, *Pirate & libre !*
www.ckut.ca

Dominique Grange, Accordzéâm, Tardi, *Chacun de vous est concerné,* Casterman, 2018, 52 p. + vinyle 33 tours

Le couple engagé Dominique Grange et Tardi s'accoquine au groupe Accordzéâm pour un vinyle comportant onze nouveaux enregistrements combatifs, dont «Toujours rebelles, toujours debout!» Le livre comporte autant de doubles pages d'illustrations géantes toutes suivies des textes des chansons et d'une mise en perspective d'un enjeu. Apparemment disparates, ces enjeux sont, en vérité, interreliés! Du végétarisme à l'État policier en passant par l'usine: «Quand on bâillonne la colère / Elle fait le tour de la Terre».

Marc-Antoine Mathieu, *Le livre des livres,* Delcourt, 2018, 47 p.

Cet adepte du noir et blanc repousse les limites du 9e art en expérimentant les potentialités narratives graphiques du genre. Ici, *exit* la BD pour jongler avec des couvertures de livres imaginaires pour faire écho à des perspectives littéraires inédites. Tout y est en trompe-l'œil et l'effet déconcertant propose de voguer au loin.

Lucille de Pesloüan, Geneviève Darling, *Pourquoi les filles ont mal au ventre ?,* Isatis, 2017, 48 p.

Originellement un fanzine, ce recueil d'injonctions et d'exigences faites aux femmes pour les dominer parviendra à déculotter n'importe quel idiot qui y aurait cru… Incidemment, les filles ont des haut-le-cœur puisque «le corps féminin est toujours un enjeu, qu'il soit enfoui sous des tonnes de tissus ou dévoilé». Ce manifeste féministe, qui a le mérite de faire ressortir le sexisme du quotidien, a remporté le prix Espiègle des bibliothécaires scolaires du Québec.

Camille De Toledo, Alexander Oavlenko, *Herzl,* Denoël Graphic, 2018, 352 p.

Par-delà les violences de l'Histoire et du renouveau des nationalismes, les théories de l'exil et du «pays à venir» des juifs européens de la fin des années 1800 s'affrontaient déjà. Un roman graphique historique ambitieux et rigoureux.

Fabrice Erre, Terreur Graphique, *Le pouvoir de la satire,* Dargaud, 2018, 72 p.

Dans la foulée de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, le tandem nous invite avec verve à relire l'histoire de la presse satirique, vieille de deux cents ans, autant que de mesurer en quoi celle-ci fait fleurir la liberté d'expression d'une démocratie.

Simsolo, Bézian, *Docteur Radar – Terreur en Italie,* Glénat, 2018, 64 p.

Dans la lignée de Fantômas, archétype du mal, voici un scénario policier qui saute à la gorge telle une bête féroce tandis que le dessin exacerbé et électrifiant de Bézian parachève une œuvre hyper active ignorant visiblement le Ritalin…

Noé Talbot, *Laisser le poste ouvert* (Slam Disques)

Ce chansonnier punk du quotidien libéré revient avec un album acoustique électrique des plus éloquent – convictions et doutes sont le poumon d'«Avec La peur s'estompe» ou d'«Anarchie (part II)».

Les marmottes aplaties (Dare To Care)

Trio débilo-punk déconnant et redoutablement efficace en terme garage voit réédité en vinyle ses trois CD (1996-2002). En prime? Un fanzine et le lien «Difficultés techniques pour des inédits». abl

L'Euguélionne, LIBRAIRIE FÉMINISTE AGRÉÉE, OFFRE DES PANIERS THÉMATIQUES POUR LES ÉCOLES !

Stéréotypes et questions de genre · Thématiques LGBTQ+ · Éducation à la sexualité · Réalités autochtones · Réalités raciales · Écologie et environnement · Poésie · Biographies de femmes inspirantes · Paniers thématiques ou personnalisés sur demande

collectivites@librairieleuguelionne.com

NÉGOS LOCALES
RÉINVESTISSEMENT
ORGANISATION DU TRAVAIL

ASSEZ

personnel surchargé

fSSS CSN

FIÈRE, AUTONOME ET ENGAGÉE !

CRÉONS L'AVENIR

FAE FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

lafae.qc.ca

Nous, on
parle santé.
Infirmières
Infirmières auxiliaires
Inhalothérapeutes
Perfusionnistes cliniques
fiq
fiqp
FIQ | SECTEUR PRIVÉ
fiqsante.qc.ca

SCFP
Syndicat canadien de
la fonction publique
FTQ
Une force pour
les services publics
de demain
scfp.qc.ca
SCFP-Québec
@SCFPQuebec
SCFP-Québec

à bâbord !

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

Tout le monde à bord !

Abonnez-vous en ligne
ababord.org/abonnement

ou en remplissant ce formulaire
et en le retournant à l'adresse ci-dessous :

- ☐ Abonnement individuel 1 an / 5 numéros 55 $
- ☐ Abonnement de soutien 1 an / 5 numéros 65 $
- ☐ Abonnement individuel 2 an / 10 numéros 100 $
- ☐ Abonnement étudiant et faible revenu 1 an 40 $
- ☐ Abonnement électronique 35 $
- ☐ Abonnement institutionnel 80 $
- ☐ Don de soutien _____

Ces tarifs sont taxes incluses

Nom _____

Organisation / Institution _____

Adresse _____

Ville _____ Code Postal _____

Tel. _____ Courriel _____

Débuter l'abonnement au numéro _____

Faites parvenir votre coupon et votre chèque à l'ordre de

La revue À bâbord !

CP 47572 MTL CP Plateau Mt Royal
Montréal, QC, H2H 2S8

TÉLÉCHARGEZ LE COUPON D'ABONNEMENT-CADEAU ET ENVOYEZ-LE PAR LA POSTE

Conseil central DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

www.ccmm-csn.qc.ca

Pour se syndiquer :
1-800-947-6177

à bâbord !

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

COMMENTEZ, ÉCHANGEZ AVEC NOUS
sur www.ababord.org
ou sur Facebook @revueababord

ANNONCEZ DANS LA REVUE **info@ababord.org**

…uoi qu'en dise Justin Trudeau,
… Canada est un pays colonial.

La saga judiciaire de Marie-Ève Maillé pour défendre la confidentialité de ses données de recherche.

Récit global d'une tragédie : avant, pendant, après.

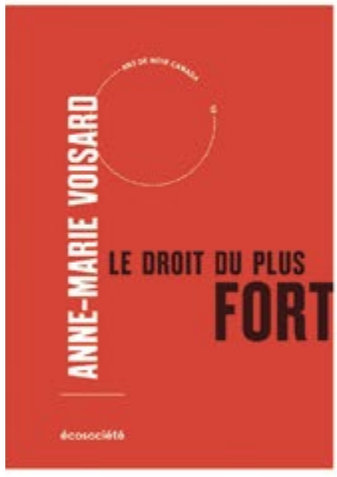

…affaire Noir Canada *décryptée, …quand la procédure judiciaire prend toutes les allures d'un dispositif du pouvoir.*

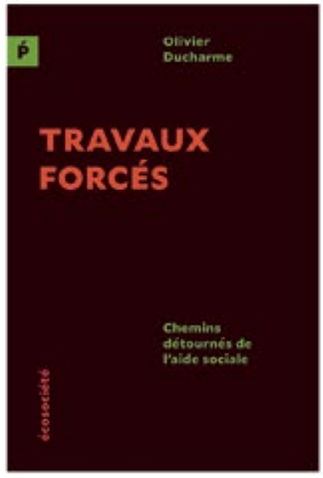

Pour sortir de la politique dégradantes de la carotte et du bâton, Ducharme revendique un droit inconditionnel à l'aide sociale.

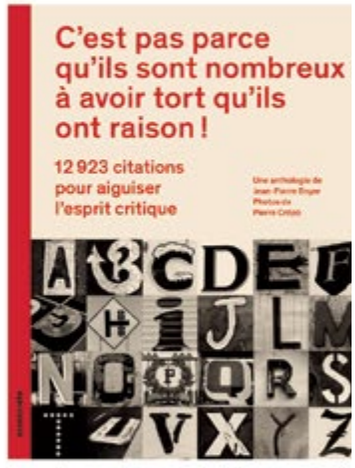

Un dictionnaire hors du comm… un voyage à travers le temps … et les cultures qui ont façonn… l'histoire de l'humanité.

François Saillant

Lutter pour un toit
Douze batailles pour le logement au Québec

Une autre histoire de la ville, à l'aune des luttes pour le droit au logement.

En librairie le 23 octobre

SODEC Québec

écosociété
ecosociete.org

Conseil des Arts du Canada | Canada Council for the Arts

LES ÉLÈVES NE SONT PAS TOUS PAREILS

Une approche plus humaine de l'éducation est essentielle. Au-delà des statistiques, il faut penser réussite éducative. Le gouvernement doit soutenir par des moyens concrets les élèves et le personnel.

PASSONS DE LA PAROLE **AUX ACTES**

CSQ

Centrale des syndicats du Québec

lacsq.org